

VATICAN D'EUX

NE JAMAIS DESESPERER

SOIXANTE ANNEES AU SERVICE DU PEUPLE JUIF ET DES DROITS DE L'HOMME

GERHART M. RIEGNER

ÉDITIONS DU CERF, 1999

CHAPITRE IV (P. 348-466 *IN EXTENSO*)

NOS RELATIONS AVEC LES ÉGLISES CHRÉTIENNES

JUIFS ET CHRÉTIENS APRÈS LA SHOAH, UNE RELATION COMPLEXE

Lors des massacres, pendant les terribles années où nous étions abandonnés pratiquement par tout le monde, j'ai senti que jamais à l'avenir nous ne devrions nous trouver dans une telle situation d'isolement. Je pensais qu'après la guerre, il nous faudrait créer des relations avec les grands courants du monde extérieur, y compris les Églises. Dès lors, j'ai essayé dans mon travail de jeter des ponts vers ces autres mondes, notamment vers le monde chrétien et le tiers-monde. Cela a joué un certain rôle dans mes relations avec les organisations universitaires, dont nous parlerons plus tard. Ayant été tour à tour membre de l'exécutif, trésorier et président de l'Entraide universitaire internationale, j'ai eu des contacts avec les grands mouvements mondiaux d'étudiants et d'intellectuels protestants et catholiques. J'ai établi des liens d'amitié avec ces jeunes intellectuels, dont certains ont eu une conduite magnifique pendant la guerre. J'ai poursuivi ces contacts, qui m'ont été très utiles plus tard, notamment au concile Vatican II.

J'ai poursuivi le même but dans mon travail auprès des divers organes de l'Organisation des Nations unies, de l'Organisation internationale des réfugiés et de l'Unesco, où j'ai représenté pendant de longues années le Congrès juif mondial.

Dans le cadre de ces activités, je me suis **toujours** efforcé de **créer des liens** avec d'autres groupements internationaux. J'évoque ailleurs mon activité à la présidence de la Conférence des organisations non gouvernementales à statut consultatif auprès de l'ONU. Celle-ci comptait alors en son sein un certain nombre d'organisations protestantes et une quinzaine d'organisations catholiques. Nous nous sommes rencontrés très régulièrement et nous avons coopéré. Évidemment, cette activité est devenue beaucoup plus concrète et plus régulière lors du concile du Vatican.

Lorsque nous, Juifs, avons appris la convocation du II^e concile du Vatican, certains étaient d'avis qu'il s'agissait d'une occasion unique pour poser la question juive devant cette grande assemblée. Il fallait essayer d'amener l'Église à réfléchir sur ses relations avec les Juifs à la lumière du passé récent et tenter de **créer des bases nouvelles** pour nos relations futures. Ces **relations nouvelles** devaient être libérées de «l'enseignement du mépris» et des positions anti-judaïques qui avaient caractérisé l'attitude de l'Église à travers les siècles.

LES PIONNIERS D'UNE NOUVELLE VISION CHRÉTIENNE DU JUDAÏSME.

Tout cela n'est pas tombé du ciel. Il y a eu toute une évolution, avec ses lenteurs et ses accélérations, avec ses obstacles et ses ouvertures. Cette évolution a été naturellement influencée en grande partie par la Shoah, la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale. Le processus avait débuté, timidement il est vrai, pendant la persécution des Juifs en Allemagne et plus tard à travers toute l'Europe.

Dans ce domaine, il y a eu un certain nombre de pionniers. Je nommerai les plus importants. Le premier est James Parkes, un pasteur anglican britannique. À partir de 1930 Parkes a écrit plusieurs livres marquants sur les origines de l'antisémitisme et sur le conflit entre l'Église et la Synagogue. Il a poursuivi cette oeuvre pendant toute sa carrière. Il a commencé à Genève, comme secrétaire de la Fédération des étudiants chrétiens ; plus tard, il est devenu le secrétaire de l'Entraide universitaire internationale, où j'ai également assumé diverses responsabilités.

En 1933, quand Hitler est arrivé au pouvoir, Parkes a vécu la tragédie des étudiants juifs d'Allemagne. C'est lui qui a convoqué les premières conférences internationales d'étudiants sur le problème de l'antisémitisme. Nahum Goldmann était un des orateurs à l'une de ces réunions. Après cette expérience à Genève, James Parkes a pratiquement voué toute sa vie à l'amélioration des relations entre Juifs et chrétiens.

On raconte que lorsqu'il a voulu établir en Angleterre un institut destiné à étudier les origines de l'antisémitisme et à le combattre, il a sollicité le concours et l'appui financier du grand industriel juif britannique, Israel Sieff. Lorsque Sieff a demandé à Parkes en combien de temps il espérait pouvoir changer la situation, celui-ci a répondu : «Ça va prendre au moins cinquante ans !» Alors Sieff lui a dit : «Si vous m'aviez dit autre chose, je ne vous aurais pas soutenu».

Un autre pionnier était Karl Thieme, penseur d'origine allemande, que j'ai connu comme professeur à l'École

supérieure d'études politiques à Berlin. A la fin de sa vie, Thieme a vécu à Bâle. C'est en tant que théologien chrétien que Thieme a contribué, parmi les tout premiers, à la réflexion approfondie sur ce problème.

En troisième place, je citerai le père Paul Démann, de France. D'origine hongroise, il est l'auteur d'un livre extrêmement important sur la catéchèse et le judaïsme. Dans *Les Cahiers sioniens* qu'il éditait, le père Démann traitait de ces problèmes d'une façon méthodique. Par son ouvrage, ses articles et ses réflexions, le Père Démann doit être considéré comme l'un de ceux qui ont amené les milieux catholiques à réfléchir sur les problèmes, tabous à l'époque, de la catéchèse chrétienne concernant les Juifs et de ses effets sur les consciences.

Il convient de citer également le théologien Malcolm Hay. Ce catholique écossais a écrit en 1950 un important ouvrage précurseur sur le rapprochement judéo-chrétien intitulé : *Europe and the Jews. The Pressure of Christendom on the People of Israel for 1900 years*. En 1960, l'ouvrage a paru en Amérique. C'est un très bon livre sur le problème de la responsabilité de l'Église, de son enseignement concernant les Juifs et le judaïsme. Cet ouvrage a eu un très grand retentissement dans le monde.

C'est sous l'influence de cette génération de pionniers, et compte tenu de ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale, qu'un mouvement est né. Celui-ci s'est d'abord constitué dans les associations d'amitié judéo-chrétienne, surtout en Angleterre et en France, puis dans d'autres pays, notamment en Allemagne fédérale. Petit à petit, ces gens se sont réunis. Pour la première fois à Oxford en 1946, puis à Seelisberg, en 1947.

Ce mouvement n'englobait pas les Églises officielles. C'étaient des hommes d'Église qui avaient compris ce qui s'était passé pendant la guerre et qui avaient décidé qu'il fallait en tirer les conséquences pour l'enseignement chrétien à l'égard des Juifs et du judaïsme. Ils se réunissaient donc avec des personnalités juives pour en discuter.

L'Église catholique elle-même n'était pas encore prête à affronter le problème. Comme je l'ai déjà rappelé en 1945, immédiatement après la fin de la guerre, le Congrès juif mondial a proposé au pape Pie XII de publier une encyclique sur la question juive. Mais cette proposition est restée sans réponse. Le professeur Jacques Maritain, devenu plus tard ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a poursuivi cette idée pendant plusieurs années. Mais ses efforts n'ont pas davantage abouti.

La déclaration de Seelisberg.

Les réunions des personnalités des divers mouvements d'amitié judéo-chrétienne ont eu pour résultat la fameuse déclaration de Seelisberg. Dans cette petite localité suisse, au bord du lac des Quatre-Cantons, s'est réunie une soixantaine de personnalités réputées, chrétiennes et juives, parmi lesquelles le grand-rabbin Kaplan de Paris, l'historien français Jules Isaac, l'abbé Journet, Tadeusz Mazowiecki, les pères de Menasce et Lopinot, le pasteur Freudenberg, M. Neville Laski, le Dr Everet Clinchy, le Dr Visseur, le pasteur Simpson, le Pr S. Brodetsky, Mme Davy, le grand-rabbin Alexandre Safran, les rabbins Vadnaï et Taubes.

Pour la première fois depuis la guerre, dans une déclaration très bien formulée, ces personnalités ont jeté les bases d'une **nouvelle approche de la théologie chrétienne envers les Juifs**. Ce sont les fameux *Dix Points de Seelisberg*, un véritable programme d'action qui a ensuite joué un rôle considérable dans le développement des relations entre chrétiens et Juifs.

En voici le texte :

1. Rappeler que c'est le même Dieu Vivant qui nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.

2. Rappeler que Jésus est né d'une mère juive, de la race de David et du peuple d'Israël, et que son amour éternel et son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier.

3. Rappeler que les premiers disciples, les apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.

4. Rappeler que le précepte fondamental du christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament et confirmé par Jésus, oblige chrétiens et Juifs dans toutes les relations humaines, sans aucune exception.

5. Éviter de rabaisser le judaïsme biblique ou postbiblique dans le but d'exalter le christianisme.

6. Éviter d'user du mot «juif» au sens exclusif de «ennemis de Jésus» ou de la locution «ennemis de Jésus» pour désigner le peuple juif tout entier.

7. Éviter de présenter la Passion de telle manière que l'odieux de la mise à mort de Jésus retombe sur tous les Juifs seuls. En effet, ce ne sont pas tous les Juifs qui ont réclamé la mort de Jésus. Ce ne sont pas les Juifs seuls qui en sont responsables, car la Croix, qui nous sauve tous, révèle que c'est à cause de nos péchés à tous que le Christ est mort.

Rappeler à tous les parents et éducateurs chrétiens la grave responsabilité qu'ils encourent du fait de présenter l'Évangile et surtout le récit de la Passion d'une manière simpliste. En effet, ils risquent par là d'inspirer, qu'ils le veuillent ou non, de l'aversion dans la conscience ou le subconscient de leurs enfants ou auditeurs. Psychologiquement parlant, chez des âmes simples, mues par un amour ardent et une vive compassion pour le Sauveur crucifié, l'horreur qu'ils éprouvent tout naturellement envers les persécuteurs de Jésus tournera facilement en haine généralisée des Juifs de tous les temps, y compris ceux d'aujourd'hui.

8. Éviter de rapporter les malédictions scripturaires et le cri d'une foule excitée : «Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants», sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante

de Jésus : «Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font».

9. Eviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, réservé pour une destinée de souffrances.

10. Eviter de parler des Juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Église.

À Seelisberg, il y avait plusieurs de mes collègues du Congrès juif mondial : le Dr Aaron Steinberg, qui dirigea plus tard le Département culturel du CJM ; le Dr Georg Guggenheim, président de la communauté juive de Zurich, et d'autres encore. Personnellement, j'ai été amené à m'occuper de ces problèmes de façon systématique lors de la préparation du II^e concile du Vatican. Jules Isaac devait y jouer le rôle de catalyseur.

NOS RELATIONS AVEC L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LE PAPE JEAN XXIII REÇOIT JULES ISAAC.

Historien français très connu, Jules Isaac était un Juif assimilé. Pendant trente ans, et jusqu'à la guerre, son manuel d'histoire, connu sous le nom de «Mallet et Isaac» fut le livre scolaire le plus populaire en France. Isaac était assez éloigné du judaïsme et ne se souciait pas spécialement de ses origines juives. Et puis la Shoah, la «Catastrophe», s'est abattue sur lui. Son épouse et sa fille ont été déportées. Son malheur personnel a amené Jules Isaac à écrire un livre, *Jésus et Israël*, dans lequel il examinait **les sources de l'antisémitisme moderne**. Le livre a été écrit pendant la période où il était obligé de vivre dans la clandestinité, pour échapper à la déportation. Isaac arrivait à la conclusion que **c'est l'enseignement chrétien qui a fourni ses bases à l'antisémitisme moderne**.

Vincent Auriol, l'ancien président de la République française, a joué un rôle important pour rendre possible la rencontre de Jules Isaac avec le pape Jean XXIII en **juin 1960**. En tant que successeurs des rois, les présidents français sont considérés *ex officio* comme chanoines de l'église Saint-Jean-de-Latran de Rome, où ils ont une stalle réservée.

De ce fait les présidents français disposent de relations spéciales avec le pape, qui est aussi «l'évêque de Rome». Il semble que Auriol, après son septennat, ait gardé des relations avec Rome. D'autant plus que c'était lui qui avait remis sa barrette de cardinal à Mgr Roncalli, pendant que celui-ci était nonce apostolique à Paris. Ce nonce allait devenir plus tard le pape Jean XXIII. C'est donc le très laïque Vincent Auriol qui a arrangé la visite de Jules Isaac au Vatican. Une visite qui allait avoir d'immenses conséquences. Remarquons au passage que Auriol, que j'ai assez bien connu, était un homme très chaleureux, un humaniste plein de bonne volonté.

Lors de cette audience, Jules Isaac a soumis au pape un mémorandum proposant la création d'une commission qui examinerait la situation et ferait des suggestions, notamment dans le domaine de l'enseignement chrétien concernant les Juifs.

Le pape Jean XXIII était un personnage charismatique, probablement unique dans l'histoire de l'Église moderne. Il a très bien reçu Jules Isaac. Il était bien préparé à traiter le problème. Comme je l'ai déjà rappelé, il avait été pendant la guerre nonce apostolique à Sofia et à Ankara. Il avait pu y observer de près la tragédie du judaïsme européen. Plus d'une fois, il est intervenu pour protéger ou sauver des Juifs. On sait qu'en recevant un jour une délégation de Juifs américains à Rome, il leur a dit : «Je suis Joseph, votre frère», citant ainsi la fameuse phrase de la Bible où Joseph se fait reconnaître par ses frères venus en Égypte.

LE CARDINAL BÉA ENTRE EN ACTION.

À la suite de la démarche de Jules Isaac, Jean XXIII a chargé le cardinal Béa d'examiner la question. Le cardinal Béa était lui-même un personnage exceptionnel de l'Église catholique. Jésuite d'origine allemande, il jouissait d'un immense prestige. De grande taille, le cardinal Béa donnait une impression de force et de fermeté. En même temps, c'était un homme aux manières très calmes, je dirais même douces. Ces manières, jointes à sa grande bonté, qui était proverbiale, pouvaient laisser croire qu'il avait un caractère faible. Les événements allaient prouver le contraire. Augustin Béa avait une volonté de fer et bravait tous les obstacles à l'accomplissement de ses projets. **Si Jean XXIII a été l'inspirateur de la nouvelle attitude de l'Église envers les Juifs, le cardinal Béa en fut le bâtisseur.**

À cette époque, Béa était déjà un homme de grand âge, réputé pour sa profonde sagesse. Auparavant, pendant des décennies, il avait été le président de l'Institut biblique du Vatican, qui était l'un des grands instituts universitaires pontificaux. De ce fait, il était devenu un grand expert de la Bible. Non seulement il parlait assez bien l'hébreu, mais il connaissait, presque intimement, les personnages de la Bible hébraïque, l'Ancien Testament des chrétiens.

Le cardinal Béa avait été le confesseur de Pie XII. Ce rôle l'avait probablement beaucoup marqué. De ce fait, il avait aussi une vision très intime et très précise de ce que fit et ne fit pas l'Église pendant la période nazie. Certains ont même affirmé que c'est ce qui l'a motivé pour inspirer la **nouvelle formulation de la théologie catholique à l'égard des Juifs**. C'était sa manière d'œuvrer pour la réparation des terribles injustices dont les Juifs avaient été victimes. En plus de son grand sens moral, son origine allemande a également dû jouer en ce sens.

Né à Riedbbhringen, près de la source du Danube, Augustin Béa avait passé une grande partie de sa vie à

Rome. C'était un homme de la Curie. On le considérait comme un traditionaliste type. Il avait aidé Pie XII à la conception d'un certain nombre de documents très importants. Un de ces documents définit justement la position catholique à l'égard du **nouveau mouvement de la critique de la Bible** : *Divino afflante spiritu*.

Ce mouvement, largement initié par des théologiens protestants, s'est développé à la fin du XIX^e et au cours du XX^e siècle. Béa en était fortement impressionné. Ses réflexions ont influencé la position de la théologie catholique envers la *Bibelkritik*.

Lorsque le pape Jean XXIII l'a chargé du dossier concernant les Juifs, Béa s'y est attelé avec une conviction profonde. Sa longue expérience lui avait enseigné comment gérer les choses au Vatican.

En automne 1960, au début de sa mission, le cardinal Béa n'avait pas de relations avec les Juifs. Il a donc demandé à son ordre qui il devait rencontrer pour établir les premiers contacts. Comme il l'avait dit un jour, la question posée à la direction des Jésuites était : quelle est la personnalité juive qui ressemble le plus à un pape juif ? En réponse, ses confrères jésuites lui ont conseillé de rencontrer Nahum Goldmann. La raison en était que le Congrès juif mondial avait été pendant plusieurs années en relation assez régulière avec les Jésuites. Ceux-ci étaient très intéressés par certains problèmes juifs, notamment l'avenir d'Israël. Ils voulaient établir des contacts entre le pape Pie XII et les Juifs.

Dans son autobiographie, Nahum Goldmann raconte comment la rencontre avec Pie XII, envisagée par les Jésuites, n'a finalement pas eu lieu, à cause de l'opposition de la secrétairerie d'État.

Néanmoins, Béa a suivi le conseil des Jésuites et rencontré Nahum Goldmann. C'était en automne Nahum Goldmann avait à ce moment une position de chef incontesté de la Diaspora, il était vraiment le *rosh galouta*. Lorsque Béa lui a raconté que ses collègues de l'ordre des Jésuites lui avaient dit qu'il ressemblait le plus à un pape juif, Goldmann a répondu avec son humour habituel : «Je ne sais pas si je ressemble à un quasi-pape juif, mais sachez que je ne crois pas au célibat».

Ils ont donc entamé ce qui était au fond la première véritable discussion entre catholiques et Juifs au sujet du concile en préparation. Le cardinal Béa a fait au Dr Goldmann deux propositions.

D'abord il lui a demandé si les Juifs voulaient être invités au Concile comme observateurs. **La grande nouveauté**, c'était que l'Église catholique avait invité au Concile, comme observateurs, les représentants des autres dénominations chrétiennes, c'est-à-dire les Églises protestante, anglicane et orthodoxe. Ce geste devait ouvrir une **nouvelle ère d'œcuménisme dans l'Église catholique**.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'avait été créé le secrétariat pour l'Unité des chrétiens, présidé par Mgr Béa. Et le fait que Béa ait été également chargé des relations avec les Juifs explique la raison pour laquelle, bizarrement, les Juifs se sont trouvés aussi dans le train de «l'Unité des chrétiens». Cela nous a causé beaucoup de problèmes. La première question était donc de savoir si les Juifs voulaient être invités au Concile comme observateurs.

La deuxième question soulevée par le cardinal Béa lors de sa rencontre avec Goldmann était de savoir si les organisations juives étaient prêtes à soumettre un mémorandum au Concile ou à l'Église catholique, dans lequel ils formuleraient leur point de vue sur les problèmes touchant les deux communautés.

Confronté à ces deux questions, à savoir d'une part aller ou ne pas aller au Concile, d'autre part soumettre ou non un texte à l'Église catholique, Nahum Goldmann a consulté le rabbin Joseph Dov Soloveïtchik de Boston. Celui-ci jouissait d'une très grande réputation et enseignait à la Yeshiva University de New York. On le considérait comme la plus grande autorité de l'orthodoxie juive moderne.

La réponse du rav Soloveïtchik a été que les Juifs ne devaient pas participer, même comme observateurs, au Concile, qui était une affaire de l'Église. Il suggérait néanmoins de soumettre au Concile un mémorandum juif. Selon lui, ce mémorandum devait être formulé par les organisations juives «séculières», pour bien marquer que nous n'étions **pas dans un dialogue religieux**.

Personnellement, je ne crois pas à cette distinction entre organisations juives religieuses et séculières. Le Congrès juif mondial est composé en majorité de communautés juives, qui selon leurs statuts sont des communautés religieuses orthodoxes. Peut-on alors le considérer comme une organisation séculière ?

Goldmann a tenu compte de l'avis du rav Soloveïtchik. C'était en fait le début d'une **longue coopération entre les deux hommes**, notamment en ce qui concerne la politique juive à l'égard des Églises. Peu de gens ont compris alors l'importance de l'alliance entre ces deux personnalités, dont l'une était le protagoniste de l'orthodoxie juive moderne et l'autre du mouvement national juif moderne.

Peu de temps après, Nahum Goldmann m'a chargé de faire connaître au cardinal Béa l'attitude des Juifs à l'égard du problème de l'invitation éventuelle au Concile, et de lui annoncer la remise imminente du mémorandum. Entre-temps, il y a eu un certain nombre de consultations entre les organisations juives sur le contenu du mémorandum, sur ses signataires et sur la manière de le présenter. Ces discussions préalables ont duré assez longtemps.

C'est seulement en janvier 1962 que j'ai rencontré le cardinal Béa pour la première fois, pour lui transmettre la réponse à ses questions. De là datent mes premières relations avec lui. Au cours de notre long et cordial entretien, je me suis acquitté de mon mandat. Ensuite, je lui ai expliqué ma façon de voir les choses.

Une invitation au Concile aurait divisé la communauté juive. L'orthodoxie s'y serait opposée, alors que les libéraux ou les conservateurs auraient eu une attitude plus positive, plus nuancée. Cela aurait alors provoqué une vaste polémique dans le camp juif. Cette polémique se serait faite aux dépens des relations avec l'Église, parce

que la discussion aurait surtout porté sur notre histoire malheureuse avec le christianisme. Le résultat aurait été une détérioration débouchant sur une grande amertume, l'opposé de l'objectif recherché.

Béa prit note de nos décisions, qu'il accepta sans réserve. Ensuite, il me fit part d'une communication qu'il avait reçue du grand-rabbin Jacob Kaplan au nom de l'Association européenne des rabbins. Celle-ci affirmait que puisque le but du Concile était **l'unité des chrétiens**, et que les Juifs n'étaient pas chrétiens, ils ne pourraient pas participer au Concile. Non sans ironie, **Béa s'étonnait que les rabbins sachent avec tant d'exactitude ce qui était le but du Concile, alors que la plupart des chrétiens ne le savaient pas encore**. Même s'il était vrai que l'œcuménisme était un des aspects du Concile, ce n'était certainement pas le seul.

SOUSSION D'UN MÉMORANDUM À L'ÉGLISE.

Le cardinal m'a aussi dit qu'il était d'accord avec l'idée que les Juifs soumettent un mémorandum à l'Église, dans lequel ils exposeraient leurs vues à l'occasion du Concile. Il me demanda de le lui faire parvenir dans les meilleurs délais.

La préparation du mémorandum avait pris beaucoup de temps, bien plus que prévu. Pour lui donner la plus grande autorité, nous avons choisi comme cadre la World Conference of Jewish Organisations, familièrement appelé Cojo. Cet organisme avait été créé par le Congrès juif mondial pour collaborer d'une façon permanente avec des organisations qui à l'époque n'étaient pas affiliées au CJM. Il y avait là le B'nai B'rith International, le Board of Deputies of British Jews et le Conseil représentatif des institutions juives de France, le Crif.

Il faut remarquer que la plupart des organisations qui ont appartenu au Cojo, y compris les trois mentionnées ci-dessus, sont aujourd'hui membres du Congrès juif mondial ou siègent dans ses instances grâce à un arrangement spécial de coopération. Mais à cette époque, en 1962, elles n'étaient pas encore prêtes à y adhérer.

On s'est donc mis à préparer le mémorandum. C'est seulement à la fin de février 1962 que nous avons été en mesure de le soumettre. Entre-temps, Béa nous avait aussi donné un conseil, que nous avons suivi. Il a dit notamment :

«N'entrez pas dans les détails, ce n'est pas très bon. Nous savons nous-mêmes mieux que vous où se trouvent les véritables problèmes chez nous».

Notre mémorandum a été principalement rédigé par Maurice Perlzweig, entouré d'un petit comité, où siégeait aussi Joseph Lichten de l'Anti-Defamation League du B'nai B'rith. Perlzweig, qui était le directeur du Département des affaires internationales au Congrès juif mondial à New York, avait un don exceptionnel pour la formulation de tels textes, en une langue limpide, de grande beauté.

Voici quelques passages significatifs en traduction française :

Dans toutes les parties du monde, des hommes des religions et nationalités les plus variées se lèvent, comme sous une impulsion commune, pour élargir les libertés et pour une **affirmation nouvelle des droits de la personne humaine**. Dans le présent mémorandum nous désirons réaffirmer la foi immémoriale de notre tradition selon laquelle les ressources spirituelles qui font partie de l'héritage commun de l'humanité nous donnent les moyens et nous créent en même temps l'obligation de maîtriser les méfaits des préjugés et de l'intolérance [...]

La croyance dans l'origine commune, le droit commun et la destinée commune de tout le genre humain est consubstantielle de notre foi. Nous cherchons à sauvegarder les droits et la dignité des Juifs non parce qu'ils sont Juifs, mais parce qu'ils sont des humains. Nous ne demandons pour eux ni privilèges, ni traitement spécial. Nous adhérons sans réserves à la doctrine inhérente à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies selon laquelle la pleine jouissance des droits de l'homme est la prérogative de tous les êtres humains, sans discrimination de race, de croyance, de sexe ou de langue. La lutte contre l'antisémitisme fait pour nous partie de la lutte pour l'émancipation de l'humanité entière [...]

Si nous nous adressons à l'Église catholique sur la question juive en particulier, c'est parce qu'il existe des références aux Juifs et à leur place dans l'histoire dans sa littérature liturgique, dans les catéchismes [...] dans certaines pratiques commémoratives tout comme dans les manuels largement utilisés. [...] Certaines de ces références peuvent (servir à) fomenter la haine d'autrui et promouvoir des causes en conflit patent avec l'enseignement de l'Église sur la fraternité des hommes [...]

Nous voudrions attirer l'attention particulière sur les allégations de crimes rituels dans les églises de différentes parties du monde, qui sont perpétuées sous forme d'inscriptions, représentations peintes et même de services commémoratifs. On peut douter que les nombreux milliers [de catholiques] qui visitent ou prient dans ces sanctuaires ont conscience que les accusations de ce genre ont été le sujet de condamnations répétées des papes [...]

«N'avons-nous pas tous le même Père ? N'avons-nous pas tous été créés par Un seul Dieu ?» Le défi du prophète nous impose à tous la plus solennelle des obligations. Les différences qui nous séparent sont réelles et importantes ; il serait déraisonnable de les omettre ou de les sous-estimer. Mais elles ne peuvent annuler le commandement d'aimer son prochain.

Le fait que les relations avec les Juifs entraînent dans les préoccupations des initiateurs du Concile était évidemment d'une grande signification. Il faisait partie de l'évolution extrêmement intéressante qui s'est produite pen-

dant les quatre années de sa durée. Car **le grand problème**, contrairement à ce que disaient les rabbins, n'était pas seulement l'unité des chrétiens, mais **l'aggiornamento, c'est-à-dire une remise à jour de l'Eglise**. De l'air frais entrant dans l'Église. En vivant cela de près, j'étais fasciné. Je n'avais jamais vu un organisme qui se comportait jusque-là comme une forteresse, comme un tout éternel et immuable, complètement replié sur soi — l'Église traditionnelle issue du concile de Trente — prendre vie et s'ouvrir au monde. **D'un coup, l'Église se mettait à ré-examiner ses structures, ses fondements, son action dans tous les domaines de la vie.**

Je venais assez régulièrement à Rome pour m'informer de l'évolution des discussions qui nous concernaient. Pendant mon absence, mon collègue Fritz Becker assurait la continuité de notre présence. Il s'était occupé pendant de longues années des relations internationales au sein de l'Union des communautés juives d'Italie et était devenu le chef du bureau du Congrès à Rome. Sa modestie, son tact, sa discrétion et ses capacités lui valaient beaucoup d'estime et lui facilitaient le travail délicat avec des milieux ecclésiastiques complexes.

Au Vatican, je fréquentais **beaucoup la salle de presse**. Pendant le Concile, des conférences de presse en différentes langues y étaient données chaque après-midi. Non seulement on y apprenait les derniers rapports sur les délibérations de l'assemblée du Concile, mais on y assistait parfois à des débats passionnés, organisés par des groupes nationaux ou des associations spécialisées. On y rencontrait beaucoup de prélats de toute origine et tendance, qui nous faisaient parfois bénéficier d'informations et de commentaires personnels.

Naturellement, je me rendais toujours au secrétariat pour l'Unité des chrétiens ou au couvent de la via Aurelia, où habitait le cardinal Béa. Quand je ne pouvais pas le rencontrer personnellement, je voyais son secrétaire, le père Stefan Schmidt, ou l'un des fonctionnaires du secrétariat, comme le père Stransky.

À Rome, je rencontrais aussi de vieux amis, qui étaient soit des représentants des organisations laïques, comme le Pr Ramon Sugranyes de Franch, de Fribourg, que je connaissais depuis mes activités universitaires, soit des consultants, ou *periti*, qui étaient attachés aux pères du Concile, tels Mgr Hdfer, Mgr Oesterreicher, Gregory Baum, Hans Küng et d'autres.

Avec le passage des années, j'ai eu la joie de voir accéder certains de ces jeunes prêtres ouverts et intelligents aux postes de responsabilité dans l'Église : évêques, cardinaux, professeurs de théologie. À l'époque, ils constituaient un lien vivant entre l'Église en pleine mutation et le monde extérieur. Beaucoup parmi eux n'étaient pas indifférents à nos problèmes.

Les grandes voix du Concile qui nous soutenaient étaient celles de biblistes réputés comme les cardinaux Béa et Liénart, ou celles de prélats venant de villes qui avaient d'importantes communautés juives, dont ils admiraient l'esprit et la vivacité. A cette catégorie appartenaient des hommes comme le cardinal Cushing de Boston, l'évêque Elchinger de Strasbourg, le cardinal Seper de Zagreb, et bien d'autres. Ils avaient donc une grande connaissance de l'histoire juive, et entretenaient des relations suivies avec de grands centres juifs.

Dès novembre 1961 avant la remise de notre memorandum, le cardinal Béa avait déjà établi sa propre commission pour l'élaboration du texte sur les Juifs. Ce petit groupe, composé de personnes particulièrement qualifiées, préparait le projet sur les relations avec les Juifs, qui devait être discuté ensuite au secrétariat pour l'Unité des chrétiens.

Quand je parlais un jour de ce comité au cardinal Tisserand, qui avait un grand franc-parler et un sens de l'humour très fort, celui-ci m'a dit : «Ah, vous voulez parler de cette commission du cardinal Béa qui est composée de deux Juifs convertis, d'un sioniste et d'un antisémite !»

En voici les membres : Mgr John M. Oesterreicher de l'Institute for Judeo-Christian Studies à la Seton Hall University aux Etats-Unis. C'était un prêtre catholique d'origine juive, né en Tchécoslovaquie. On prétendait que dans sa Slovaquie natale il avait fait partie de l'organisation de jeunesse juive Hashomer Hatzair, proche de l'extrême-gauche. Je ne sais pas comment il a été amené à changer de religion. Pendant des années il faisait éditer une publication annuelle, *The Bridge (Le Pont)*, sur laquelle nous émettions beaucoup de réserves. Nous avions toujours l'impression que la tendance à la conversion n'en était pas absente. Pendant le Concile, Mgr Oesterreicher était le conseiller du cardinal König de Vienne.

Le deuxième membre de la Commission était également d'origine juive : Gregory Baum, un augustin, pour qui j'ai toujours eu une très grande estime. Il avait fait ses études à Fribourg, en Suisse. Ensuite, il vécut au Canada, à Toronto. Il était l'auteur d'un livre très important sur *Les Juifs et l'Évangile*. Il a plus tard corrigé certaines de ses thèses d'origine développées dans ce livre.

Le troisième était l'abbé Léo Rudloff, un prêtre en mission à Jérusalem, où il avait la charge de l'église de la Dormition. C'était probablement le «sioniste» dont parlait Tisserand. Je ne l'ai connu que plus tard à Jérusalem. Il était probablement à la Commission pour introduire dans ses discussions la réalité de l'État d'Israël.

Le quatrième, un théologien dont j'ai oublié le nom, devait être l'«antisémite» dont parlait Tisserand ; je n'ai jamais fait sa connaissance.

Évidemment, quand j'ai commencé à travailler avec le secrétariat, j'ai eu de très grandes hésitations à établir des relations avec les Juifs convertis qui y jouaient un rôle. C'est une réaction naturelle parmi les Juifs. Mais à un certain moment, je me suis rendu compte qu'il était impossible de les ignorer, parce qu'ils faisaient un travail très important et qu'il nous fallait savoir ce qui se passait. A partir de ce moment, surmontant mes hésitations, j'ai décidé d'établir des relations avec eux. J'ai des souvenirs extrêmement intéressants de mes premières rencontres, aussi bien avec Oesterreicher qu'avec Baum.

Baum m'était très sympathique. Nous avons fait connaissance un soir dans un restaurant à Rome. C'est mon

collègue Becker, le représentant permanent du Congrès à Rome, qui a organisé notre première rencontre. À mon grand étonnement, nous avons constaté alors que nous étions tous les deux originaires de Berlin ; nous y avons fréquenté la même école et nous y avons eu les mêmes professeurs.

Baum était de douze ans plus jeune que moi. Il est entré à l'école quand je l'ai quittée. Il venait d'une famille juive complètement assimilée. Ses parents étaient divorcés et, dans sa famille, la religion ne jouait plus aucun rôle. Assis face à face, nous nous interpellions mutuellement sur notre passé. En nous regardant, nous nous posions la question de savoir comment, avec des origines aussi similaires, nous avions abouti l'un à devenir religieux dans l'ordre de Saint-Augustin et l'autre secrétaire général du Congrès juif mondial !

Baum a été sauvé du génocide par un des transports d'enfants juifs en Angleterre. Ensuite, encore pendant la guerre, il a été transféré avec d'autres enfants juifs au Canada dans un de ces bateaux dont certains ont été coulés. Je ne sais pas comment il s'est converti au catholicisme, ni comment il est entré dans les ordres. Il était très bel homme. Ses manières se caractérisaient par la combinaison d'une très grande franchise jointe à une exquise courtoisie. Baum était resté très attaché à sa mère, morte pendant la guerre dans la maison de retraite juive, le Juedisches Altersheim, à Berlin. Il a même dédié à la mémoire de sa mère sa thèse universitaire, écrite à Fribourg.

Le soir de notre première rencontre, nous avons poursuivi nos discussions jusqu'à une heure du matin. Puis il m'a amené dans le couvent où il logeait à Rome et m'a montré le dernier projet de texte du document sur les Juifs, qui était évidemment confidentiel (*sub secreto*). Il m'a même traduit le texte du latin. Il s'est comporté à partir de ce moment-là à notre égard avec une amitié véritablement exceptionnelle.

Quant à Mgr Oesterreicher, j'ai fait sa connaissance le jour où le cardinal Béa a annoncé la préparation du texte sur les relations avec les Juifs et a publié le projet qui devait être soumis au Concile. J'étais par hasard à Rome. Dans l'après-midi, au centre de la presse du Vatican, Oesterreicher donnait une conférence de presse en allemand, où il présentait le projet du texte. Il y a dit (je résume) : «Maintenant que l'Église a fait ce pas important envers les Juifs, c'est au tour des Juifs de faire un pas et de purger le Talmud de toutes les allusions inamicales et hostiles au christianisme».

J'ai trouvé cela extraordinaire ; je ne l'ai jamais oublié. Alors que le texte sortait juste de son stade préparatoire, à un moment où la discussion n'avait même pas commencé, où rien n'était décidé — et l'on sait quel sort le texte a connu pendant le Concile, quelle opposition il a rencontrée, qu'à plusieurs reprises il a failli être éliminé —, donc à ce moment où rien n'était encore décidé, il demandait déjà une compensation.

J'ai rencontré Oesterreicher plus tard. Je revois encore mon premier déjeuner avec Becker et lui. Oesterreicher avait eu quelques contacts avec les représentants de l'American Jewish Committee, mais ne savait absolument rien de ce que nous faisons et de ce que nous savions. Il se comportait à notre égard avec un certain dédain, du moins jusqu'au moment où, dans une conversation très générale, mon collègue Becker a glissé quelques mots très particuliers, qui étaient une citation exacte du texte du document sur les Juifs. C'était une indication évidente que nous étions très bien informés de ce qui se passait. A partir de ce moment-là, Oesterreicher a adopté à notre égard une attitude très différente.

J'ai dit que le cardinal Béa avait donné à cette commission la tâche de préparer un texte. En fait, le projet était prêt avant l'arrivée de notre mémorandum. Le cardinal Béa a regretté que nous ne soyons pas prêts plus tôt. Quand le mémorandum est arrivé, nous avons pu constater que la Commission du secrétariat avait tenu compte de nos principales préoccupations. Mais notre mémorandum n'a pas été inutile. Le projet de la Commission a rencontré ensuite de très violentes oppositions ; le texte a failli être abandonné à trois ou quatre reprises. Notre mémorandum a servi de base à toutes les démarches au Vatican et, plus tard, auprès de beaucoup d'évêques dans de nombreux pays.

Le fait que pour la première fois le judaïsme organisé se soit adressé à l'Église catholique était en soi très important. En effet, notre mémorandum ne s'adressait pas au Concile. C'était un document adressé à l'Église, parce que nous aussi considérions que le Concile était une affaire intérieure de l'Église.

Quand j'ai dit au cardinal Béa que nous ne voulions pas être invités au Concile, j'avais suggéré d'autres possibilités de rencontre, sur lesquelles nous avons discuté pendant un certain temps. En faisant ces propositions, je voulais tout simplement indiquer que nous n'étions pas hostiles à des rencontres, mais que le cadre du Concile ne nous semblait pas approprié.

UNE CRISE AVEC LES JUIFS PRÉLUDE AU CONCILE.

Alors, à notre grande surprise, s'est produite la première crise importante du Concile dans ses relations avec les Juifs. Celle-ci a eu un grand retentissement. Voici les faits. Nous avons considéré au CJM qu'au fond, dans notre cercle immédiat, il n'y avait pas véritablement de spécialiste juif des problèmes de l'Église et des relations judéo-chrétiennes. Nous avons pensé que, puisque nous étions tous des outsiders, il serait peut-être bon d'avoir un véritable expert. À ce moment s'est proposé un homme, le docteur Chaïm Vardi, un haut fonctionnaire du ministère israélien des Affaires religieuses. De par ses fonctions, le Dr Vardi était en contact permanent avec les religions chrétiennes en Israël. Rappelons qu'en Israël, pratiquement toutes les religions chrétiennes sont représentées. C'est l'œcuménisme quotidien, vivant et vécu.

Le Dr Vardi ne se sentait apparemment pas très à l'aise dans son ministère, dont l'orientation très orthodoxe

juive lui pesait un peu trop. Comme il voulait changer d'emploi, il s'était proposé au CJM. Et puisque nous avions besoin d'un spécialiste, nous nous sommes dit que c'était une très bonne idée.

Dès lors, Nahum Goldmann et moi sommes allés chez Béa qui nous a accordé un long entretien. Goldmann venait d'Israël, moi de Genève. Nous avons informé Béa que nous allions avoir à notre bureau à Rome un véritable spécialiste des relations judéo-chrétiennes, qui suivrait de près les développements du Concile.

Quand nous sommes sortis du bureau de Béa, son secrétaire nous a accompagnés dans l'ascenseur et nous a dit en passant qu'une dépêche de l'Agence télégraphique italienne annonçait que le Congrès juif mondial avait nommé le Dr Vardi comme représentant-observateur auprès du concile du Vatican. Évidemment, nous avons tout de suite publié un démenti. Mais cette histoire a fait un scandale énorme.

En tout cas, Vardi n'avait pas commis l'indiscrétion, dont nous ignorions la source. C'était une fuite involontaire. Rien n'était encore définitivement décidé, on avait simplement consulté le cardinal pour sonder sa réaction. Et Béa avait même suggéré : «Votre expert peut être l'hôte du secrétariat». Or la dépêche présentait cela comme une nomination auprès du Concile et même auprès du Vatican, ce qui était absurde.

Dès le début de nos contacts, j'avais bien dit personnellement à Béa que nous ne voulions pas être invités au Concile et que nous ne voulions pas de représentants ou observateurs officiels. Ce que nous avions en vue était de disposer dans notre bureau à Rome de quelqu'un qui puisse suivre intelligemment ce qui se passait au Concile, et qui aurait pu servir d'homme de liaison.

NOS ENNEMIS S'AGITENT.

Cet impair a d'abord été utilisé par les ambassadeurs arabes. Mais il a aussi fourni aux cercles conservateurs de la Curie de nouveaux prétextes pour nous combattre. On a dénoncé l'affaire comme une tentative du gouvernement israélien d'avoir une influence au Concile. Et l'on présentait Vardi comme un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères d'Israël, ce qui n'était pas du tout vrai. En fait, le gouvernement israélien n'avait absolument rien à voir avec toute cette histoire. Néanmoins, tous les ambassadeurs arabes ont élevé immédiatement une protestation publique auprès de la secrétairerie d'État. Cela a eu pour effet qu'en juin 1962, quand s'est réunie la grande commission préparatoire destinée à établir le programme du Concile, le problème juif a été retiré de l'ordre du jour.

On nous a toujours blâmés pour cette histoire. Mais c'était un accident, et on ne sait toujours pas qui en fut responsable. De plus, ce qu'on a publié était totalement absurde. Tous ceux qui étaient contre le rapprochement avec les Juifs se sont jetés sur l'incident pour en tirer argument.

Pendant toute la durée du Concile, ce sont les Arabes, les évêques de ces pays, ainsi que leurs représentants officiels auprès du Saint-Siège, qui ont occupé l'avant-scène de l'opposition au document sur les Juifs. Dès qu'il y avait un progrès dans ce domaine, ils faisaient front pour le contrer. Ils ont toujours considéré qu'un texte sur les Juifs constituerait un acte favorable à l'égard de l'État d'Israël.

De surcroît, certains grands dignitaires de l'Eglise, ceux des cercles les plus conservateurs de la Curie, soulevaient l'opposition et se servaient quelquefois dans ce but des ambassadeurs arabes. Et c'est à travers la secrétairerie d'État, le véritable centre du pouvoir de l'Eglise, que cette opposition se faisait jour.

Voici un exemple de l'attitude de la secrétairerie d'État, qui constitue en même temps un exemple de l'esprit combatif de Béa ; il ne renonça jamais à la poursuite de son projet. Lorsque, en juin 1962, après l'incident Vardi, le texte sur les Juifs fut retiré de l'ordre du jour provisoire du Concile, le cardinal Béa était en train de publier dans la très prestigieuse revue des Jésuites italiens *La Civiltà cattolica* un article intitulé «Le peuple juif est-il un peuple déicide et maudit par Dieu ?» C'était une contribution extrêmement importante à la discussion sur les relations entre l'Eglise et le judaïsme. L'article était déjà composé et Béa avait déjà corrigé les deuxièmes épreuves lorsque la secrétairerie d'État demanda au cardinal de supprimer sa publication «pour ne pas irriter davantage les pays arabes».

Le cardinal céda provisoirement. Mais il ne renonça pas à sa lutte. L'article fut traduit en allemand et publié dans *Stimmen der Zeit*, la revue jésuite allemande. Et comme il ne pouvait pas être publié sous la signature du cardinal, il parut en octobre 1962 sous la signature d'un professeur allemand Ludwig von Hertling, de la Compagnie de Jésus, avec de petites modifications, mais pratiquement inchangé. On voit comment on mêlait les aspects politiques et les aspects théologiques. Car il est difficile de comprendre en quoi le problème de la responsabilité des Juifs dans la mort du Christ concernait les États arabes ou affectait les relations politiques du Vatican avec l'État d'Israël.

Je ne pense pas que l'opposition venait du cardinal Ottaviani qui présidait alors le Saint-Office. Ottaviani s'est heurté avec Béa sur d'autres points, par exemple le texte sur la Révélation divine. Je ne crois pas qu'il était engagé dans le mouvement d'opposition à l'égard du document sur les Juifs. Ottaviani était romain et même un enfant du Trastevere, l'ancien quartier juif, autour de l'antique Teatro Marcello. C'est là qu'il avait passé sa jeunesse. Il est toujours resté en relation avec des Juifs.

L'affaire Vardi avait évidemment produit un choc. Les Juifs avaient l'impression que tout le projet était abandonné. Nous, Congrès juif mondial, n'allions pas renoncer pour autant. Des échanges de correspondance entre le CJM et le cardinal Béa au sujet de l'affaire Vardi et sur le principe d'une déclaration sur les Juifs se sont poursuivis pendant plus d'une année. Au début, les lettres de Goldmann à Béa étaient polies. Mais, finalement, il lui a écrit :

«Vous savez très bien que les accusations contre nous concernant l'affaire Vardi ne sont pas fondées».

Après cela, il ne fallait pas que Vardi allât à Rome. Cela aurait de toute évidence compliqué une situation déjà difficile. Nos adversaires ont cherché à jouer la confusion. Quant à nous, nous n'étions pas les agents de l'État d'Israël et ne voulions pas apparaître comme tels. Nos demandes concernaient la théologie chrétienne et non la politique étrangère du Vatican.

Certes, nous avions des contacts avec Israël et ses représentants dans divers pays. Mais notre rôle n'était pas identique au leur. A Rome, nous étions en rapport avec Maurice Fischer, l'ambassadeur israélien en Italie. C'était un Juif d'origine belge, qui avait combattu pendant la guerre dans la Résistance française. C'était une personnalité de grande qualité, un des meilleurs ambassadeurs d'Israël, un homme rare, qui comprenait véritablement le Vatican. J'ai connu une magnifique coopération avec lui. Fischer, qui avait été le premier ambassadeur d'Israël en France, était à Rome depuis un an. Il connaissait déjà le terrain.

Il me revient en mémoire un autre souvenir très vivant, sur un événement qui avait eu lieu un an auparavant. A cette époque, Golda Meir était ministre des Affaires étrangères d'Israël. Le Congrès juif mondial était toujours indépendant ; mais il se concertait de temps à autre avec le gouvernement israélien et le tenait informé de ce qu'il avait l'intention de faire sur le plan international. Une ou deux fois par an, on se réunissait au ministère israélien des Affaires étrangères. Cette fois-ci, il y avait d'un côté Golda Meir et quelques-uns de ses conseillers et, de l'autre, du côté du Congrès, Goldmann, Easterman, Perlzweig et moi.

Au début des entretiens, Nahum Goldmann a dit : «Le premier point dont je voudrais discuter avec vous, c'est le concile œcuménique». Alors Golda le regarde et dit en yiddish : «Vos is dos ?» (Qu'est-ce que c'est ?). Elle n'avait apparemment jamais entendu parler d'un concile. Golda, qui était issue d'un milieu juif ouvrier du Milwaukee, aux États-Unis, ne connaissait pas l'Église catholique.

Alors on lui a expliqué ce qu'était le Concile. Aussitôt, elle a fait appeler Fischer, qui travaillait à cette époque au ministère. Je rappelle cette histoire pour montrer qu'à ce moment on faisait découvrir à Golda Meir tout un monde qu'elle ne connaissait pas. **Cet épisode démontre à l'évidence l'absurdité de l'accusation selon laquelle Israël cherchait à influencer le cours du Concile.**

Quant à Fischer, pour qui je nourrissais une grande amitié, je l'ai revu à Rome. Il m'est même arrivé de le consulter à quelques moments difficiles du Concile.

LES JUIFS DOIVENT PARLER D'UNE SEULE VOIX.

C'est durant cette période qu'est née ma conception d'une relation suivie et organisée avec l'Église. On a pu la développer seulement plus tard, petit à petit. Entre autres choses, j'ai ressenti avec une terrible humiliation la compétition de différentes organisations juives pendant le Concile. Certaines cherchaient des contacts avec les évêques ou même avec le pape, sans coordonner leurs actions avec qui que ce soit. Nous nous sommes efforcés de constituer un front le plus large possible et avons réussi à certains égards. Mais à l'époque il n'y avait dans le groupe que je représentais ni l'American Jewish Committee, ni l'Anti-Defamation League, cela malgré le fait que le B'nai B'rith coopérait avec nous.

Certes l'Anti-Defamation League faisait partie du B'nai B'rith, mais elle avait acquis une grande autonomie. À certains moments, ces mouvements travaillaient séparément.

Les groupes juifs des États-Unis suivaient la méthode américaine du lobbyin qui était absolument inconnue en Europe et qui n'était certainement pas connue ou appréciée au Vatican. **En tout état de cause, nous étions d'avis que c'était la responsabilité de l'Église de redresser les torts à l'égard du peuple juif et non à nous d'aller quémander en ordre dispersé.** Nous avons dit dans notre mémorandum ce que nous avions à dire ; c'était maintenant à elle d'agir. Certaines de ces interventions désordonnées ont fait beaucoup de tort à notre cause parce que les évêques n'étaient pas habitués à de telles méthodes.

Alors, avec l'appui de l'ambassadeur Fischer, nous y avons mis un peu d'ordre. Nous avons dit aux Juifs américains : parlez aux évêques américains, ils sont habitués à vos méthodes ; ils vous écouteront et tiendront compte de vos demandes. Mais les autres, n'y touchez pas. Et nous avons eu gain de cause.

LA PREMIÈRE SESSION DU CONCILE VATICAN II.

Arrive alors la première session du Concile. Je me rappelle la visite que j'ai rendue au cardinal Liénart, qui présidait à l'époque la Conférence des évêques de France. C'était une semaine avant l'ouverture du Concile. Le cardinal Liénart était un **très grand ami**. Il avait soutenu les Juifs pendant la guerre en France, avec beaucoup de courage et une grande droiture. C'était un homme d'une extrême finesse, très versé dans la Bible hébraïque. Nous l'avions consulté à plusieurs reprises avant le Concile, et j'ai tenu à le voir une fois de plus avant le début de la session. Il était d'une grande chaleur humaine. Il me disait avec modestie : «Vous savez, on va se réunir à Rome avec 2 300 évêques qui ne se sont jamais vus, qu'est-ce qui va arriver ? Ils parlent toutes les langues du monde ! Vous savez, dans une telle situation, seul l'Esprit saint peut nous aider».

Je n'oublierai jamais comment l'Esprit saint s'est manifesté. A la première réunion du Concile, après l'ouverture solennelle par le pape, on a proposé des listes pour les commissions du Concile. Ces listes avaient été très officiellement préparées par la Curie. Et alors, l'Esprit saint s'est levé en la personne du cardinal Liénart. Il était le

premier orateur du Concile, en sa qualité de doyen des évêques français. Liénart a demandé d'ajourner la discussion pour que les Conférences épiscopales des différents pays puissent étudier ces listes et se concerter.

C'était quelque chose d'inouï. Et dans le fond de la salle (je n'étais pas là, mais plusieurs témoins me l'ont raconté) il y a eu des applaudissements. Et après qu'il se fut assis, le cardinal Frings de Cologne, qui était le doyen des évêques allemands, s'est levé à son tour et a appuyé ce que le cardinal Liénart avait proposé. Et il y eut des applaudissements énormes. Cela a été le moment crucial du Concile. Les évêques n'acceptaient pas ce que les bureaux de la Curie avaient préparé. Ils voulaient avoir leur mot à dire. **C'était nouveau, presque miraculeux.**

Et dans toutes les discussions qui ont suivi — la première était sur «L'Écriture et la Tradition» — on a vu s'exprimer les différentes tendances, dans un esprit de grande liberté. Et cela a continué. Ce qui était très important, c'est que dès les premières discussions la personnalité du **cardinal Liénart est apparue comme celle d'un des grands pionniers du nouvel esprit du Concile.** Ce fait avait pour nous une très grande importance. Un de nos amis devenait un des éminents porte-parole de Vatican II. Nous avons également appris que le cardinal Liénart bénéficiait du soutien du pape Jean XXIII.

Quant au cardinal Béa, sa position s'est considérablement renforcée pendant la première session du Concile. Ayant introduit plusieurs textes remarquables, il avait trouvé un très grand appui auprès des Pères du Concile. Il devint de plus en plus une des personnalités centrales de Vatican II.

Cela lui permit de revenir sur notre question. En décembre 1962, Béa vit le pape et lui proposa de réintroduire le texte sur les Juifs dans le programme du Concile. Jean XXIII accepta aussitôt. Depuis juin, on avait laissé dormir la question pour calmer les esprits. Après la première session, le cardinal reprit l'offensive.

Ce texte n'existait donc pas officiellement pendant la première session du Concile. Il faut cependant remarquer que très peu de textes ont été discutés pendant cette première session. Faute de temps, et compte tenu du grand nombre de projets, les textes n'ont même pas été tous présentés. Beaucoup de dirigeants juifs exprimaient publiquement leur déception.

LA PRÉPARATION DE LA DEUXIÈME SESSION DU CONCILE.

Je revis Béa en janvier 1963. Il se montra très confiant, et me dit en allemand : «Nos affaires vont bien. Plusieurs cardinaux se sont exprimés d'une façon positive, ainsi que le pape». Puis il me dit : «Il faut m'aider». Et **il m'a sorti une liste de cardinaux et d'évêques qu'il me fallait rencontrer.** J'ai dit que nous n'étions pas très heureux du lobbying de certaines organisations juives. Mais quand le cardinal me demanda : «Aidez-moi», ce fut tout autre chose. Il ajouta : «N'entrez pas dans les détails. Dites à toutes ces personnes ce que vous attendez du Concile. C'est le moment ou jamais de le faire».

Nous avons discuté pendant une demi-heure de la liste des personnalités qu'il fallait approcher. Il y avait sur cette liste une dizaine de cardinaux de la curie romaine. Je lui ai dit notamment : «Vous savez, pour les membres de la Curie, c'est très délicat, car avec eux, il est impossible de faire une démarche A Rome tout se sait». Par conséquent, on a considérablement réduit la liste des membres de la Curie. Ensuite, nous avons discuté en détail de la liste de évêques auxquels il convenait de rendre visite dans les différentes parties du monde.

Sans perdre de temps, je me suis adressé aux dirigeants des communautés juives de différents pays et ai organisé pendant les semaines qui ont suivi des visites explicatives à des Pères de l'Église, à des membres du Concile, dans le monde entier : en France, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique du Sud et dans bon nombre d'autres pays.

Béa m'a aussi recommandé de voir les cardinaux qui présidaient les réunions du Concile. Avec mon ami Ernst Ludwig Ehrlich du B'nai B'rith, nous avons rendu visite au cardinal Suenens, à Bruxelles. Ensuite, nous avons rencontré le cardinal allemand Döpfner, à Munich. Un ami italien, Astorre Mayer, président de la communauté juive de Milan, a rendu visite au cardinal Lercaro, à Bologne. Nous nous sommes divisé le travail pour aller plus vite et pour **ne pas le rendre trop voyant.**

Pendant ce temps avait commencé au Concile une discussion pour savoir où le texte repris sur les Juifs devait être placé. Il y avait diverses alternatives. Les uns préconisaient de l'inclure dans le texte sur l'œcuménisme. D'autres affirmaient qu'il fallait le mettre ailleurs. D'autres encore suggéraient la préparation d'un document séparé.

Au printemps 1963, il fut décidé d'incorporer le projet de texte sur les Juifs au texte sur l'œcuménisme, dont il devenait le quatrième chapitre. La Déclaration sur la liberté religieuse en constituait le cinquième chapitre. En juillet 1963, la Commission de coordination du Concile approuve le texte. Et en novembre, avant la deuxième session du Concile, le texte est publié. Il est même distribué aux évêques présents. On espère à ce moment qu'il y aura une discussion et un premier vote. Mais cela ne se produit pas. Introduit officiellement par le cardinal Béa le 19 novembre, le texte sur les Juifs n'est ni discuté, ni voté, ni approuvé.

Pour les trois premiers chapitres du texte sur l'œcuménisme, il y a eu un vote de principe. Mais les deux suivants sont restés en suspens. D'où une certaine déception du côté juif.

Il me paraît significatif de citer quelques passages importants de la présentation du texte par le cardinal Béa à la séance plénière du Concile : «Ce texte ne découle pas de mon initiative, mais de l'initiative de Sa Sainteté le pape Jean XXIII, qui l'avait vu et approuvé cinq mois avant sa mort». Il a poursuivi en expliquant que : «Cette Déclaration n'a aucun caractère national ou politique. Particulièrement, il n'est pas question de faire reconnaître l'État

d'Israël par le Saint-Siège».

Ensuite, le cardinal traita en détail de l'accusation de déicide contre les Juifs :

Les Juifs de notre temps peuvent difficilement être accusés des crimes commis contre le Christ, comme ils sont très éloignés de ces actes. Même au temps de Jésus, la majorité du peuple élu n'a pas coopéré avec les dirigeants en condamnant le Christ. Si tous les Juifs de Jérusalem et de Palestine ne peuvent en être accusés, combien moins encore les Juifs dispersés à travers l'Empire romain et combien moins encore ceux qui aujourd'hui, après dix-neuf siècles, vivent dispersés dans le monde entier.

Finalement, il expliqua pourquoi une déclaration sur les Juifs devait être faite aujourd'hui :

Il y a quelques dizaines d'années, l'antisémitisme prévalait dans diverses régions et fut particulièrement violent sous une forme criminelle en Allemagne, sous le régime du nazisme, qui, par haine des Juifs, a commis des crimes effrayants, tuant des millions de Juifs [...]

Béa poursuivit :

Certains arguments de cette propagande ont eu des effets malheureux même sur des catholiques croyants, d'autant plus que les arguments de la propagande (nazie) avaient assez souvent l'apparence de la vérité, particulièrement quand ils étaient tirés du Nouveau Testament et de l'histoire de l'Église.

Béa nia alors que l'antisémitisme puisait une quelconque inspiration dans la doctrine chrétienne «ce qui est complètement faux». A l'opposé, dit-il, Il est plutôt question de déraciner de l'esprit des catholiques toutes idées qui pourraient subsister de la propagande nazie.

La présentation de Béa dans la grande aula du Concile fut reçue avec beaucoup d'enthousiasme, manifesté par des applaudissements chaleureux et prolongés.

On aura noté dans le discours du cardinal Béa la référence à Jean XXIII. Ce grand pape avait disparu en juin 1963. Sa personnalité charismatique est restée vivante dans la mémoire de tous les Juifs. C'est un signe de la vénération et de l'estime dont jouissait cette forte personnalité que les grandes organisations juives aient envoyé - **fait unique dans l'histoire** - une délégation spéciale pour prendre part à ses funérailles, afin de représenter la communauté juive. J'ai d'ailleurs, avec beaucoup d'émotion, participé à cette délégation.

Un événement extérieur a également joué en notre faveur. Le Conseil œcuménique des Églises, qui regroupe des centaines d'Églises protestantes, anglicanes et orthodoxes du monde entier, s'était réuni en sa troisième assemblée en Inde, à la Nouvelle-Delhi, en 1961, juste avant le Concile. Je décrirai plus loin mes conversations avec Visser't Hooft, son secrétaire général, au sujet de cette réunion. Celles-ci ont sans doute contribué à l'adoption par cette assemblée d'une résolution d'une grande signification sur l'attitude des chrétiens à l'égard des Juifs et du judaïsme.

En voici l'essentiel : constatant que les chrétiens ont trop souvent négligé les devoirs d'amour chrétien et même de justice à l'égard des Juifs, le Conseil œcuménique demandait à toutes les Églises de dénoncer l'antisémitisme comme une attitude inconciliable avec la foi chrétienne. Il déclarait que l'antisémitisme est un péché à la fois contre Dieu et contre l'homme. Un passage significatif rejetait aussi l'accusation de déicide.

C'était un texte important, émanant du plus grand rassemblement d'Églises chrétiennes en dehors de l'Église catholique. Cette prise de position publique du Conseil œcuménique n'est certainement pas restée sans influence sur les dirigeants de l'Église catholique.

Notons au passage que les relations entre l'Église catholique et le Conseil œcuménique sont d'une grande complexité. Ces relations donnent parfois l'impression qu'il s'agit de vases plus ou moins communicants ; parfois qu'elles sont placées sous le signe de la concurrence. D'ailleurs, dans des circonstances exceptionnelles, il m'est même arrivé d'essayer de jouer là-dessus.

VERS LA TROISIÈME SESSION DU CONCILE. LA LUTTE CONTINUE.

Avec le retour du texte sur les Juifs à l'ordre du jour du Concile, les adversaires de ce projet se sont littéralement déchaînés. Pendant l'hiver 1963-1964, il y a eu toute une avalanche d'articles et de pamphlets, dont certains fort calomnieux, dans la presse des pays arabes et surtout en Égypte. En même temps a paru en espagnol un livre, **Complot contre l'Église**. Ce dernier est une farouche attaque antisémite. Sur plusieurs centaines de pages, les auteurs s'élèvent contre les Juifs et déploient tous les efforts possibles pour empêcher l'adoption du texte.

On n'hésitait pas à attaquer et à diffamer personnellement le cardinal Béa. Plusieurs livres et pamphlets ont été écrits contre lui, avec toutes sortes de calomnies. On disait que son nom n'était pas Béa, mais Behar, qu'il était d'origine juive, et bien des choses encore. Toutes ces attaques ont renforcé sa volonté de réussir.

A mon avis, il a très souvent sous-estimé la résistance et les difficultés qu'il allait rencontrer. Malgré son grand âge, il avait une bonne santé et une bonne forme physique qui lui permettaient d'affronter toutes sortes d'obstacles.

En sus des déclarations fracassantes de certains prélats arabes s'opposant à tout texte du Concile qui aurait traité des relations avec les Juifs, on organisa des manifestations publiques dans plusieurs pays arabes. Celles-ci ont impressionné la secrétairerie d'État et la congrégation qui s'occupait des rites orientaux.

Tout cela explique pourquoi, à la fin de la deuxième session du Concile, non seulement on ne procéda pas au vote, mais on ordonna la rédaction d'un nouveau texte, rédaction à laquelle la Commission de coordination du

Concile - un groupe beaucoup plus conservateur que le secrétariat pour l'Unité des chrétiens - devait être associée.

Malgré toute cette agitation, le cardinal Béa garda son calme et son optimisme. Il était absolument persuadé que le texte serait discuté et voté à la session suivante et que l'essentiel de son contenu serait maintenu.

À la suite de cette évolution, la commission de Béa approuva le texte d'une déclaration renforcée sur le judaïsme, comme faisant partie du texte sur l'œcuménisme. Ce texte passa un peu plus tard par la Commission de coordination du Concile. De nouveau, une certaine presse s'est déchaînée contre ce texte et contre ceux qui le défendaient. Les adversaires des Juifs jugeaient inutile et même pernicieuse l'adoption par l'Église d'un texte prenant en compte la responsabilité chrétienne dans la Shoah et mettant le judaïsme à égalité avec le christianisme.

On voyait de plus en plus clairement qui était derrière cette campagne. La résistance provenait des milieux ultra-conservateurs de l'Église. J'ai trouvé dans mes notes personnelles les noms de ce «groupe d'opposition». Mgr Luigi Carli, évêque de Segni, en était le chef. Un autre nom de ce groupe, inconnu à l'époque, est devenu célèbre depuis : celui de feu **Mgr Lefebvre**, l'archevêque, devenu schismatique, d'Ecône.

Cette opposition n'était pas sans effet. En juin 1964, on apprenait qu'un nouveau texte était sorti des délibérations de la Commission. Cette nouvelle version comportait des changements considérables, qui allaient nous amener vers une troisième grande crise.

Le cardinal Béa a chaque fois ressuscité le projet. Il jouissait de l'appui du pape et d'un certain nombre de cardinaux très influents. À ce moment, nous avons entrepris un certain nombre de nouvelles démarches auprès des membres de la plus haute instance, les modérateurs, ceux qui président le Concile. Ainsi une deuxième visite au cardinal Suenens, puis une nouvelle visite au cardinal Döpfner, puis au troisième modérateur, le cardinal Lercaro, à Bologne ; nous nous sommes abstenus de rencontrer le quatrième, le cardinal Agagianian.

UNE NOUVELLE CRISE ÉCLATE.

On apprend petit à petit que le texte est devenu très différent de ce qu'il était avant. La nouvelle mouture avait considérablement affaibli le passage exonérant les Juifs de l'accusation du déicide. Elle contenait aussi une clause affirmant que «l'union du peuple juif avec l'Église fait partie de l'espérance chrétienne» et que «l'Église attend l'entrée de ce peuple dans la plénitude du peuple de Dieu établie par le Christ», c'est-à-dire la conversion. Quand on a su cela, nous étions terriblement choqués, et nous l'avons fait savoir.

On s'est ouvertement interrogé sur la façon dont cet écrit nous est parvenu. Il y a nécessairement des mécanismes par lesquels de tels textes sont communiqués. Je ne suis pas persuadé, malgré le *sub secreto*, que ce n'était pas intentionnel. Sûrement, certaines personnes qui n'étaient pas d'accord avec ce texte ont veillé à ce que l'on nous le communique. Cela a beaucoup heurté les Juifs. Quand le texte s'est trouvé entre nos mains, on s'est arrangé pour qu'il paraisse un beau jour, le 3 septembre 1964, dans le *New York Herald Tribune*. C'est ce qui l'a probablement tué. Dois-je avouer que j'étais à l'origine de toute cette opération, à laquelle j'ai participé d'un bout à l'autre, et que je fus le responsable de cette fuite et de ses conséquences ?

On imagine l'effet que cette publication a produit. Les organisations juives, choquées, ont vivement réagi, en publiant en octobre 1964 une déclaration qui réaffirmait «la fidélité des Juifs à leur foi, à leur histoire et aux éléments constitutifs de leur héritage». Tout en évoquant le Concile, la déclaration rappelait aussi que «quelle que fût la grandeur des pressions, aucun sacrifice ne fut pour nous trop grand pour maintenir notre caractère religieux unique». C'était une façon très digne de répondre. Il faut souligner que, pour une fois, toutes les organisations juives des Etats-Unis, le CJM et le B'nai B'rith se sont mis d'accord sur un texte.

Toute cette histoire est ahurissante ! Elle prouve que non seulement les personnes mais aussi les grandes assemblées sont jugées sur la manière dont les unes et les autres se comportent à l'égard des Juifs. Le texte de la protestation a été envoyé au secrétariat du cardinal Béa, qui l'a fait lire en séance plénière : il a produit une forte impression. Le secrétariat du cardinal Béa procéda alors à une nouvelle rédaction du document sur l'œcuménisme.

La lutte autour du texte sur les relations avec les Juifs, qui dure depuis trois ans, n'en est pas terminée pour autant. On tente d'affaiblir sa portée et de le faire réviser par la Commission théologique. Finalement, le nouveau texte, considérablement modifié et renforcé, est soumis aux Pères du Concile le 18 septembre 1964. Il condamne et déplore la discrimination contre les Juifs et met en garde contre l'accusation des Juifs comme peuple déicide.

Toute référence à la conversion des Juifs est éliminée.

Le vendredi 25 septembre 1964, pendant la troisième session du Concile, le cardinal Béa présente ce texte au plénum du Concile, qui doit ensuite l'adopter définitivement. Cela provoque une nouvelle et vigoureuse contre-attaque des forces conservatrices de l'Église. Dans sa présentation, le cardinal Béa insiste : «Il est absolument impensable de faire ce que certains Pères du Concile ont demandé, c'est-à-dire d'enlever cette question de l'ordre du jour». En introduisant le texte, Béa prend aussi ses distances à l'égard des nouvelles formulations qui ont été introduites par la Commission de coordination. En somme, il plaide pour le rétablissement de l'ancien texte.

Arrive alors le grand débat, en présence de tous les ténors de l'Église universelle, les 28 et 29 septembre 1964. Des hommes d'Église célèbres y participent, comme les cardinaux Liénart, Frings, Léger, Cushing, Ritter, Heenan et d'autres, qui s'emploient à appuyer le texte original de Béa. De l'autre côté les opposants, avec le cardinal Tapouni, l'archevêque Tawil, le cardinal Ruffini et d'autres prélats des pays arabes, qui plaident contre. On

voit tout de suite qu'il s'agit d'un débat extrêmement important.

Ce débat a abouti à l'élaboration d'un nouveau texte, qui tenait compte des opinions exprimées dans l'aula, et qui renforce considérablement les thèses favorables aux Juifs, qui avaient été affaiblies. Enfin, le texte sur les Juifs est séparé du décret sur l'œcuménisme.

C'est à la fin de la troisième session du Concile, le 20 novembre 1964, qu'intervient un vote de principe sur ce nouveau texte, élaboré par la commission de Béa. Ce texte est adopté par 1 651 votes «oui» ; 242 votes «oui» *placet juxta modum* (avec amendement) ; 99 votes «non».

Cela représente un grand succès pour le cardinal Béa et sa Commission. Mais la lutte n'est pas terminée.

LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE SESSION DU CONCILE.

Entre novembre 1964 et la présentation du texte pour le vote définitif, lors de la quatrième session du Concile, en octobre 1965, les luttes continuent. Le texte circule sous le manteau, tantôt affaibli, tantôt renforcé. Les prélats des pays arabes continuent de s'agiter. Le cardinal Béa envoie deux de ses proches collaborateurs, Mgr Willebrands et le père Duprey en mission dans les pays arabes, pour tenter d'apaiser les esprits.

Une nouvelle attaque prend la forme d'un article signé par Mgr Carli, évêque de Segni, qui stigmatise l'ensemble du peuple juif comme responsable de la mort de Jésus. Mais le cardinal Béa n'abandonne pas : il lui réplique point pour point dans la revue *La Civiltà cattolica*. Il est soutenu par la plupart des évêques européens et américains.

Trois sessions de son secrétariat seront nécessaires pour dégager un texte qui tienne compte des opinions qui s'affrontent, pour satisfaire notamment au désir exprimé par le pape d'arriver au plus large consensus possible. Les adversaires du texte ne désarment pas. Ils exercent toutes sortes de pressions, jusqu'au dernier moment. Il en résulte un affaiblissement du texte en différents points.

Entre autres, les adversaires du texte arguent qu'il ne convient pas de singulariser les Juifs, alors que l'Eglise entretient des relations avec d'autres religions et notamment avec les musulmans.

Ces diverses considérations ont mené à son élargissement, qui ne se contente plus de traiter des relations de l'Eglise avec le judaïsme, mais y ajoute un certain nombre de paragraphes notamment sur le bouddhisme, l'hindouisme et l'islam. Disjoint du décret sur l'œcuménisme, le texte définitif prend le titre de «Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes».

Cette importante modification de dernière heure présente de grandes faiblesses. Les passages concernant les autres religions sont greffés sur le texte consacré aux Juifs et n'accusent pas le même degré de réflexion et d'élaboration.

Connue sous le nom de *Nostra aetate* (De notre temps), la déclaration est votée les 14 et 15 octobre 1965. Le texte sur les Juifs en constitue le quatrième chapitre.

Le texte est d'abord adopté point par point à savoir :

- **Le rejet de la responsabilité collective des Juifs pour la mort du Christ** : Oui : 1 875 ; Non : 188 ; Nul : 9.

- **Les Juifs ne doivent pas être désignés comme maudits ou rejetés par Dieu** : Oui : 1 821 ; Non : 245 ; Nul : 14.

- **Rejet de l'antisémitisme et de la persécution des Juifs** : Oui : 1 905 ; Non : 199 ; Nul : 14.

Et voici le résultat du vote sur la déclaration dans son ensemble : Oui : 1 763 ; Non : 250 ; Nul : 10.

Avant sa promulgation par le pape Paul VI, le 28 octobre 1965, la déclaration est une dernière fois adoptée par 2 221 voix pour, 88 contre et 3 votes nuls.

Voici la partie du texte qui traite des relations avec les Juifs :

NOSTRA AETATE N° 4

Scrutant le mystère de l'Église, le Concile se souvient du lien qui unit spirituellement le peuple du Nouveau Testament à la descendance d'Abraham. En effet, l'Église du Christ reconnaît que l'origine de sa foi et de son élection se trouve, selon le dessein de salut de Dieu, chez les Patriarches, Moïse et les Prophètes.

Elle affirme que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi (Ga 3, 7), sont inclus dans la vocation de ce Patriarche et que le salut de l'Église est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple hors de la terre de servitude.

L'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans son ineffable miséricorde, a daigné conclure l'Antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel sont greffés les rameaux de l'olivier sauvage, que sont les gentils [Rm 11, 17-24].

L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les gentils par sa croix et en lui-même des deux a fait un seul (Ep 2, 14-16). L'Église a toujours également devant les yeux les paroles de l'apôtre Paul au sujet des siens «à qui appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la Loi, le culte, les promesses qui ont été faites aux Patriarches, et de qui est né, selon la chair, le Christ» [Rm 9, 4-5], le fils de la Vierge Marie.

Elle se rappelle que du peuple juif sont nés les apôtres, fondements et colonnes de l'Église, et elle se rappelle aussi le grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'évangile du Christ.

Au témoignage de l'Écriture, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle a été visitée (Lc 19, 44) et les Juifs, en grande partie, n'ont pas accepté l'Évangile ; nombreux même furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion (Rm 11, 28). Néanmoins, selon saint Paul, les Juifs restent, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance (Rm 11, 28-29). Avec les Prophètes et ce même Apôtre, l'Église attend le jour connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et «le serviront d'un commun accord» (So 3, 9. Cf Is 66, 23 ; Ps 65, 4 ; Rm 11, 11-32).

Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux Juifs, le Concile veut encourager et recommander entre eux la reconnaissance et l'estime mutuelle, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que des dialogues fraternels.

Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ (Jn 19, 6), ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors, ni aux Juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau peuple de Dieu, les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de l'Écriture. Que tous aient donc soin, dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, de ne rien enseigner qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ.

En outre l'Église, qui réprouve toutes les persécutions exercées contre tous les hommes quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les Juifs, et poussée, non par des considérations politiques mais par la charité évangélique, déplore la haine, les persécutions et toutes les manifestations d'antisémitisme, quels que soient leur époque et leurs auteurs, qui ont été exercées contre les Juifs.

D'ailleurs, comme l'Église l'a toujours tenu et le tient toujours, c'est à cause des péchés de tous les hommes et volontairement que le Christ dans son immense amour s'est soumis à sa passion et à sa mort, pour que tous les hommes obtiennent le salut. Le devoir de l'Église dans sa Prédication est donc d'annoncer la croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce.

Je procéderai plus loin à l'analyse détaillée de ce texte. Dès sa publication, le Congrès juif mondial et les organisations juives, qui s'expriment à travers le Cojo, saluent l'adoption du texte. De son côté, Nahum Goldmann télégraphie au cardinal Béa pour le féliciter de ce succès. Quant à moi, je sens que **des voies nouvelles s'ouvrent, dans lesquelles il faut s'engager sans tarder.**

Il est vrai que les dernières modifications intervenues dans le texte adopté avaient produit beaucoup de déception dans les milieux juifs. En fait, tout en partageant une certaine déception, je n'ai jamais considéré qu'elles avaient fondamentalement changé sa signification. Mon approche découlait de ma conviction que la déclaration du Concile constituait un **nouveau départ dans les relations judéo-chrétiennes.**

La question qui se posait était de savoir si l'Église était déterminée à appliquer cette **nouvelle orientation.** Si elle l'était, et j'étais personnellement convaincu que tel était le cas, les détails des modifications du texte n'étaient pas très importants. Le texte lui-même inaugurerait **une dynamique nouvelle,** qui dépasserait bientôt les points de friction et conduirait à **des positions nouvelles.** Dans le cas contraire, les points de détail allaient de toute façon manquer d'importance.

D'un autre côté, je ne pouvais m'empêcher de regretter certaines concessions que le cardinal Béa avait consenties pour surmonter les oppositions et apaiser les esprits. Les résultats du vote final prouvent que le nombre des opposants du début n'avait pas beaucoup varié, ce qui veut dire que les concessions ont peut-être été faites pour rien.

Il n'y a pas de doute que la grande personnalité qui a élaboré et imposé ce texte, et qui s'est battue pour cette **nouvelle théologie** sur les Juifs et le judaïsme, était le cardinal Augustin Béa. Il a été soutenu dans son action par le pape Jean XXIII et par son successeur, le pape Paul VI, qui a su mener la barque à bon port.

Il est tout à fait remarquable que les deux textes les plus novateurs du concile Vatican II, celui sur les Juifs et celui sur la liberté religieuse, étaient tous les deux l'œuvre du cardinal Béa. Ce fut l'une de ses grandes contributions au Concile. Il a déployé un effort considérable pour assurer l'adoption par le Concile de la Déclaration sur la liberté religieuse. Béa avait compris que **sans un texte sur la liberté religieuse, aucun progrès vers l'union avec les autres Églises et communautés chrétiennes ne pouvait aboutir.** A ce problème il vouait le meilleur de ses forces. Il était soutenu dans cette tâche par plusieurs grandes figures du Concile, comme l'évêque de Bruges, Xavier Joseph de Smedt, le père John Courtney Murray, S.J., et le cardinal Cushing, de Boston, qui a notamment affirmé : **«Sans la déclaration sur la liberté religieuse, le mouvement œcuménique se serait écroulé».** On peut donc voir à quel point **ces textes se complètent mutuellement.**

Le cardinal Béa fut ainsi le grand protagoniste dans le domaine de l'œcuménisme. C'est par son travail et celui de son secrétariat que le texte du décret sur l'œcuménisme a été élaboré et mené à bon port à travers les écueils du Concile. **C'est grâce à sa haute stature que l'Église catholique a fait sienne la cause de l'œcuménisme et a accompli des pas décisifs.**

De plus, le cardinal Béa a souligné avec raison que, de tous les textes adoptés par le deuxième concile du Vatican, **celui sur les Juifs est le seul qui ne contient aucune référence aux enseignements traditionnels de l'Église, qu'ils soient patristiques, conciliaires ou pontificaux. Cela démontre à l'évidence le caractère révolutionnaire de cet acte.**

Cette expression de la **nouvelle approche** de l'Église catholique envers le peuple juif n'était pas limitée au

texte de la déclaration du Concile sur les Juifs. *Nostra ætate* doit être lu dans le contexte d'ensemble, en rapport avec les autres documents du Concile, dont certains passages concernent le judaïsme.

Citons notamment la Constitution dogmatique sur l'Église. Son paragraphe 16 réaffirme «l'élection du peuple d'Israël, le peuple qui a reçu l'Alliance de Dieu» et qui, de ce fait, n'est pas exclu du plan du salut.

La Constitution dogmatique de la Révélation divine parle en son chapitre IV de «l'Ancien Testament par lequel Dieu s'est révélé au peuple juif» et affirme que «les Livres saints de l'Ancien Testament sont la vraie Parole de Dieu».

De même, la Déclaration sur la liberté religieuse, à laquelle nous nous sommes référés à plusieurs reprises, va dans la même direction lorsqu'elle reconnaît aux autres religions, y compris le judaïsme, **leur droit de rechercher sans contrainte les voies du salut et la vérité de Dieu ainsi que le libre exercice de leur religion.**

Dans ce contexte, il était donc naturel que les observateurs non catholiques au Concile suivent les tribulations du texte sur la liberté religieuse avec la même passion avec laquelle les Juifs suivaient les avatars successifs du document sur les religions non chrétiennes.

Personne ne sera donc étonné de découvrir que pendant ces moments d'incertitude et même d'inquiétude, j'étais en rapport étroit avec le Dr Willem A. Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises, et que nous échangeons de façon suivie nos informations et nos appréhensions. Nous étions tous les deux anxieux de découvrir quelles conséquences la manière de traiter l'un des textes qui nous concernait pouvait avoir sur le destin de l'autre.

Le cardinal Bèa avait également accompli un énorme travail dans d'autres domaines. Il a notamment préparé, comme il était naturel, le texte d'une extrême importance sur les rapports entre les Écritures et la tradition. C'est un immense problème, de portée universelle, qui n'est pas propre à l'Église catholique et que nous, Juifs, partageons avec d'autres religions.

Dans toutes ces novations le cardinal Bèa a joué un rôle de premier plan. Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons que partager les mots du pape Jean XXIII qui a affirmé que «découvrir le cardinal Bèa était un don de Dieu».

A l'égard du cardinal Bèa, qui a si profondément influencé nos rapports avec le monde chrétien, nous Juifs avons une énorme dette de reconnaissance.

A l'occasion du centenaire de sa naissance, j'ai été invité par le secrétariat pour l'Unité des chrétiens à participer au colloque organisé en son honneur et à faire un exposé sur la contribution du cardinal aux textes du Concile sur la liberté religieuse.

C'était **un geste sans précédent** que d'inviter un Juif pour exposer au Vatican le concept de liberté religieuse de l'Église.

J'ai fait observer que cela était d'autant plus remarquable qu'un siècle seulement nous sépare de la fameuse affaire Mortara, l'enlèvement, le baptême clandestin, puis la disparition d'un petit garçon juif dans les États pontificaux, qui fut l'un des plus violents conflits publics qui se soient jamais produits entre l'Église catholique et la communauté juive au sujet d'une violation flagrante de la liberté religieuse.

Après avoir souligné le chemin parcouru, à la fin de mon exposé, j'ai évoqué la vieille tradition juive de *Lamed Vav Tsadikim*: «Les trente-six Justes qui vivent dans chaque génération, dont les noms restent secrets, qui maintiennent la cohésion du monde entier par leur générosité et leurs bonnes actions et sans lesquels le monde s'écroulerait».

J'ai également rappelé une autre tradition juive, celle des Hassidei oumoth haglam, « les Justes des nations du monde », qui méritent une place dans le monde à venir.

Et j'ai conclu : «La façon dont ces deux traditions interfèrent l'une avec l'autre n'est pas très claire. Quel que soit leur chevauchement, je suis profondément convaincu que nous honorons aujourd'hui en la personne du cardinal Bèa un des Justes qui maintiennent la cohésion du monde».

LES JUIFS ET L'ŒKOUMÈNE

Pour nos relations avec l'Église catholique, nous, Juifs, dépendions toujours du secrétariat pour l'Unité des chrétiens. Nous n'aimions pas cette situation. C'était dû au fait que le pape avait demandé au cardinal Bèa de s'occuper des relations avec les Juifs. Et comme Bèa était à la tête du secrétariat pour l'Unité, nous étions pour ainsi dire insérés dans cette structure. J'ai beaucoup réfléchi, à ce moment-là, s'il fallait ou non soulever cette question. Nous savions que nous avions dans le cardinal Bèa un véritable ami.

Au Vatican existait aussi un secrétariat pour les Religions non chrétiennes, où logiquement nous aurions dû être. Mais par ailleurs, on ne pouvait pas ignorer que les liens entre chrétiens et Juifs sont d'un ordre très différent que, par exemple, ceux entre chrétiens et bouddhistes. Nous avons un patrimoine spirituel commun : la Bible hébraïque. Et pour nous, être ensemble avec les bouddhistes, les hindous, les shintoïstes, etc., ne paraissait pas satisfaisant non plus. En outre, je savais que le cardinal qui à ce moment-là dirigeait ce secrétariat était loin d'être un ami des Juifs, et avait même la réputation d'avoir une tendance antisémite. J'ai donc renoncé à cette idée, ce qui m'obligeait à garder le silence sur ce problème pendant un certain temps, peut-être jusqu'à la fin du Concile.

Mais un jour, je ne sais pas comment, Nahum Goldmann, qui me laissait une grande liberté dans ces questions, et qui d'ailleurs dans ses mémoires rend hommage à ma conduite de ces affaires, m'a parlé de ce problème,

qui le préoccupait également. Alors, je lui ai expliqué la situation et la raison pour laquelle je n'avais rien fait. La prise de position de Goldmann m'a impressionné, car il intervenait très rarement dans ce genre d'affaires.

J'ai donc décidé d'en parler à un très proche collaborateur du cardinal Béa, qui assurait quelquefois la liaison entre nous. C'était Mgr Joseph Höfer, un prélat allemand, qui était à ce moment-là le conseiller ecclésiastique de la légation de la République fédérale d'Allemagne auprès du Saint-Siège. Comme il était membre de la commission de Béa, je le rencontrais assez régulièrement. Höfer avait des antécédents glorieux du temps du nazisme, il avait été un proche collaborateur du fameux cardinal von Galen, qui avait eu le courage de protester publiquement contre l'euthanasie.

Höfer était un homme de caractère et d'une grande franchise. Il avait suivi de près tous les événements de 1933 à 1939. Il connaissait les détails de l'évolution du catholicisme allemand, ses relations et ses compromissions avec Hitler. Il était très critique au sujet du concordat, et du rôle de Mgr Kaas, l'ancien chef du parti du centre allemand, qui avait une grande responsabilité dans ces décisions. Un jour, nous avons longuement parlé de toutes ces choses. Je me rappelle que l'évocation de ces souvenirs et des tractations de cette époque, dont la plupart étaient secrètes, m'avait fait une très grande impression.

Un jour, j'ai dit à Höfer : «Vous devriez dire au cardinal Béa que le fait de dépendre du secrétariat pour l'Unité des chrétiens pose aux Juifs un problème. Je lui en parlerai après le Concile. Vous devriez lui dire que nous avons énormément d'estime pour lui. Mais, du fait que nous ne sommes pas des chrétiens, nous ne faisons pas partie de l'œkoumène et ne pouvons pas appartenir au secrétariat pour l'Unité des chrétiens. Après le Concile, il faudra trouver une solution. On pourrait créer un organisme spécial, qui serait également présidé par le cardinal Béa. Vous devriez le lui dire parce qu'il doit savoir pourquoi nous ne soulevons pas la question en ce moment».

CRÉATION DU BUREAU DU VATICAN POUR LES RELATIONS AVEC LES JUIFS.

Quelque temps après la fin du Concile, je suis revenu à la charge et j'ai repris ma discussion avec Mgr Höfer. Je lui ai dit que le temps était venu de résoudre le problème. A mon avis, il fallait créer un organisme indépendant qui devait être séparé du secrétariat, mais qui pourrait être présidé en «union personnelle» par le cardinal Béa. Höfer m'a demandé de mettre mes idées sur papier comme des suggestions — sur papier blanc, sans en-tête —, un procédé très à la mode au Vatican.

À cette occasion, j'ai aussi soulevé le problème de la présence dans la délégation catholique en relation avec nous de personnalités d'origine juive. C'était évidemment très délicat et un peu osé de ma part. J'admis naturellement que l'Église pouvait désigner ses représentants comme elle l'entendait et que je soulevais le problème sans aucune référence personnelle à qui que soit. Mais je soulignais que cette présence créait des problèmes de notre côté. Les questions que nous devons discuter étaient assez difficiles pour ne pas les charger encore d'un handicap additionnel.

Après avoir été renseigné par Mgr Höfer, le cardinal Béa s'est rendu chez le pape pour le consulter. Quelque temps après, il m'a appelé pour m'annoncer directement que **mes deux suggestions avaient été acceptées**. Il m'a dit qu'il allait créer un «Bureau pour les relations entre catholiques et Juifs», et que celui-ci dirigerait à l'avenir nos affaires. Il me dit aussi qu'il allait me consulter dans un proche avenir concernant la personne qu'il allait charger de ce travail.

Un peu plus tard, le cardinal m'a communiqué confidentiellement le nom de la personne choisie. Quand je me suis renseigné sur celle-ci, j'ai découvert qu'elle avait écrit certains articles d'un caractère nettement antisémite. J'ai attiré l'attention du cardinal sur ce fait et **il a immédiatement choisi quelqu'un d'autre**. C'était un geste de respect et de profonde compréhension, qui augurait bien de nos relations à venir.

C'est ainsi que le père Cornelius Rijk, un théologien hollandais, a été nommé directeur du nouveau Bureau du Vatican pour les relations entre catholiques et Juifs. Mais il a fallu encore plusieurs années pour trouver la solution définitive à ce problème. Le malheur est que Béa, qui avait obtenu pour son projet le consentement du pape Paul VI, ne l'avait pas fait dans les règles de l'Église. Il n'y avait pas de texte écrit.

Quelque temps après, Paul VI a publié la nouvelle Constitution de la Curie, qui réglait en détail les compétences des différents dicastères de l'Église. J'ai découvert qu'on y avait oublié la question que j'avais soulevée et que le deuxième paragraphe de l'article sur le secrétariat pour l'Unité des chrétiens statuait que ce secrétariat s'occupait aussi des relations avec les Juifs.

Cela m'a beaucoup affecté. En effet, j'avais entre-temps fait part des arrangements annoncés par le cardinal Béa aux différentes communautés juives et à nos partenaires juifs dans nos contacts avec l'Église. C'était la dernière période de la vie de Béa, qui avait quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans. Il était toujours d'une lucidité extraordinaire. Après le Concile, il avait publié un livre sur *L'Église et le Peuple juif* qui expliquait et développait le sens des décisions de Vatican II. Mais, dans les derniers mois de sa vie il était alité et on ne pouvait plus le voir. Je suis convaincu qu'à ce moment-là, le problème lui a échappé et qu'il n'avait plus la possibilité de s'en occuper.

J'ai eu alors de longues discussions avec le père Rijk, qui était à la tête de ce nouveau Bureau. Je lui dis que la réglementation édictée dans la Constitution de la Curie, promulguée en août 1967, était contraire à ce qu'on avait convenu.

Je l'ai informé de mes discussions avec le cardinal Béa et du fait que j'avais annoncé les termes de notre accord aux autres organisations juives. Aussi m'était-il maintenant difficile de leur dire que l'accord n'avait pas été

respecté.

Un échange de correspondance s'en est suivi. Dans une lettre du 14 novembre 1967, je soulevais toutes les raisons qui nous avaient contrariés. Finalement, par une lettre du 17 juillet 1968, qui reprenait tous les termes que je lui avais suggérés, le père Rijk accédait à toutes mes demandes. Il précisait notamment que le rattachement de son Bureau au secrétariat pour l'Unité n'avait aucune signification dogmatique, mais était une simple mesure administrative.

Il réaffirmait que «le secrétariat reconnaissait que les Juifs ne faisaient pas partie de l'œkoumène des chrétiens et qu'il respectait et reconnaissait les Juifs tels qu'ils sont et comme eux-mêmes entendent l'être dans leur propre identité». Il usait là d'une formule que j'avais moi-même lancée dès le début de mes relations avec les représentants de l'Église, et sur laquelle j'avais beaucoup insisté.

La lettre du père Rijk précisait clairement que le secrétariat ne poursuivait aucune tendance conversionniste.

Rijk soulignait également le **caractère complètement nouveau de cette activité**. De ce fait, sa structure était temporaire. Il nous fallait commencer à travailler ensemble. La structure définitive devrait être élaborée avec le temps.

Rijk avait mis huit mois à répondre à ma lettre. Cela signifie qu'il avait sans aucun doute possible obtenu l'accord, des autorités supérieures pour chacun des termes employés, ce qui renforçait la signification de sa réponse.

Nous nous contentions pour le moment de ces assurances. Mais ce n'était pas la fin de l'histoire. Le problème rebondit soudainement au cours de la première réunion du Comité de liaison entre catholiques et Juifs à Paris, en 1971 (comité dont je dirai plus loin comment nous en sommes venus à le créer).

Au cours de cette réunion, au moment d'examiner les conclusions et la liste de présence, le chef de la délégation du Vatican, Mgr Jérôme Hamer, voyant qu'on donnait au père Rijk le titre de directeur du Bureau du Vatican pour les relations entre catholiques et Juifs, déclara soudainement qu'un tel Bureau et un tel titre n'existaient pas au Vatican. C'était évidemment très embarrassant, aussi bien pour nous que pour le père Rijk, qui devait d'ailleurs quitter son poste peu de temps après.

VERS LA CRÉATION DE LA COMMISSION DU SAINT-SIÈGE POUR LES RELATIONS RELIGIEUSES AVEC LE JUDAÏSME.

Comme la chose me tenait à cœur, j'ai repris l'ensemble du problème dans un long entretien avec Mgr Hamer à Genève. C'est seulement après cinq heures de discussions, au cours desquelles j'ai fait l'historique détaillé de la question et de toutes les tractations, que j'ai finalement pu régler cette affaire. J'ai réussi à convaincre Mgr Hamer que la question était importante pour nous. En conséquence de quoi, il m'a demandé de soumettre au Vatican un mémorandum très formel à ce sujet au nom du Comité international juif pour les consultations interreligieuses, qui était devenu le partenaire juif dans le dialogue judéo-catholique. Le Comité international juif s'est rallié à ce projet, malgré l'hésitation de l'une des grandes organisations et a élaboré le mémorandum demandé, qui fut soumis au Vatican.

Cela a conduit, en octobre 1974, à l'établissement de la Commission du Saint-Siège pour les relations religieuses avec les Juifs. Tout en restant d'une certaine façon attaché au secrétariat pour l'Unité des chrétiens, c'est quand même un organisme séparé. Il y a une sorte «d'union personnelle» entre le président du secrétariat pour l'Unité et celui de la Commission. En effet, le cardinal Willebrands, qui avait entre-temps succédé au cardinal Béa, fut à la fois président du secrétariat pour l'Unité des chrétiens et président de la Commission pour les relations religieuses avec les Juifs. C'était bien la solution que j'avais envisagée avec Mgr Hôfer pendant et après le Concile.

Dans un souci de symétrie, le Vatican a créé en même temps une Commission pour les relations avec l'islam, qui fut rattachée au Secrétariat pour les relations avec les religions non chrétiennes.

CRÉATION D'UN ORGANISME REPRÉSENTATIF JUIF UNI.

Le deuxième problème qui me préoccupait était celui de la représentation des Juifs, avec leurs différentes organisations, auprès du Vatican. Pendant le Concile, je le rappelle, je me sentais humilié par le fait que les Juifs ne parlaient pas d'une seule voix. Ce sentiment devenant de plus en plus fort, je me suis promis qu'après le Concile je tenterais de changer cette situation.

L'Église, évidemment, n'était pas aussi unitaire qu'elle le paraissait. On sait dans le monde d'aujourd'hui qu'il n'y a pas de monolithisme. L'Église n'est pas monolithique, le judaïsme non plus. Mais du moins, pour ce qui est de l'Église catholique, il y a un gouvernement central et une hiérarchie qui la dirigent et la représentent.

J'ai toujours poursuivi l'idée qu'après la fin du Concile il fallait que les Juifs puissent avoir des relations structurées et organisées avec l'Église catholique : organisées et non accidentelles, en fonction des circonstances. Je pensais à des relations structurées de telle façon qu'il y ait une représentation véritablement habilitée à discuter utilement avec les organismes chrétiens centraux. Pour ces raisons, j'ai conçu l'idée d'un organisme juif représentatif dans ce domaine. Nous savions très bien qu'aucune organisation n'était assez compétente pour être authentiquement habilitée à parler au nom des intérêts religieux juifs. On ne l'avait jamais fait auparavant.

Quand le Congrès juif mondial a été créé en 1936, on a décidé de ne pas s'occuper de problèmes religieux. C'était une sage décision. C'est à cette condition que certains mouvements ont adhéré au Congrès. C'était, par exemple, la condition des Juifs orthodoxes. A ce moment, on ne pouvait même pas traiter des questions cultu-

relles juives, car dans ce domaine il est évidemment difficile de faire abstraction des problèmes religieux.

C'est seulement après la terrible débâcle de la Seconde Guerre Mondiale et la destruction d'une grande partie du peuple juif, devant l'urgence de la reconstruction, que le Congrès a créé en 1948 un département culturel. Cela montre combien c'était difficile. Il va de soi que représenter les intérêts juifs, y compris dans le domaine religieux, auprès d'une institution aussi prestigieuse que le Vatican, était doublement ardu. Je trouvais néanmoins que c'était indispensable.

Il fallait tenir compte ici de l'asymétrie des partenaires : les Juifs sont un peuple, même s'il s'agit d'un peuple à vocation religieuse ; les chrétiens se considèrent comme adhérents d'une religion.

La représentation juive devait tenir compte de la représentativité des communautés juives et de leurs organisations, ainsi que de leur répartition géographique dans le monde.

Elle devait aussi inclure des personnalités dont l'expertise dans le domaine religieux était incontestable et indispensable.

Elle devait unir les représentants des différentes tendances religieuses : orthodoxes, libéraux, conservateurs, sans la participation desquelles la représentativité ne pouvait être atteinte.

Cette représentation devait tenir compte tant de la réticence des Juifs orthodoxes à discuter avec les chrétiens de problèmes théologiques que de celle de la représentation chrétienne à aborder avec les Juifs des problèmes politiques.

Il s'agissait de créer un cadre permanent avec des réunions à intervalles réguliers, mais qui pouvait être convoqué selon les circonstances.

Le but recherché était d'éliminer l'«effet pompier», qui consiste à intervenir lorsqu'un feu a déjà éclaté, par la création d'un organisme où l'on pourrait discuter de tous les sujets en cherchant à prévenir crises et confrontations.

Il ne s'agissait pas de supprimer les opinions divergentes des partenaires juifs, qui devaient exprimer leurs positions respectives. L'objectif était de dégager, dans la mesure du possible, des positions communes à présenter à nos partenaires chrétiens.

Évidemment, la réalisation de cette idée de créer un cadre permanent pour les relations officielles et continues avec les organismes centraux des Églises chrétiennes, et d'établir à cet effet un organisme représentatif juif, a pris du temps.

Il m'a fallu présenter cette conception plus d'une fois à mes amis catholiques. Et lorsque j'ai constaté que j'avais des difficultés à la mettre en route avec les catholiques, j'ai essayé de la réaliser avec les protestants.

Je suis donc allé chez Visser't Hooft. C'était sa dernière année comme secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises. Je lui ai fait part de ma conception d'un cadre de rencontres judéo-chrétien officiel et permanent. En 1965, Visser't Hooft avait fait une tentative de ce genre. Mais elle n'avait pas de caractère international, car elle ne réunissait que des organisations juives américaines et n'avait pas été un grand succès. Alors il m'a demandé : «Pouvez-vous m'assurer que la réunion que vous suggérez sera vraiment représentative du judaïsme ?» Je le lui ai promis.

La préparation de cet ensemble complexe a un peu traîné. J'ai continué ces pourparlers avec le pasteur Eugene Carson Blake, le successeur de Visser't Hooft. C'était un Américain, très amical à notre égard. Ainsi avons-nous pu avoir notre première consultation à Genève, en juin 1968. Nous y avons réuni treize représentants du Conseil œcuménique et dix représentants du judaïsme mondial. Du côté chrétien, il y avait des représentants du secrétariat du Conseil œcuménique des Églises et de certaines Églises membres. Du côté juif, nous avions des personnalités d'Europe, d'Amérique et d'Israël, y compris des représentants des trois grandes orientations religieuses du judaïsme. Bref, un groupe très représentatif aussi bien des questions politiques que des questions religieuses.

La conférence avait été convoquée du côté juif par moi-même, en tant que secrétaire général du Congrès juif mondial, et du côté chrétien par le pasteur Eugène Blake, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises.

J'avais le soin d'inviter des représentants du Synagogue Council of America, qui réunit en son sein les trois grandes tendances religieuses juives aux États-Unis, aussi bien pour les «congrégations» (associations synagogales) que pour les organisations rabbiniques. Henry Siegman, qui était à ce moment-là le secrétaire du Synagogue Council of America, n'est pas venu à cette réunion. Mon ami Joachim Prinz, alors président du conseil directeur du CJM, avait obtenu la participation des diverses tendances religieuses du judaïsme américain.

Il avait été convenu que cette première réunion se tiendrait sans aucune publicité ; c'est ce qui a probablement assuré son succès.

La réunion a procédé à une revue de l'ensemble des relations entre Juifs et chrétiens depuis l'assemblée du COE à la Nouvelle-Delhi, en 1961, et a essayé de définir les domaines d'intérêt commun comme la justice économique et sociale, la paix et la sécurité internationale et les droits de l'homme.

Il a été convenu que de telles réunions devraient avoir lieu périodiquement et qu'il devait y avoir un échange de vues permanent. Un petit groupe a été désigné pour planifier les consultations à venir.

Quand Henry Siegman s'est rendu compte que la réunion que j'avais organisée avec le COE avait été un succès, et que les différentes tendances religieuses du judaïsme y étaient bien représentées, il a fait un important pas vers moi. Le président du Synagogue Council of America m'a apporté un mot personnel de Siegman, me proposant un accord de coopération. Il désirait que je n'approche pas directement les organisations synagogales et rab-

biniques américaines, mais que j'agisse par son truchement. A cette condition, il était prêt à une coopération complète. C'est comme cela que l'on a fait dans ce domaine le premier pas vers un organisme représentatif juif permanent. Au début, l'accord englobait le Congrès juif mondial et le Synagogue Council of America.

Cette solution m'a donné entière satisfaction. En effet, on nous disait souvent au Vatican : «Vous, le CJM, êtes en premier lieu une organisation politique». Maintenant nous avons un partenaire dont on ne pouvait nier le caractère religieux.

C'est ainsi que l'on a posé les premières bases du Comité juif international pour les consultations interreligieuses, en abrégé IJCIC. Au bout d'un certain temps, nous avons été rejoints par l'American Jewish Committee et la B'nai B'rith internationale. Ces deux organisations avaient travaillé depuis de longues années dans le domaine interreligieux. La B'nai B'rith était liée à l'Anti-Defamation League (ADL), qui s'était également spécialisée dans ces affaires.

J'ai considéré qu'il fallait les associer à notre groupe pour assurer une unité d'action et pour éviter des initiatives non contrôlées.

Il n'a pas toujours été facile de tenir tout ce beau monde ensemble et d'empêcher des actions indépendantes. Quelquefois il était même plus aisé de négocier avec les partenaires chrétiens que d'assurer la discipline parmi les Juifs.

Par exemple, au Synagogue Council of America, chacune des trois tendances a un droit de veto, qui n'existe pas au CJM. Ce droit de veto a parfois rendu notre action assez délicate. À certains moments, les orthodoxes se sont opposés à tel ou tel projet. A plusieurs reprises, le rabbin Soloveitchik nous a aidés à surmonter ce genre de problèmes.

Plus tard, il s'est également révélé nécessaire d'avoir un partenaire israélien. En effet, les problèmes affectant l'État d'Israël et les relations judéo-arabes apparaissaient de plus en plus souvent dans nos débats.

Nous savions que la position du grand-rabbinat d'Israël ne lui permettait pas de s'associer à notre travail. Après de longues discussions, la solution suivante a finalement été adoptée : les membres juifs du Comité interconfessionnel israélien (Interfaith Committee) se sont organisés en un Conseil juif pour les relations interreligieuses. De cette façon, nous avons pu bénéficier de la collaboration de personnalités aussi éminentes que le Pr R. J. Zwi Werblowsky, le Pr Shemaryahu Talmon et le Dr Geoffrey Wigoder. Ainsi avons-nous pu réunir les quatre grandes organisations avec le groupe israélien.

J'ai réussi avec le Conseil œcuménique parce que nous avons convenu ensemble de ne pas faire de publicité. Que cela ait tenu est un vrai miracle il n'y a pas eu de fuite. Il y a bien eu quelque chose dans un petit journal yiddish, mais ce fut sans conséquence. La confiance fut préservée.

Une deuxième consultation avec le COE s'est tenue à Genève en mai 1969, également sans publicité. Cette consultation était consacrée à la discussion de deux sujets : l'éducation religieuse et le problème des préjugés ; Jérusalem dans les traditions juive et chrétienne. Précisons qu'à chaque réunion était traité en général un grand problème central et que les participants procédaient aussi à des échanges sur les questions d'actualité.

C'est lors de la troisième réunion, toujours à Genève, en février 1970, que nos partenaires chrétiens ont déclaré : «Nos rencontres ne doivent pas rester secrètes, il faut publier un communiqué». Nous avons accepté. C'est à partir de ce moment que nos relations avec le Conseil œcuménique des Églises se sont institutionnalisées.

Les contacts et consultations de mai 1969 et février 1970 ont abouti à établir un groupe permanent de coordination et de direction.

Le fait que cette réunion ait été annoncée par la presse a certainement influencé la pensée de nos partenaires catholiques. En disant cela, j'anticipe. En effet, un événement totalement imprévu est intervenu entre-temps, qui a accéléré le mouvement, tout en infléchissant l'attitude de l'Église catholique envers nous.

UNE AUDIENCE TRÈS SPÉCIALE CHEZ LE PAPE.

Au début de janvier 1969, le conseil directeur du Congrès juif mondial devait se réunir à Rome. Pendant la préparation de l'ordre du jour et des arrangements à prendre, Nahum Goldmann me consultait sur l'opportunité de demander une audience au pape. C'était la dernière période de la vie du cardinal Bèa et j'hésitais beaucoup sur la position à prendre. J'ai décidé de tâter le terrain à travers le représentant du CJM à Rome, M. Becker. Mais pendant les deux mois précédant notre réunion, nous n'avons pas eu de réaction.

Sur un autre plan, nous envisagions de rencontrer au Vatican quelques personnalités qui s'occupaient particulièrement des droits de l'homme. Le CJM était très actif dans ce domaine, notamment aux Nations unies, et mon collègue Maurice Perizweig, directeur politique du CJM à New York, y attachait de l'importance.

Une des personnalités qui jouait un rôle de premier plan dans nos contacts avec le Vatican, et que nous consultions souvent, était le banquier Vittorio Veronese, ancien président du comité exécutif et ancien directeur général de l'Unesco. Nous entretenions depuis lors des relations confiantes avec lui, et il n'hésitait pas à nous aider. Veronese occupait une place particulière au Vatican du fait qu'il était aussi **l'un des principaux conseillers financiers de la Curie.**

Dès qu'il m'accueillit à Rome, trois jours avant la réunion de notre conseil directeur, Becker m'informa avoir reçu un coup de fil de Veronese, proposant une audience avec le pape Paul VI pour Nahum Goldmann et une petite délégation, pour la journée de samedi. Nous étions d'autant plus étonnés par cette soudaine invitation que Ve-

ronese affirmait agir sur la demande de Mgr Benelli, la deuxième personnalité du Vatican.

En réfléchissant à la raison de cette invitation, nous n'avons trouvé qu'une réponse. Quelques jours auparavant, le Saint-Siège avait condamné un peu précipitamment un bombardement israélien de l'aéroport de Beyrouth. Ce bombardement, qui avait détruit quelques avions militaires et civils, n'avait fait ni morts ni blessés. Ayant publié un communiqué violent, le Vatican semblait vouloir corriger le tir.

J'ai donc décidé de consulter le Dr Nahum Goldmann, qui se trouvait à ce moment à Jérusalem. Dans mon opinion, l'affaire concernait en fait l'État d'Israël et non le Congrès juif mondial. De ce fait, il fallait prendre l'avis du chef du gouvernement ou du ministre des Affaires étrangères, afin de savoir si nous devions aider à surmonter cette crise.

Le lendemain matin, j'attrapais de justesse Goldmann au téléphone, alors qu'il quittait son domicile à Jérusalem. En lui exposant l'ensemble de la situation, j'ajoutai que puisque l'invitation était pour samedi, elle nous offrait la possibilité de refuser, sous prétexte que nous ne pouvions nous rendre au Vatican le jour du Shabbat. Je précisais aussi que notre réponse devait être rendue le jour même. Goldmann me promit une réponse rapide.

En effet, deux heures plus tard, je recevais un appel téléphonique du directeur général adjoint du ministère des Affaires étrangères d'Israël, Arthur Lourié. Ce haut fonctionnaire, que je connaissais très bien, me demandait si j'étais vraiment persuadé que l'invitation du Vatican était motivée par le désir d'atténuer l'effet du communiqué concernant le bombardement de l'aéroport de Beyrouth. J'ai répondu que je ne voyais pas d'autre raison et que toutes les personnes que j'avais consultées partageaient mon avis. «Dans ces conditions, me dit-il, je ne vois pas de raisons pour lesquelles vous n'accepteriez pas cette invitation». Aussitôt, je confirmai notre acceptation à Veronese.

Deux heures plus tard, un autre téléphone de Jérusalem me transmet un message du Dr Goldmann, me demandant de tout annuler. J'en fus très embarrassé. On ne joue pas comme ça avec le Vatican ! M'étant rendu dans l'après-midi avec Perizweig et Becker à la réunion sur les droits de l'homme, j'y rencontre M. Veronese. Je lui demande un aparté et lui dis que j'ai reçu des instructions pour annuler notre venue à l'audience. J'ai essayé d'arranger les choses en inventant des raisons pertinentes à ce contordre. En fait, j'étais dans l'ignorance totale. Je me suis plutôt bien tiré d'affaire ; M. Veronese se fit notre interprète auprès de Mgr Benelli. Apparemment, les choses se sont passées sans complication.

Le lendemain matin, je me rends avec le rabbin Joachim Prinz, président du conseil directeur du CJM, à l'hôtel du Dr Goldmann, pour préparer la réunion qui devait s'ouvrir le soir même. J'ai dit à Goldmann mon embarras et lui ai demandé des explications.

Goldmann me raconte alors qu'après mon appel téléphonique, il avait vainement essayé de parler au Premier ministre, Lévi Eshkol, au ministre des Affaires étrangères, Abba Eban, et au directeur général du ministère des Affaires étrangères à Jérusalem. Finalement, il s'est contenté de l'avis de M. Lourié, le directeur général adjoint. Mais un peu plus tard, Abba Eban a appelé Goldmann pour lui dire : «Je n'ai pas à vous donner de conseil, c'est votre responsabilité d'accepter ou non cette audience chez le pape». Face à cette attitude évasive, Goldmann a décidé qu'il ne se mêlerait pas de cette affaire qui concernait le gouvernement israélien. L'affaire était donc enterrée.

Mais cela n'est pas la fin de l'histoire. Ce samedi soir, la réunion du conseil directeur du CJM s'ouvrait dans un grand hôtel de Rome, en présence de nombreux délégués. Étant responsable de l'organisation, j'ai dû à un certain moment quitter la salle de conférence pour me rendre au secrétariat. En traversant le hall, j'aperçus le père Rijk, assis dans un fauteuil. Comme on le sait, Rijk était le responsable du Vatican pour les relations avec le monde juif. À ma question : «Que faites-vous ici ?», il répondit : «J'attends le Dr Goldmann. — Est-ce que le Dr Goldmann le sait ? — Non, il ne le sait pas, mais je l'attends».

Alors je suis retourné dans la salle, j'ai dit à Goldmann que Rijk l'attendait dans le hall. J'en étais très étonné, parce que toute l'affaire de l'audience chez le pape était jusque-là traitée par Veronese. Mais comme Veronese avait quitté Rome pour une réunion à Genève, on avait trouvé Rijk, apparemment le seul qui nous connaissait.

Goldmann est sorti de la salle pour s'entendre dire par Rijk, de la part de Mgr Benelli, que le pape tenait à recevoir une délégation du CJM. Il nous invitait à préparer nous-mêmes le projet d'un communiqué de presse sur l'audience. Rijk ajoutait que le souverain pontife tenait beaucoup à cette audience et que l'on arrangerait l'heure selon nos disponibilités.

Après la fin de la séance, Goldmann nous convoqua, Prinz, Perlzweig et moi, et nous raconta ce qui s'était passé. Nous avons alors décidé pour le principe de consulter de nouveau le président du Conseil israélien.

Sauf veto de sa part, nous étions déterminés à accepter l'invitation. Aussi avons-nous rédigé ensemble le communiqué qu'on nous avait demandé. Rijk a fait chercher le communiqué le lendemain matin et nous l'a rapporté avec une petite correction sans grande importance.

Entre-temps nous nous sommes mis en rapport avec le Premier ministre israélien, qui a finalement approuvé nos positions. Nous avons aussi rencontré dans la journée de dimanche l'ambassadeur d'Israël à Rome, pour le mettre au courant et lui annoncer ce que nous avons l'intention de dire au pape.

Goldmann était seulement pour deux ou trois jours à Rome. Il fallait donc arranger la rencontre le lundi 6 janvier, jour de l'Épiphanie. Ce qui a provoqué certains problèmes, parce que c'était un jour de fête et que tous les bureaux du Vatican étaient fermés. Mais le pape consentit à nous recevoir exceptionnellement dans sa bibliothèque privée.

A plusieurs égards, la réunion fut extrêmement intéressante. Le pape nous a reçus très cordialement. La délégation, conduite par le Dr Goldmann en tant que président du Congrès juif mondial, comprenait Joachim Prinz, en tant que président du conseil directeur, et moi, en tant que secrétaire général. Le seul témoin présent était Mgr Rijk. L'audience s'est déroulée hors de toutes les règles protocolaires du Vatican.

Sans même laisser au pape le temps de nous adresser un message de bienvenue, le Dr Goldmann résuma en trois ou quatre phrases formulées avec une grande précision les principaux sujets de notre rencontre, qui constituaient la substance du communiqué.

Cette introduction de Goldmann s'est poursuivie par une longue conversation avec le pape, d'une vingtaine de minutes. Quand nous avons voulu nous lever pour prendre congé, le pape nous a dit : «Non, non, je dois encore vous lire un texte». Il avait préparé une allocution; mais comme Goldmann l'avait interrompu presque immédiatement, il n'avait pas pu la lire. C'est donc à la fin qu'il nous a lu le texte, dont certaines phrases figuraient dans le communiqué.

Le pape a regretté au cours de cette allocution le fait qu'on eût pu lui attribuer un sentiment d'hostilité envers le peuple juif lors de la déclaration qu'il avait faite au sujet du Moyen-Orient et qu'il condamnait tout emploi de moyens de violence, quelle qu'en fût la provenance.

Plus important encore, Paul VI y parlait du peuple juif, ou plutôt du peuple hébraïque. Le peuple hébraïque, *populo ebraico*, c'est l'expression italienne équivalente à «peuple juif» en français. Ce terme peuple juif avait été introduit par moi dans le communiqué final. Je l'avais fait intentionnellement, pour bien marquer que les Juifs ne constituaient pas seulement une religion.

Je n'avais pas oublié que dans le texte de *Nostra aetate*, les termes «des Juifs» (*de judaeis*) avaient été au dernier moment remplacés par «*de religione judaïca*». C'était donc une occasion de préciser et souligner notre position dans le dialogue. L'acceptation de ce texte par le Vatican m'a procuré une vive satisfaction.

En prononçant les mots «peuple juif», le pape s'est brusquement interrompu pour ajouter, à notre grand étonnement, de façon émouvante et comme inspirée : «Vous savez, nous nous connaissons depuis tellement longtemps, mais nous sommes véritablement au début d'une réflexion sur nos relations». Visiblement, cette expression l'a remué. Il s'est rendu compte d'un coup qu'il n'avait jamais parlé du «peuple hébreu», qu'il considérait les Juifs seulement comme adhérents à une religion. Ce fut très touchant. On vit la sincérité de sa réaction à ce moment-là.

À la fin de l'audience, lorsque Paul VI lui a remis son texte, dans une très belle présentation, Goldmann a demandé : «Vous m'avez écrit une lettre ? - Non, dit le souverain pontife ; c'est le texte de mon discours».

Dans le communiqué, Paul VI exprimait son estime pour le peuple juif et «l'espoir que des opportunités pourront être développées entre l'Église et le peuple juif, comme avec d'autres peuples, au service des causes communes de l'humanité».

Cette audience papale a ainsi permis l'ouverture du dialogue entre l'Église catholique et le judaïsme mondial.

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LIAISON.

Cette rencontre marquante avec le pape Paul VI fut suivie, quelques mois plus tard, par une réunion à Londres avec Mgr Rijk. Henry Siegman, au nom du Synagogue Council of America, et moi-même, au nom du Congrès juif mondial, les deux organisations fondatrices du Comité international juif pour les consultations interreligieuses, lui avons exposé nos vues concernant une coopération suivie entre le judaïsme mondial et l'Église catholique, ainsi que les mécanismes qu'il convenait de créer en vue de cet objectif.

Mgr Rijk nous a suggéré de formuler nos idées par écrit. Ce qui fut fait, en novembre 1969.

Une rencontre à Rome, en mars 1970, nous offrit l'occasion de remettre officiellement le mémorandum, signé par Henry Siegman et moi-même, et de le discuter avec nos partenaires romains.

Ce mémorandum avait pour but «la création d'un cadre pour une relation continue, sur une base permanente, entre des représentants autorisés des communautés catholiques et juives leur procurant un forum disponible en tout temps pour la confrontation et la consultation sur les préoccupations et actions à long terme ainsi que sur des situations spécifiques qui pourraient se présenter de temps en temps». Il spécifiait en même temps un certain nombre de principes qui devaient être envisagés pour l'établissement de ce cadre et pour la coopération commune.

Entre-temps, un document de mise en œuvre des principes contenus dans le chapitre IV de *Nostra aetate* avait été préparé au Vatican par une commission du secrétariat pour l'Unité des chrétiens. La publication prématurée de ce document de travail, assez favorable à la cause juive et à l'État d'Israël, par le cardinal Sheehan, provoqua un incident sérieux qui a retardé l'adoption définitive de ce texte, fortement modifié ; il n'a vu le jour qu'après plusieurs années.

Nos contacts avec Rome ont cependant continué et ont finalement abouti à la convocation d'une consultation entre les représentants de l'Église catholique et ceux des organisations juives réunies dans le Comité international juif pour les consultations interreligieuses (IJCIC).

La réunion a eu lieu à Rome du 20 au 22 décembre 1970. Elle avait d'autant plus d'importance que, suivant nos suggestions, on a assuré la participation de toutes les congrégations et de tous les départements du Saint-Siège concernés par les différents aspects des relations avec les Juifs.

C'est ainsi qu'il y avait à la conférence non seulement les délégués du secrétariat pour l'Unité des chrétiens, ou du Bureau du Vatican pour les relations avec les Juifs, mais encore ceux de la Congrégation pour la doctrine de la foi, de la Congrégation de l'éducation catholique, de la Congrégation pour les Églises orientales et de la Commission pontificale justice et paix.

La composition de la délégation catholique revêtait une grande signification. Le cardinal Willebrands présidait la réunion. Du côté juif, la délégation de l'IJCIC était composée des représentants du Congrès juif mondial, du Synagogue Council of America, de l'American Jewish Committee, de la B'nai B'rith internationale et du Conseil juif pour les consultations interreligieuses en Israël.

Le rabbin Arthur Hertzberg, qui avait succédé à Joachim Prinz à la présidence de l'IJCIC, avait préparé un mémorandum dans lequel la délégation juive définissait comment elle concevait et entendait développer ses relations futures avec l'Église catholique.

À l'issue de cette réunion, nous avons adopté ce que nous avons appelé le Memorandum of understanding, ou «Mémorandum d'entente», de très grande portée.

Le Mémorandum affirme notamment que les relations entre catholiques et Juifs ont des bases religieuses, mais s'étendent à tous les domaines de la vie. Il distingue entre les problèmes concernant les relations mutuelles et les problèmes d'intérêt commun.

Dans son introduction, le Mémorandum déclare que «les relations doivent être organisées de façon à **respecter absolument l'intégrité de nos foies respectives** ; elles trouvent leur justification dans une responsabilité partagée, fondée sur la foi biblique de l'un à l'égard de l'autre et envers le monde».

La principale décision de la réunion de décembre 1970 a été l'établissement d'un Comité international de liaison entre l'Église catholique et les représentants du judaïsme mondial sur une base permanente et la définition des domaines d'intérêt commun qui devaient guider notre coopération future.

En voici les principaux points :

1. Questions concernant nos relations mutuelles.

a. Manifestations d'antisémitisme dans les diverses parties du monde. Obstacles aux relations judéo-chrétiennes. Origines et causes du manque de confiance mutuelle.

b. Élimination de l'antisémitisme sous toutes ses formes, comme **l'exige** la déclaration du Vatican *Nostra aetate*, particulièrement dans les manuels d'enseignement religieux et d'histoire, afin de présenter le judaïsme avec respect, conformément à sa propre conception, à tous les niveaux d'enseignement et d'éducation. Les textes et expressions liturgiques et paraliturgiques doivent être examinés afin d'éviter toutes références ou représentations offensantes du judaïsme, sans compromettre les légitimes différences entre l'Église et le judaïsme.

c. Promotion de la compréhension mutuelle par une présentation juste et adéquate de nos foies respectives dans leurs identités spécifiques par tous les moyens de l'éducation. A un stade ultérieur, des études pourraient être entreprises sur l'héritage commun des Juifs et des chrétiens afin d'approfondir la compréhension mutuelle de l'un et de l'autre et de leur **responsabilité commune à l'égard de l'humanité et du monde**.

d. Parmi les problèmes concernant la compréhension commune, une attention particulière devrait être accordée aux voies par lesquelles les relations entre communauté religieuse, peuple et terre sont conçues respectivement dans les traditions juives et chrétiennes.

2. Questions d'intérêt commun.

a. La promotion de la justice et de la paix dans le monde, ainsi que de la liberté et de la dignité humaine ; la lutte contre la pauvreté et le racisme et toutes les formes de discrimination ainsi que la protection des droits de l'homme, tant des individus que des groupes, doivent être le terrain d'une collaboration particulière entre chrétiens et Juifs. **La liberté religieuse doit être leur préoccupation commune dans tous les cas où elle est menacée ou déniée.**

b. Des études devront être entreprises sur les voies par lesquelles le judaïsme et le christianisme, en tant que communautés puisant leurs origines dans la foi biblique d'un Dieu-Créateur unique, concernées par le sort de ce monde, peuvent affronter ensemble les problèmes qui assaillent la religion à l'époque moderne.

c. Les relations respectives du judaïsme et du christianisme à l'égard des autres religions mondiales devraient être considérées comme un important champ d'étude. Une attention spéciale devrait être accordée de ce fait à l'islam en tant que l'autre grande religion monothéiste.

Du côté catholique on considérait qu'une meilleure compréhension de la tradition juive pourrait être d'importance pour la poursuite de l'unité chrétienne, particulièrement en ce qui concerne les racines du christianisme dans le judaïsme biblique et postbiblique.

Pour la première fois, les représentants de l'Église catholique et de la communauté juive mondiale s'étaient rencontrés **sur un pied d'égalité** pour des discussions à un niveau officiel élevé. Ainsi pouvaient être soulevées toutes les questions qui nous préoccupaient.

Lors de nos réunions, il a également été convenu d'établir un Comité de liaison permanent, composé de cinq représentants de l'Église et de cinq représentants juifs, désignés pour une période de trois ans.

Les membres catholiques du Comité de liaison ont été nommés par le cardinal Johannes Willebrands, avec l'approbation du pape Paul VI. Les membres juifs furent désignés par les organisations composant l'IJCIC.

L'IJCIC avait établi deux secrétariats : l'un à New York, dans les bureaux du Synagogue Council of America, et

l'autre à Genève dans le bureau du Congrès juif mondial, que je dirigeais.

J'étais en rapport étroit avec Rome pour la préparation des sessions du Comité de liaison et pour d'autres contacts, soit directement, soit par l'intermédiaire de notre représentant à Rome, M. Fritz Becker.

Les réunions du Steering Committee, qui préparaient les sessions, avaient lieu d'habitude à Genève, à mon bureau. Seul à avoir participé à toutes les réunions du Comité de liaison et à toutes celles du Steering Committee, j'assurais la continuité de l'ensemble de ce travail.

A partir de 1971, moins d'un an après sa création, le Comité de liaison a inauguré ses réunions régulières. La première a eu lieu à Paris, dans les locaux du Consistoire central des Juifs de France, organisée avec la participation du grand-rabbin de France, Jacob Kaplan, de l'archevêque de Marseille, Mgr Roger Etchegaray et d'autres hautes personnalités. C'était là le début d'une **nouvelle ère de coopération mutuelle**. On venait de créer un cadre pour une relation permanente, où l'on pouvait discuter de tous les problèmes, par exemple des rapports entre théologie et politique, sujet sur lequel nous aurons à revenir.

Depuis sa création, le Comité international de liaison entre catholiques et Juifs a tenu seize sessions : à Paris, Marseille, Anvers, Rome, Jérusalem, Venise, Tolède et Madrid, Ratisbonne, Londres, Milan, Amsterdam, Rome, Prague, Baltimore, Jérusalem et au Vatican.

Parmi les sujets majeurs qui ont été discutés, je citerai : «Peuple, nation et terre dans les traditions religieuses juive et chrétienne» ; «Le concept des droits de l'homme dans les traditions religieuses juive et chrétienne» ; «Mission et témoignage de l'Église» ; «L'image du judaïsme dans l'éducation chrétienne et l'image du christianisme dans l'éducation juive» ; «La liberté religieuse» ; «Les défis du sécularisme envers nos engagements religieux» ; «La sainteté de la vie en relation avec la situation présente de violence» ; «Jeunesse et foi» ; «Les dimensions historiques et religieuses de l'antisémitisme et ses rapports avec la Shoah».

Tout cela indique l'étendue des problèmes abordés, indépendamment des questions d'actualité qui furent traitées à chaque session.

UNE NOUVELLE THEOLOGIE CATHOLIQUE

Telles étaient donc les structures destinées à amorcer le dialogue entre l'Église catholique et le judaïsme mondial.

Pendant cette période, le texte de base de l'évolution de la pensée théologique de l'Église est évidemment celui du Concile, *Nostra aetate* chapitre IV, qui constitue la pièce centrale sur laquelle est construite la **nouvelle théologie chrétienne concernant les Juifs et le judaïsme**.

Comme l'a dit le cardinal Willebrands dans l'un de ses discours : «Il est important de souligner qu'à travers ses évêques, l'Église n'était pas divisée sur la question [de savoir] quelle position elle devait adopter à l'égard des Juifs et du judaïsme. Ceci a été et reste la garantie solide de **l'attitude nouvelle** dans l'Église catholique à l'égard des Juifs et du judaïsme. "C'est comme une maison bâtie sur un roc" (Mt 7, 24 s.). Rien ne peut jamais la détruire».

ANALYSE DE «*NOSTRA AETATE*».

Si nous voulons analyser les progrès réalisés dans nos relations avec l'Église catholique au cours de ces trente dernières années, il faut commencer par l'analyse des principaux documents de l'Église qui ont guidé sa conduite à l'égard des Juifs.

La déclaration *Nostra aetate* constituait un **véritable commencement, et une innovation sans précédent**.

On peut déduire de *Nostra aetate* huit principes majeurs qui définissent l'attitude de l'Église à l'égard du peuple juif :

1. La Déclaration expose les liens spirituels entre l'Église et le peuple juif.
2. L'Église reconnaît qu'elle a reçu la Bible hébraïque, c'est-à-dire l'Ancien Testament, par l'intermédiaire du peuple avec lequel Dieu avait établi l'Antique Alliance.
3. Le texte reconnaît les racines judaïques du christianisme, à commencer par l'origine juive de Jésus, de sa mère Marie et de tous les apôtres.
4. La Déclaration constate que les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance et que les Juifs sont toujours «très chers à Dieu».
5. *Nostra aetate* déclare que la responsabilité de ce qui a été commis durant la Passion ne peut pas être imputée indistinctement ni à tous les Juifs vivant alors ni aux Juifs de notre temps.
6. Le texte prescrit que les Juifs ne doivent pas être présentés comme réprouvés ni maudits par Dieu.
7. La Déclaration proclame que l'Église réprouve toutes les persécutions, toute haine et toute manifestation d'antisémitisme, **à tout moment et par quiconque**.
8. Enfin, *Nostra aetate* encourage «la compréhension et le respect mutuel» par les études bibliques et théologiques et les dialogues fraternels.

Chaque point de la Déclaration est d'une **grande signification** et doit être lu à la lumière des thèses classiques de la théologie chrétienne envers les Juifs. Ils constituent en fait les paramètres d'une **nouvelle théologie** touchant les Juifs et le judaïsme.

Le dernier point qui parle de la compréhension et du respect mutuel me semble le plus important. Il clôt l'ère des frictions et des hostilités. En introduisant le respect mutuel comme principe de base de nos relations futures, il constitue une véritable borne ancillaire et ouvre **une nouvelle vision pour l'avenir**.

Pourquoi le fait de souligner les mots «respect mutuel» est-il tellement important ? De fait, il abolit les discriminations du passé et dépasse même l'esprit de tolérance hérité du XVIII^e siècle. En y regardant de près, la tolérance est une relation de puissant à soumis. On tolère, donc on a le pouvoir. La tolérance représentait un progrès au siècle des Lumières, où l'on demandait aux gens d'accepter l'autre, malgré ses différences. Notre siècle a connu un profond changement d'attitudes, fondé sur la notion des droits de l'homme. Aujourd'hui, nous considérons que l'homme a en même temps le droit à l'égalité et le droit à la différence.

Le texte *Nostra aetate* a été **quelque chose de neuf et même d'inédit** dans la pratique de l'Église. Comme je l'ai déjà souligné, **c'est le seul document de Vatican II qui ne fasse pas référence à l'enseignement patristique, conciliaire ou pontifical**. Tout autre document se réfère à ces sources. Cela même nous montre **la nouveauté de cet enseignement**.

Lorsque l'Église reconnaît qu'elle a reçu du peuple juif la Bible hébraïque, lorsqu'elle rappelle les racines juives du christianisme et les origines juives de Jésus et des fondateurs du christianisme, elle s'engage sur des **voies nouvelles**, ignorées par beaucoup de chrétiens: Alors que nous considérons que Jésus nous sépare des chrétiens, beaucoup d'entre eux croient que Jésus nous réunit à eux.

L'affirmation de la Déclaration que Dieu ne reprend pas les dons et promesses qu'Il fait aux hommes est extrêmement importante dans le langage théologique. Quand on connaît la théologie chrétienne et paulinienne, cela veut dire que ce que les chrétiens appellent **l'Ancienne Alliance avec les Juifs n'est pas abolie et reste en vigueur**. C'est en se fondant sur saint Paul et son Épître aux Romains que l'on constate que l'Ancienne Alliance demeure valable et que les Juifs «restent très chers à Dieu».

Si l'on prend cette affirmation au sérieux, cela signifie que **toute la théologie courante, qui a commencé avec les Pères de l'Église, est abolie, et que, contrairement à son enseignement traditionnel, l'Église ne peut plus prétendre à remplacer le peuple juif**. Si l'Ancienne Alliance est toujours valable, quelque chose de particulier existe pour nous, Juifs. **La théorie classique de la substitution de l'Ancien Israël (les Juifs) par le Nouvel Israël (les chrétiens) est corrigée et modifiée par cette affirmation, qui est donc primordiale. Je ne crois pas que l'on en ait tiré toutes les conséquences**. De là viennent beaucoup de nos difficultés avec les chrétiens.

Le point qui exempte les Juifs de l'accusation du déicide n'est pas moins essentiel. L'accusation a joué au cours de l'histoire un rôle terriblement néfaste.

La répudiation par l'Église de toute haine, persécution et de toute manifestation d'antisémitisme s'exprime en termes prudents, relativement faibles. A l'égard de l'antisémitisme, les rédacteurs du texte ont voulu employer d'abord le terme «condamner». Cela a été modifié en «déplorer» parce que l'on disait que, de nos jours, l'Église ne condamne pas, surtout pendant un concile. Ce sont là des nuances significatives. C'est l'une des concessions que Béa a cru devoir faire à certains des opposants. Mais en fait, c'est un rejet de l'antisémitisme. **C'est la première fois qu'on dit une chose pareille dans un concile**. Ainsi, les Orientations qui ont suivi quelques années plus tard ont remplacé le mot «déplorer» par «condamner», de façon à montrer son sens véritable.

Cette prise de position est capitale Elle concerne toutes les persécutions et toutes les discriminations dont les Juifs ont été victimes, donc aussi celles qui sont nées sous l'inspiration de théologiens chrétiens ou des autorités ecclésiastiques. C'est un **désaveu définitif** des théories qui considéraient le sort lamentable des Juifs à travers les siècles comme une punition divine.

Cela modifie profondément l'enseignement chrétien, mais aussi les coutumes populaires antisémites qui se pratiquaient dans un certain nombre de pays, avec des conséquences néfastes et parfois même meurtrières pour la population juive. Nous y avons fait allusion dans le mémorandum que nous avons soumis au Vatican. En effet, dans ce domaine, les coutumes populaires dépassent fort souvent l'enseignement strict de l'Église.

Point de départ d'une nouvelle ère des relations entre Juifs et catholiques, la déclaration *Nostra aetate* n'est pas restée un document statique. C'est un document qui a créé sa propre dynamique, devenant le **point de départ** de toute une série de développements, dont certains n'étaient même pas prévisibles.

L'effet s'en fait sentir petit à petit. Il a été amplifié parce que les Juifs ont pris ce texte très au sérieux. Certains conflits qui se sont produits ont été dus à ce fait, et à ce que certains étaient terriblement impatients de son application.

En célébrant les Pâques à la basilique Saint-Pierre de Rome, quelques mois après l'adoption du document du concile, le pape Paul VI, qui l'avait approuvé et signé, a fait un discours qui a mis la communauté juive de Rome en ébullition. Au fond, c'était un discours de routine, comme on en faisait chaque année. Mais apparemment personne au Vatican ne s'était rendu compte qu'après l'adoption du texte du Concile, on ne pouvait plus continuer à répéter ce qu'on avait toujours dit des Juifs. Et qu'il fallait tirer les conséquences du **nouvel enseignement**.

Je ne me rappelle plus exactement des termes, mais le discours donnait clairement l'impression que l'on rendait les Juifs responsables de la mort du Christ. L'Église a tiré de cet incident les conséquences qui s'imposent.

Mais au départ, la communauté juive de Rome a poussé de hauts cris. Je voudrais observer ici que l'attitude des Juifs de Rome à l'égard de nos démarches auprès du Vatican a toujours été d'une extrême réserve. Au cours de l'une des premières sessions du Concile, j'ai été invité par l'Union des communautés juives d'Italie pour discu-

ter la signification de ces travaux pour les Juifs. Cela avait lieu lors du congrès de l'Union.

Une session spéciale a été organisée pour en débattre avec le grand-rabbin Toaff et moi comme orateurs. En gros, la thèse du grand-rabbin était que les Juifs de l'étranger ne comprennent absolument rien à l'Église catholique : «L'Église est à Rome et c'est nous, les Juifs italiens, qui connaissons vraiment l'Église».

C'était le premier round. J'ai répondu : «Vous connaissez très bien l'Église de Rome. Vous auriez raison si la **révolution** qui se passe actuellement dans l'Église venait de Rome. Mais la révolution de l'Église vient de l'extérieur. **Ce sont les théologiens français, allemands et américains qui poussent à une autre conception de l'Église**². Alors ne me dites pas que vous la connaissez mieux que moi». Je crois que mon argument a convaincu tout le monde.

La deuxième thèse soulevée par le grand-rabbin a été la suivante : **la nouvelle théologie** catholique est une autre méthode pour attirer nos enfants. On ne cherche plus à les convertir par la force, on le fait par la gentillesse. J'ai répondu à cela que si l'Église réussit à attirer nos jeunes, c'est que vous n'avez pas réussi dans votre tâche de rabbin. Si la jeunesse juive quitte le judaïsme, c'est à cause de nous. Cela veut dire que les éducateurs et les rabbins n'ont pas rendu le judaïsme suffisamment attrayant pour nos jeunes. Si nous avons une éducation juive à la hauteur, nos enfants ne seront pas attirés par le christianisme. C'est à nous, aux rabbins et enseignants, d'y travailler. Ce n'est pas parce que l'Église utilise des méthodes douces que nous perdrons nos enfants. Notre tâche est donc de leur donner la meilleure éducation juive. Si nous ne pouvons pas remplir ce rôle, c'est l'échec.

NOUVELLES AVANCÉES DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE.

Après l'adoption de *Nostra aetate*, les catholiques, les hommes d'Église, le secrétariat pour l'Unité des chrétiens et sa Commission spécialisée discutaient de l'application de ses dispositions. Cela aussi a pris du temps. Il y a eu des crises, à cause entre autres des différends internes sur ce qu'il fallait dire ou non de l'État d'Israël.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'enseignement de *Nostra aetate* a été défini, éclairé et élargi par les documents issus des autorités centrales de l'Église, les déclarations papales, ainsi que par les textes adoptés par les conférences épiscopales et les autorités diocésaines, tant sur le plan national que sur le plan local.

Les *Orientations et suggestions pour l'application de la déclaration conciliaire Nostra aetate* IV constituent **le document le plus significatif, en un sens le point culminant de cette période.**

Adopté le 1^{er} décembre 1974, le texte définitif a été publié le 3 janvier 1975. Ces Orientations sont le deuxième grand document publié sur le sujet par le Vatican lui-même. Il émane de la Commission du Saint-Siège pour les relations religieuses avec les Juifs, qui venait d'être constituée, et dont il est le premier texte important.

Les Orientations réaffirment et étendent les enseignements de *Nostra aetate*. En même temps, elles énoncent **tout un programme d'action concernant le dialogue, la liturgie, l'enseignement et l'éducation, ainsi que les activités sociales communes.**

Il convient néanmoins d'observer que, même s'il s'agit d'un document émanant des organes centraux de l'Église catholique, celui-ci n'a pas la même autorité qu'une déclaration du Concile.

Personnellement, je considère que ces Orientations contiennent quatre points fondamentaux, qui vont au-delà de *Nostra aetate*.

Le premier, c'est que les chrétiens doivent apprendre par quels traits essentiels les Juifs se définissent eux-mêmes à la lumière de leur expérience religieuse. C'est peut-être **la novation la plus significative.**

J'ai répété inlassablement dans mes conversations avec les prélats de l'Église catholique que l'on ne peut comprendre les Juifs que si l'on prend en compte la façon dont ils se conçoivent eux-mêmes, et non celle dont on voudrait qu'ils soient. J'ai été très heureux de constater que cette idée était passée dans le texte du Vatican.

La substance de ce concept est que l'on considère désormais les Juifs comme une réalité vivante, et non plus comme un fossile rencontré il y a deux mille ans dans les textes bibliques plurimillénaires. Il faut prendre les Juifs tels qu'ils sont, tels qu'ils s'assument, si l'on veut véritablement s'approcher d'eux.

Le deuxième principe est que le dialogue commande le respect pour l'autre et surtout le respect pour sa foi et ses convictions religieuses. Par conséquent, dialoguer ne veut pas dire persuader l'autre de la supériorité de soi-même ou de sa religion. Cela constitue la différence fondamentale entre le prétendu dialogue du Moyen Âge et le dialogue contemporain.

Nous, Juifs, pensons que nous possédons la vérité ultime ; en ce qui les concerne, les chrétiens ne pensent pas différemment. Chacun est persuadé de sa vérité. Le dialogue demande le respect mutuel. Ce respect s'exprime par l'acceptation de l'autre tel qu'il est. Le but du dialogue n'est donc pas de persuader l'autre de sa propre supériorité ; il est de se faire reconnaître par l'autre, de se faire accepter par l'autre et de voir comment, ensemble, on peut tenter d'améliorer la situation de l'homme sur la terre.

Le troisième point important des Orientations, qui n'avait jamais été exprimé de cette façon auparavant, est qu'il ne faut pas opposer l'Ancien et le Nouveau Testament dans le sens enseigné naguère, selon lequel le Nouveau Testament est fondé sur l'amour et l'Ancien sur une conception sèchement légaliste de la justice. En un mot, la Loi contre l'Amour. Ce qui est faux. Le commandement de l'amour du prochain se trouve dans la Bible hébraïque, dans les dix commandements, et suit immédiatement le commandement de respecter le Dieu unique.

Le quatrième concept **nouveau contenu** dans les Orientations proclame que l'histoire du judaïsme n'a pas pris fin avec la destruction de Jérusalem, mais a continué et a même développé une tradition religieuse très riche en

valeurs. Par rapport à la théologie chrétienne traditionnelle, **ce principe est véritablement révolutionnaire.**

Dans l'enseignement chrétien traditionnel, les Juifs étaient représentés comme le «peuple maudit» et leur dispersion comme la punition du rejet du Christ. Et ici, tout d'un coup, l'on dit : «Les Juifs sont spirituellement riches. L'histoire a continué, et vous continuez à développer votre tradition». **C'est la reconnaissance de la tradition continue du peuple juif comme celle d'une communauté vivante à travers les siècles, avec sa mission propre. C'est un très important pas en avant dans la conception chrétienne du judaïsme.**

Quand ce document a paru, les Juifs étaient d'abord très hésitants. On ne compare pas toujours ce qu'il y a de nouveau dans un texte avec la situation précédente. De plus, un projet antérieur de ce texte comportait un passage, chaudement salué par les Juifs, consacré à la terre d'Israël. Comme ce paragraphe avait disparu, les Juifs étaient fort déçus. Mais, à part ce problème majeur, je considère que les Orientations sont un document d'une **grande portée théologique**, qui marque un **progrès certain** à plus d'un titre.

Si le texte des Orientations a supprimé toute référence à l'État d'Israël, il n'en était pas de même de certains textes des conférences épiscopales.

L'un des plus forts est incontestablement celui de l'épiscopat français, qui, dans sa note intitulée *L'Attitude des chrétiens à l'égard du judaïsme*, publiée le 16 avril 1973, parle aussi de l'État d'Israël.

L'épiscopat français a traité de façon très positive la création et l'existence de l'État d'Israël, ainsi que certaines de ses significations spirituelles pour les Juifs et les non-Juifs. Retenons surtout la phrase : «La conscience universelle ne peut refuser au peuple juif, qui a subi tant de vicissitudes au cours de l'histoire, le droit et les moyens d'une existence politique propre parmi les nations». On reconnaît ici la plume du P. Bernard Dupuy, l'excellent secrétaire du Comité épiscopal français pour les relations avec le judaïsme.

Il est exact que le Concile parlait seulement de religion. Mais aujourd'hui, grâce notamment à l'apport des Juifs dans les discussions communes, les discours du cardinal Willebrands et d'autres personnalités importantes de l'Église reconnaissent ce que j'ai appelé «asymétrie de nos communautés». L'Église catholique est une religion, les Juifs sont un peuple. Même si c'est un peuple avec une vocation religieuse, nous constituons au fond des entités fort différentes.

J'ai toujours dit qu'il faut reconnaître l'extrême importance de cette asymétrie pour en tirer les conséquences, en commençant par la représentation du peuple juif dans le dialogue avec les chrétiens. Pour nous, les représentants du peuple juif ne sont pas automatiquement des rabbins. De plus, le rôle d'un rabbin est complètement différent de celui d'un curé ou d'un évêque.

Une anecdote significative témoigne de ces différences. Il m'est arrivé d'être invité à participer à Rome à un grand congrès de l'apostolat laïque, organisé par l'ensemble des organisations catholiques de différents pays. C'était un vaste rassemblement populaire réunissant deux à trois mille participants. L'Action catholique, les organisations catholiques féminines, les organisations de jeunesse y prenaient part. Comme j'entretenais des rapports avec beaucoup de ces organisations, et que celles-ci suivaient la **nouvelle ligne de conduite** du Vatican à l'égard des Juifs, les organisateurs avaient voulu m'inviter à leur congrès comme observateur.

Avant de m'inviter, on m'a approché pour me demander si j'étais prêt à accepter leur invitation. On voulait éviter un refus. En même temps, l'on m'a fait savoir que les organisateurs avaient consulté le grand-rabbin de Rome, qui était d'accord. J'ai accepté l'invitation et me suis retrouvé le seul Juif parmi 3 000 catholiques.

Présent, j'ai interrogé les organisateurs : «Pourquoi avez-vous demandé au grand-rabbin de Rome s'il était d'accord?» Ils ont répondu : «Pour nous, c'est normal. Quand nous avons une réunion et que nous avons des problèmes, nous demandons son opinion à l'évêque du lieu». Donc pour eux, c'est lui qui est la plus haute autorité dans le lieu de la conférence. Pour eux, l'«évêque juif» de l'endroit était donc le grand-rabbin de Rome.

Je leur ai dit : «Chez nous la position du rabbin est complètement différente. La prêtrise chez les Juifs n'est pas un sacrement. Rabbi signifie "maître", "enseignant". C'est un guide spirituel, quelqu'un qui a étudié, qui vous guide dans vos propres études, etc. Si vous vouliez demander conseil à quelqu'un, vous auriez dû parler au président de la communauté juive de Rome ou à celui de l'Union des communautés juives d'Italie». Cet exemple a contribué à leur faire comprendre la différence de nos structures.

Pour bien marquer cette différence, j'ai toujours tenu à ce que dans la représentation juive aux réunions, soit avec le Vatican, soit avec d'autres Églises, il n'y ait pas seulement des rabbins, mais aussi des responsables laïques des communautés. Car si l'on ne comprend pas cela, on ne pourra pas non plus comprendre comment fonctionne la communauté juive.

Nostra aetate et les Orientations ont eu une très large influence. Toute une série de déclarations ont été publiées par un nombre considérable d'autorités nationales ou locales de l'Église. Certains de ces textes reprennent et reformulent les principes généraux ; d'autres traitent en grand détail de leur mise en œuvre pratique. De tels textes ont été publiés notamment en Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, États-Unis, France, Pays-Bas, Pologne.

Il y a aussi des textes très importants dans les discours du pape Paul VI et du pape actuel, Jean Paul II. Ce dernier qui, ne l'oublions pas, a vécu la Shoah dans la proximité d'Auschwitz, a fait de très grandes contributions à la **nouvelle théologie chrétienne**, notamment dans deux de ses discours : celui de Mayence, en novembre 1980 devant la communauté juive allemande, et celui de 1982, à Rome, aux représentants des différentes Conférences épiscopales qui ont dans leurs pays respectifs des Commissions pour les relations avec les Juifs. La convocation d'une telle rencontre était le fruit de nos discussions avec les représentants de l'Église.

A Mayence, le pape parlait de «la nécessité de corriger une fausse vision religieuse du peuple juif, vision qui était en partie responsable des jugements erronés et des persécutions au cours de l'histoire». Il continua en parlant «de la rencontre entre le peuple de Dieu de **l'Ancienne Alliance, jamais répudiée par Dieu**, et celui de la Nouvelle Alliance, qui constitue en même temps un dialogue à l'intérieur de l'Église, d'une certaine manière le dialogue entre la première et la deuxième partie de la Bible».

A Rome, Jean Paul II, en évoquant les offenses et les terribles persécutions antijuives durant diverses périodes de l'histoire, appelait à des **relations nouvelles**, fondées sur la pleine identité de chaque communauté, marquées par la compréhension, la paix et le respect mutuel conduisant à une étroite collaboration au service de notre héritage commun.

Dans un passage du discours de Rome, le pape insiste sur la nécessité d'introduire dans l'enseignement chrétien à tous les niveaux une image objective des Juifs et du judaïsme, libre de tout préjugé ou offense.

Dans ce discours, Jean Paul II a fait un autre pas important en avant. Le pape y parle de l'histoire, mais surtout de la nécessité d'une éducation catholique sans haine, sans discrimination et sans les préjugés du passé. Et il conclut : «Nous serons à même d'aller par divers chemins, mais finalement des chemins convergents, avec l'aide de Dieu qui n'a jamais cessé d'aimer son peuple, pour atteindre une véritable fraternité dans la réconciliation, le respect et l'accomplissement du plan de Dieu dans l'histoire».

C'est une formule qui nous a beaucoup touchés et qui rappelle d'une certaine façon le concept de Franz Rosenzweig sur les chemins parallèles. Cela a été corrigé plus tard dans le troisième document du Vatican — celui de 1985 sur la catéchèse et la prédication — où l'on dit qu'il n'y a pas de chemins parallèles.

UN PAPE À LA SYNAGOGUE.

Les **conceptions nouvelles** de l'image du judaïsme apparaissent également dans le grand discours de Jean Paul II, prononcé lors de sa visite historique à la synagogue de Rome, en 1986. Lors de cet événement, le souverain pontife a évoqué la mémoire du pape Jean XXIII et « les décisions du Concile marquant un **tournant décisif dans les relations entre l'Église catholique et le judaïsme** ». Il exhorte les catholiques à s'inspirer des textes, notamment des Orientations, pour adopter une attitude correcte à l'égard des Juifs et du judaïsme. «La religion juive ne nous est pas "extrinsèque", mais en un certain sens elle est "intrinsèque" à notre religion. Nous avons donc à son égard des rapports que nous n'avons avec aucune autre religion. Vous êtes nos frères préférés et dans un certain sens on pourrait dire nos frères aînés».

D'autre part, le pape rappelle son exécution de la Shoah et évoque les paroles qu'il a prononcées devant la stèle commémorative d'Auschwitz. Nous y reviendrons.

Le pape a également appelé à «une collaboration en faveur de l'homme, [...] de sa dignité, de sa liberté, de ses droits, de son épanouissement dans une société sans hostilité, mais amicale et favorable, où règne la justice et où [...] règne la paix, le shalom souhaité par les législateurs, les prophètes et les sages d'Israël».

PRÉSENTER CORRECTEMENT LES JUIFS ET LE JUDAÏSME DANS LA CATÉCHÈSE.

Dans son discours de Rome, adressé aux représentants des Conférences épiscopales, le pape avait mis l'accent particulièrement sur la catéchèse et sur la **nécessité d'adapter l'enseignement catholique aux nouvelles exigences** de cette théologie. Cela a conduit à la publication en juin 1985 du document intitulé *Notes sur la manière correcte de présenter les Juifs et le judaïsme dans la prédication et la catéchèse*.

C'est le deuxième grand document postconciliaire de la Commission du Saint-Siège pour les relations avec les Juifs, présidée par le cardinal Willebrands. Il a été publié par le Saint-Siège à la veille de la commémoration du vingtième anniversaire du Concile. A certains égards, ce document constitue un grand progrès. Quelques-unes de ses thèses ont néanmoins été fortement critiquées par les partenaires juifs.

Le document est excellent quand il parle très positivement des origines juives du christianisme, de même lorsqu'il reconsidère à fond l'attitude chrétienne à l'égard des pharisiens. Dans la tradition chrétienne, ceux-ci sont généralement présentés comme des éléments négatifs, de mauvais croyants. Mais cette vue populaire n'est pas du tout correcte. Cette thèse avait été contredite par des théologiens chrétiens sérieux. Le document de 1985 affirme que Jésus et certains apôtres étaient plus près des pharisiens que de tout autre groupe juif de leur temps.

Un autre point revêt une importance extrême, qui explique comment il faut comprendre le texte des évangiles. Comme on sait, il y a dans les évangiles de nombreux passages fort négatifs, parfois même hostiles à l'égard des Juifs. Ces passages sont à l'origine de nombreux ouvrages antisémites. Plusieurs livres actuels traitent de ce problème.

A ce sujet, le document du Vatican de 1985 est ferme et courageux. Il déclare que ces textes **n'ont pas été écrits du temps de Jésus, mais bien plus tard**. Aussi, doivent-ils être lus dans le contexte du conflit qui opposait alors les adeptes de la nouvelle religion et les communautés juives. Ainsi ces polémiques reflètent-elles des rapports conflictuels entre Juifs et chrétiens, **bien postérieurs à Jésus**. Cette constatation est **capitale** si l'on veut dégager pour les chrétiens d'aujourd'hui le sens de certains textes des évangiles.

Le fait d'avoir inclus ces explications historiques dans la catéchèse destinée à guider les enseignants donne à ce texte un très grand poids.

Cependant, force est de constater que ce document contient aussi certains points négatifs. A plusieurs reprises, on a l'impression que nous tombons de nouveau dans **l'ancienne théologie de substitution**

J'ai cité la phrase que le pape avait prononcée à Rome sur les chemins différents, mais convergents. Et ici il y a une déclaration claire et nette selon laquelle il n'y a pas de voies parallèles qui mènent au salut.

Le texte de 1985 comprend, entre autres, tout un développement sur la typologie. La typologie est un concept théologique chrétien traditionnel, selon lequel l'Ancien Testament est annonciateur de certains événements prévus dans le Nouveau Testament. Dans cette conception, l'Ancien Testament doit être lu non pour lui-même, mais comme une anticipation ou une préfiguration du Nouveau Testament qui assure le *sensus plenius*. Et même si le texte introduit une certaine réserve sur cette théorie, il en accepte le principe.

Le large exposé consacré à ce concept, qui attribue à la Bible hébraïque un caractère préparatoire, nous a péniiblement surpris. Il est à mon avis en contradiction absolue avec la thèse de *Nostra aetate*, qui affirme que l'Ancienne Alliance n'est pas abolie et conserve toujours sa pleine validité.

C'est dans ce contexte que je pose toujours aux chrétiens la question : «Comment réconcilier ces affirmations avec la déclaration de *Nostra aetate* ? Dans la mesure où l'Ancienne Alliance avec Israël n'est pas abolie, le judaïsme a sa justification pour exister, même aux yeux du christianisme».

Je crois que c'est la plus grande faiblesse de la théologie chrétienne à l'égard des Juifs, encore aujourd'hui. Que veut dire «L'Ancienne Alliance est valable et continue d'exister»? En quoi les chrétiens doivent-ils la respecter? Si l'on ne définit pas cette relation, tout cela reste suspendu. **C'est l'un des traits les plus importants de la nouvelle théologie chrétienne.** Je crois qu'elle doit y réfléchir, afin de trouver des réponses adéquates.

Notre critique, assez véhémement, à l'égard des passages du texte sur la catéchèse qui se réfèrent à la conception de typologie n'est pas restée sans suite. Dans une note rédigée par le secrétaire de la Commission du Saint-Siège, Mgr Jorge Mejia, à l'occasion de la présentation à la presse du document au Vatican, un long passage essaye de justifier cette partie du document qui traite de la typologie et affirme qu'en aucune façon l'usage typologique ne constitue une dévaluation de la valeur propre de l'Ancien Testament.

C'était de toute évidence une tentative pour corriger l'effet négatif que ce passage avait provoqué sur mes collègues et moi. Mgr Mejia termine son exposé en affirmant que «les limites de l'usage "typologique" sont reconnues et d'autres voies de lecture de l'Ancien Testament par rapport au Nouveau Testament ne sont pas exclues». L'argumentation de Mgr Mejia ne m'a pas convaincu.

Une tentative récente de clarifier ce problème a été entreprise par le cardinal Cassidy, dans le texte qu'il a prononcé lors de la cérémonie de remise de la distinction papale qui m'a été décernée :

La redécouverte des liens spirituels avec le mystère d'Israël s'exprime à travers les personnes. À travers elles, le témoignage mutuel des valeurs spécifiques des deux grandes traditions religieuses, juive et chrétienne, peut avoir lieu dans le contexte d'égalité et de dignité réciproque. Une telle atmosphère contribue à la véritable réciprocité, libre de tout faux irénisme ou de syncrétisme facile. Cela permet à l'Église de porter témoignage de la centralité du Christ dans le plan du salut, sans cependant dénier la valeur de l'Ancien Testament qui n'a jamais été révoqué, et l'extraordinaire mission confiée par Dieu à Israël.

Le pape Jean Paul II lui-même est récemment revenu sur ce problème et a notamment essayé de clarifier les rapports entre Nouveau et Ancien Testament. Devant la Commission biblique pontificale le pape a prononcé le 11 avril 1997 une allocution qui revêt une **importance capitale** dans l'évolution du dialogue judéo-chrétien.

En voici les passages les plus frappants :

Des siècles de préjugés et d'opposition réciproque ont creusé un profond fossé que l'Église s'efforce désormais de combler, poussée en ce sens par la prise de position du concile Vatican II [...]

En réalité, on ne peut exprimer pleinement le mystère du Christ sans recourir à l'Ancien Testament [...]

Il est devenu ainsi un authentique fils d'Israël, profondément enraciné dans la longue histoire de son peuple. Quand il a commencé à prêcher et à enseigner, il a puisé abondamment dans le trésor des Écritures, enrichissant ce trésor d'inspirations nouvelles et d'initiatives inattendues. Celles-ci, notons-le, **ne visaient pas à abolir l'ancienne révélation, mais, bien au contraire, à l'amener dans son accomplissement parfait.**

L'Église a bien compris, dès les origines, l'enracinement de l'incarnation dans l'histoire et, par conséquent, elle a pleinement accueilli l'insertion du Christ dans l'histoire du peuple d'Israël. Elle a vu les Écritures juives comme Parole de Dieu éternellement valable, adressée à elle-même comme aux enfants d'Israël. **Il est de toute importance de garder et de renouveler cette conscience ecclésiale des rapports essentiels avec l'Ancien Testament [...]**

Le chrétien doit savoir que, par son adhésion au Christ, il est devenu "descendance d'Abraham" et qu'il a été greffé sur le bon olivier, c'est-à-dire **inséré dans le peuple d'Israël** [...] S'il possède cette forte conviction, il ne pourra plus accepter que les Juifs en tant que Juifs soient méprisés ou, pire, maltraités.

Ce discours démontre une fois de plus comment les relations avec le judaïsme tiennent à cœur au présent pape et qu'il ne cesse de les clarifier et d'ajuster le témoignage chrétien envers Israël.

Le texte sur la catéchèse contenait aussi certaines affirmations concernant l'État d'Israël. Il faut souligner que c'était la première fois qu'un texte de ce genre traitait du problème. Cela avait évidemment une signification considérable, qui mérite une attention particulière. Je reviendrai donc sur ce sujet dans le cadre de l'examen de l'attitude de l'Église à l'égard de l'État d'Israël.

TROIS DOMAINES DE FRICTION

Lorsque nous avons évalué le travail du Comité international de liaison en 1976 et les progrès accomplis au cours des années écoulées depuis la promulgation de *Nostra aetate*, la délégation juive a attiré l'attention sur trois domaines dans lesquels des obstacles majeurs ont été rencontrés.

Il s'agit de la mission à l'égard des Juifs, de notre douloureuse histoire commune et des relations entre le Saint-Siège et l'État d'Israël.

LA MISSION DE L'ÉGLISE.

On sait que les efforts missionnaires de l'Église, qui s'adressent spécifiquement aux Juifs, ont de tout temps profondément affecté tous les Juifs. Ces sentiments de rejet se sont encore puissamment renforcés après la Shoah. Peu de Juifs comprennent comment, après cette catastrophe qui s'est déroulée dans une Europe en majorité chrétienne, l'Église peut encore poursuivre ses efforts conversionnistes à leur égard.

D'entente avec nos partenaires catholiques, nous avons décidé d'en discuter à la réunion suivante du Comité de liaison, prévue à Venise en 1977. Un rapport a été préparé par le Pr Tommaso Federici de l'Université pontificale urbaine sur Mission et témoignage de l'Église. Plusieurs autres personnes ont participé à la préparation de ce rapport, notamment le recteur de l'Université latérale, Mgr Pietro Rossano.

Ce texte, publié depuis, affirme que la mission de l'Église et la mission d'Israël sont identiques : prêcher la parole de Dieu au monde. Cela n'avait jamais été dit cette façon.

Deuxième connotation : **le prosélytisme est interdit**. Il faut cependant savoir que prosélytisme, dans l'esprit catholique, ne désigne que la conversion par des moyens illicites, c'est-à-dire par la force, la menace ou la pression.

Troisièmement, le rapport du Pr Federici affirme : «Les tentatives de créer des organisations de toutes sortes [...] qui ont pour objectif la conversion des Juifs doivent être rejetées».

Il s'agit là d'un **changement d'attitude considérable**. Mais ne commettons pas d'erreur. Ce que je viens d'exposer n'est pas encore la doctrine de l'Église ; c'est l'opinion du Pr Federici et de ses collègues, membres du Comité de liaison. Cette position est pourtant marquante, dans la mesure où ces personnalités étaient des représentants officiellement désignés de l'Église à une réunion entre catholiques et Juifs.

À plusieurs reprises, j'ai soulevé la question : «Comment avancer ?» On m'a répondu : «Le premier pas est de publier le texte du Pr Federici dans différentes grandes revues catholiques et d'attendre ce qui se passera. En cas de protestations virulentes et nombreuses, on arrête. Sinon, on continue». Nous l'avons fait, et le ballon d'essai a réussi.

J'ajoute un détail significatif. Nous rédigeons à la fin de chacune de ces sessions un communiqué commun, qui résumait les conclusions majeures de la réunion. Après la réunion de Venise, au cours de laquelle Federici avait présenté son texte, nous avons procédé de même. Nous y avons fait un compte rendu assez détaillé des thèses qu'il avait soutenues. Le chef de la délégation catholique nous a dit : «Vous pouvez publier le texte tout de suite ; mais nous, catholiques, devons le soumettre à nos autorités». L'attente a duré presque une semaine. Ce délai démontre que le texte était monté assez haut dans la hiérarchie de l'Église. Finalement, l'autorisation est arrivée. Ce qui donne un surcroît d'autorité aux thèses exposées.

La publication de ce texte dans le volume *Fifteen Years of Christian-Jewish Dialogue*, publié en 1988 à la très officielle Maison d'Édition du Vatican et à celle de l'Université du Latran, constitue également un **remarquable pas en avant**.

ASSUMER NOTRE HISTOIRE COMMUNE.

Le deuxième point de friction concernait notre histoire commune et les longs siècles de persécution, sur lesquels les autorités centrales de l'Église s'étaient montrées jusqu'à présent d'une très grande discrétion.

Nous avons longtemps attendu un mot officiel de l'Église sur ce sujet. Il était clair, en effet, que si une **nouvelle relation** devait être établie entre l'Église catholique et les communautés juives, ce problème ne pouvait être passé sous silence. D'ailleurs, des voix catholiques se sont élevées en ce sens.

Ce fut notamment le cas de la mémorable intervention du cardinal Roger Etchegaray au synode des évêques de 1983, dans laquelle il parle de « **la mission de réconciliation entre l'Église et le peuple juif** » et de la « **mission de pénitence et de repentir de l'Église pour son attitude à l'égard du peuple juif** ».

Cette courageuse initiative est restée sans suite. Il faut cependant reconnaître que c'est sous le pontificat de Jean Paul II que l'Église a commencé à ne plus ignorer ce problème.

Entre-temps, nous avons appris à traiter cette question de manière pragmatique. Ainsi, pour préparer la session du Comité de liaison en 1978, j'ai fait un certain nombre de propositions et de suggestions à Mgr Ramon Torrella. Celui-ci était le vice-président de la Commission du Saint-Siège pour les relations avec les Juifs et remplaçait le cardinal Willebrands pendant les absences de Rome de celui qui était toujours l'archevêque d'Utrecht.

Je proposai notamment d'organiser la prochaine session du Comité de liaison en Espagne. Ce pays venait

d'accéder à la démocratie. Je suggérai que la première session se déroule à Tolède, dans l'une des deux synagogues historiques, converties en églises et devenues monuments nationaux.

Je demandai que la session fût ouverte par le cardinal-archevêque de Tolède, primat d'Espagne. Il s'agissait de commémorer ensemble la présence des Juifs dans ce pays, d'où ils furent bannis en 1492.

Je suggérai que la suite de la réunion se tînt à Madrid et qu'elle se conclût par un service religieux à la synagogue, dans la maison de la communauté juive, en présence du cardinal-archevêque de la capitale, président de la Conférence épiscopale espagnole. Toutes mes demandes et suggestions — j'en fus heureux — furent très bien accueillies, et finalement réalisées. C'était probablement la première fois dans l'histoire, avant ou après 1492, qu'un cardinal espagnol assistait à un office dans une synagogue.

Ces manifestations ont eu une signification hautement symbolique. Tous les participants, tout comme la communauté juive d'Espagne, l'ont profondément apprécié.

La réunion du Steering Committee à Trente, en 1979, avait également une grande valeur symbolique. Un jour, le secrétariat de la Commission du Saint-Siège pour les relations religieuses avec les Juifs nous proposa de tenir une réunion du comité directeur à Trente. Le secrétariat agissait à la demande de l'archevêque de Trente. Celui-ci avait, le lendemain de l'adoption de *Nostra aetate*, supprimé par décret le culte voué depuis 1475 à Simon de Trente, un enfant chrétien qui avait été trouvé mort et qui fut la cause d'une fausse accusation de meurtre rituel contre les Juifs de la ville, avec des conséquences désastreuses.

L'archevêque tenait beaucoup à communiquer officiellement cet acte de réparation, tant à la communauté juive qu'aux représentants du judaïsme mondial.

D'autres actes significatifs et émouvants ont eu lieu, comme la commémoration à Ratisbonne, en 1979, lors de la réunion du Comité international de liaison, et lors d'une autre réunion en 1984 à Amsterdam, la visite de la maison d'Anne Frank. De même, à l'occasion de notre réunion à Prague en 1990, nous avons fait ensemble un pèlerinage à Theresienstadt.

J'ai déjà parlé des discours du pape Jean Paul II à Mayence et à Rome, dans lesquels ces problèmes ont été évoqués. Le discours dans la synagogue de Rome contenait également d'importants passages sur ce sujet. Mais le pape Jean Paul II a exprimé ses idées avec plus de force en juillet 1987, lors de son discours aux Juifs de Varsovie.

Je pense que la nation d'Israël aujourd'hui, peut-être plus que jamais auparavant, se trouve au centre d'attention des nations de ce monde. À travers elle, vous êtes devenus une grande voix de mise en garde pour toute l'humanité, toutes les nations, toutes les puissances de ce monde, tous les systèmes et chaque homme. Plus que quiconque, vous êtes devenus cette mise en garde salvatrice. **Et je pense que de cette façon vous faites progresser votre vocation particulière, vous vous révélez encore les héritiers de cette élection à laquelle Dieu est fidèle. C'est votre mission dans le monde contemporain devant les peuples, devant les nations et toute l'humanité.**

L'Église, et dans cette Église tous les peuples et toutes les nations, se sentent unis à vous dans cette mission. Certains mettent en premier plan votre nation, ses souffrances, son Holocauste, lorsqu'ils souhaitent parler aux hommes, aux nations, avec une mise en garde. Le pape polonais a une relation particulière avec tout ceci, car avec vous il a vécu d'une certaine façon tout ceci, ici, sur cette terre.

Rappelons aussi la déclaration faite par le pape lors de sa visite à Auschwitz, devant l'inscription en hébreu : «Vraiment, ce peuple qui a reçu de Dieu le commandement "Tu ne tueras point" a éprouvé sur lui-même [...] ce que signifie le meurtre. Devant cette pierre, il n'est permis à personne de passer avec indifférence».

Ces mots, sincères, émouvants et convaincants, m'ont beaucoup touché lorsqu'ils ont été répétés en ma présence pendant la rencontre de dirigeants juifs avec le pape Jean Paul II à Rome, en octobre 1987.

LE CARMEL D'AUSCHWITZ.

C'est dans le contexte de notre histoire commune que nous devons également considérer le problème soulevé par l'établissement d'un couvent carmélite à Auschwitz, et la réception accordée par le pape à Kurt Waldheim. Ces deux événements ont été profondément ressentis par la communauté juive qui a exprimé son émotion, qui s'est déclarée choquée, et qui a protesté de nombreuses façons.

Pour ce qui concerne le couvent d'Auschwitz, il me semble que la responsabilité de la décision d'établir ce carmel doit être partagée par l'Église de Pologne — Rome n'était pas engagée au début — et le gouvernement communiste polonais. L'Église polonaise n'aurait jamais dû demander la permission d'utiliser les locaux surnommés le «Théâtre du camp», dans lequel le gaz Zyklon B était stocké, sans nous consulter. De son côté, le gouvernement communiste polonais n'aurait jamais dû donner sa permission d'établir une institution religieuse permanente sur le site du camp d'Auschwitz sans une consultation préalable des milieux juifs.

L'établissement d'un couvent catholique sur le site du camp où la très grande majorité des victimes était juive était un acte d'une insensibilité incroyable et ne pouvait être perçu par les Juifs que comme un acte d'appropriation des morts juifs. Cela ne pouvait que heurter les sentiments les plus profonds des Juifs à travers le monde. Je suis sûr que telle n'était pas l'intention, mais les voies de l'enfer sont pavées de bonnes intentions.

Ce qui s'est passé peut être expliqué partiellement par le fait que, pendant plus de quarante ans, il n'existait pratiquement pas de relations entre les Juifs et l'Église catholique en Pologne. C'est seulement en 1983, sous le

pontificat de Jean Paul II, que pour la première fois l'Église polonaise a participé officiellement aux commémorations de l'insurrection du ghetto de Varsovie, qui avaient lieu régulièrement depuis 1948.

Ce qui s'est passé illustre en outre la politique de déjudaïsation des anciens camps, qui a été pendant très longtemps la ligne officielle des gouvernements communistes de la Pologne.

La situation ne peut pas non plus être comprise si l'on ignore la ferme opposition de l'Église polonaise au gouvernement communiste polonais et à sa politique de sécularisation.

Tous ont compris, très tardivement, que pour les Juifs du monde entier, plus que tout autre endroit, Auschwitz est le symbole de la Shoah et de son caractère unique. Cela n'affecte évidemment pas le profond respect des Juifs pour les victimes des autres nations mortes à Auschwitz, et notamment les Polonais.

C'est ici que résidait le grand malentendu. Pour les Juifs, Auschwitz reste le symbole de la Shoah. Pour les Polonais, Oswiecim est un endroit sacré, symbolisant les souffrances de la nation polonaise dans sa résistance à l'occupation nazie.

Une solution au problème du couvent a été trouvée lors de deux rencontres à Genève d'une délégation juive avec une délégation catholique. En faisaient notamment partie les cardinaux Decourtray (Lyon), Daneels (Bruxelles), Lustiger (Paris) et Macharski (Cracovie), ainsi que des dirigeants juifs européens, sous la présidence de Me Théo Klein, président du Congrès juif européen. Je faisais partie de la délégation juive à la deuxième réunion, en février 1987, en tant que représentant du Congrès juif mondial et de l'JCIC. J'étais donc personnellement engagé dans certains efforts de conciliation

Lors de cette seconde réunion, un accord a été conclu, disant en substance qu'il n'y aura pas de lieu permanent de prière sur le site du camp d'Auschwitz-Birkenau, et que le couvent carmélite trouvera sa place dans le contexte d'un nouveau Centre d'information, d'éducation, de rencontres et de prières. Ce Centre devait être établi hors du terrain du camp, dans les vingt-quatre mois, avec l'aide des Églises européennes. Cette solution a été approuvée par Rome. Malheureusement, les promesses d'établir ce Centre n'ont pas été tenues dans les délais prévus.

Une très forte opposition s'est manifestée en Pologne, notamment dans les milieux nationalistes et intégristes, contre le transfert du carme] sur un site en dehors du camp. Plusieurs incidents malheureux et des déclarations intempestives ont aggravé la situation et ont contribué à suspendre les rencontres du Comité international de liaison pendant plusieurs années.

Aucun autre problème dans les relations judéo-catholiques ne m'a imposé autant de travail ni autant de pressantes démarches.

Je dois rendre hommage à nos amis de la Commission du Saint-Siège pour les relations avec les Juifs de nous avoir constamment soutenus. Le cardinal Decourtray et ses collègues et collaborateurs ont tous manifesté au cours de ces années longues et difficiles une fermeté et une loyauté à toute épreuve.

L'archevêque Muszynski, qui présidait la Commission de l'épiscopat polonais pour les relations avec le judaïsme, et les Soeurs de Notre-Dame de Sion, nous ont été d'un grand secours.

Après plusieurs années d'observation et de réflexion, je fus convaincu que ce problème ne pouvait trouver une solution sans une claire prise de position du pape. Or le pape évitait toute intervention personnelle, attitude visant à ne pas se mêler aux divergences et aux tensions se faisant sentir au sein de l'épiscopat polonais. On comprend, dans ces circonstances, qu'il était délicat, pour le pape polonais, d'intervenir officiellement dans une telle querelle.

On avait espéré qu'exprimée sans ambiguïté aucune, la déclaration publique du cardinal Willebrands, faite en septembre 1989, allait débloquer la situation. Espoir fondé aussi sur le fait que le cardinal en avait profité pour annoncer un don du Vatican, d'un montant considérable, pour la construction du nouveau «Centre» accueillant le nouveau couvent, don qui, d'évidence, avait été autorisé par les plus hautes autorités vaticanes. Mais cela ne devait pas se révéler suffisant. L'espoir s'évanouit à nouveau ; le conflit se poursuivit.

Devant cette impasse, Mgr Pier Franceso Fumagalli, secrétaire de la commission du Vatican chargée des relations avec les Juifs, se rendit avec moi en Pologne afin de demander à l'épiscopat national de prendre une position nette dans cette affaire. La démarche eut un effet positif. La Conférence des dirigeants de l'épiscopat polonais décida en effet de soutenir le projet du transfert du couvent à l'extérieur du camp. L'affaire semblait donc enfin réglée. Nouvelle illusion, il n'en fut rien ! En plus des réunions tenues à Genève, Paris et Bruxelles, il me fallut encore, pendant six mois, me rendre trois fois à Rome, et autant de fois en Pologne, pour faire bouger les choses. Toutes les instances concernées étaient pourtant d'accord, à savoir Rome, l'épiscopat de Pologne et l'ordre des Carmélites. Mais toujours rien ne bougeait.

À la veille de commémorer le cinquantenaire de la révolte du ghetto, le gouvernement polonais ne dissimulait pas son inquiétude. La solution intervint finalement sous la forme d'une lettre du pape à la mère supérieure, qui se soumit à l'ordre d'effectuer le transfert du couvent.

Le lieu du couvent contesté fut donc officiellement désacralisé ; le nouveau couvent pouvait accueillir toutes les carmélites souhaitant s'y installer, les autres étant libres de retourner à leur couvent d'origine.

Quels que fussent ces actes, inadmissibles tant du point de vue religieux que juridique, l'affaire était conclue, la décision prise apportant la solution du conflit. Le transfert du couvent fut assorti de la nomination d'une nouvelle mère supérieure. Cependant, quelques tentatives de saboter la décision suprême touchant à la disposition de l'ancien bâtiment se poursuivent encore.

Quant à nous, comment ne pas être satisfaits de l'issue d'une lutte de plus sept ans ? Le déroulement

de cette affaire nous enseigne qu'il existe désormais dans les plus hautes sphères de l'Église la volonté de respecter nos sensibilités.

UN PRÉSIDENT CONTESTÉ.

Dans la perspective de notre histoire commune, je dois évoquer en quelques mots la réception par le pape Jean Paul II de Kurt Waldheim, alors président autrichien. Cette audience a profondément choqué le monde juif en raison de la participation de Waldheim, dans l'armée allemande, à des actions graves contre les populations civiles, les Juifs et les prisonniers de guerre.

On comprenait d'autant moins l'attitude du Vatican que la plupart des États avaient fait savoir qu'ils refuseraient de recevoir Waldheim, considéré comme *persona non grata*.

Au départ, c'était probablement le résultat d'une perception insuffisante de communication de la part de l'Église, à laquelle certains problèmes internes de l'Autriche ont pu contribuer. Le Vatican a tenté de donner à la réception de Kurt Waldheim un caractère officiel, afin de marquer que cette audience n'impliquait pas le moindre jugement sur la personnalité du visiteur.

La violence de la réaction juive a de toute évidence surpris les responsables du Vatican, tout comme l'affirmation des Juifs que cette réception constituait un désaveu de l'attitude antérieurement affichée par le pape envers la Shoah.

Les représentants juifs ont plaidé leur cause avec beaucoup de force, en insistant sur la profondeur des problèmes moraux posés au peuple juif par cette audience. Les catholiques se sont finalement rendus aux raisons des Juifs et ont admis le sérieux de leur sensibilité.

La réponse réelle à nos préoccupations est venue sous la forme de l'annonce par le cardinal Willebrands que sa Commission préparerait un document sur la Shoah, les fondements historiques de l'antisémitisme et de ses manifestations contemporaines. Ce document, dont le caractère exact n'était pas encore défini, devait avoir une **énorme signification pour l'avenir**. En effet, il ne devait pas seulement traiter des treize années de la folle persécution nazie, **mais aussi de tous les soubassements historiques, y compris les siècles du vieil enseignement de l'Église sur les Juifs, enseignement qui a si puissamment contribué à rendre les horreurs du nazisme possibles.**

Cette promesse faite à l'occasion de la réunion du Comité international de liaison à Castelgandolfo, en 1987, y fut formellement entérinée par le pape.

UNE BÉATIFICATION CONTROVERSÉE.

Parmi les sujets de friction, je dois évoquer un problème survenu pendant la récente période de turbulences dans les relations judéo-chrétiennes, qui a un rapport avec la Shoah. Il s'agit du cas de la béatification d'Edith Stein, une religieuse catholique d'origine juive, déportée par les nazis.

Il est évident qu'il n'appartient pas aux Juifs de s'occuper de la béatification des saints de l'Église catholique. Mais de nombreuses personnes de la communauté juive ont été heurtées par cette action, perçue comme l'affirmation que c'est seulement si vous êtes baptisé que vous comptez parmi les personnes pouvant être considérées comme vivant une vie de sainteté. Ainsi il a été demandé de quelle manière le martyr d'Edith Stein était différent de celui des autres 6 millions de Juifs annihilés par les nazis.

Il fut clairement démontré que la déportation d'Edith Stein n'était pas une sanction contre l'Église de Hollande pour sa courageuse protestation contre la déportation des Juifs. On sait aussi que cette nonne a été déportée non parce qu'elle était nonne mais parce que, née juive, les nazis la considéraient comme juive, malgré sa conversion et malgré son état de religieuse. N'était-ce point un autre acte d'appropriation ?

Évidemment, dans la communauté juive, personne ne suit les procédures de la Congrégation des saints du Vatican, et personne ne connaissait le procès en béatification dont les démarches avaient commencé vingt-cinq ans auparavant. On en a entendu parler seulement quand pratiquement tout était déjà décidé.

C'est seulement à ce moment, après que j'eus soulevé ce problème à Rome, avec les représentants juifs à une de nos réunions régulières, et après de longues discussions, que les responsables du Vatican se sont rendu compte qu'ils heurtaient les sensibilités juives et qu'ils ont entrevu les conséquences que cette béatification comportait pour la continuation des relations judéo-chrétiennes.

Cet incident a démontré, une fois de plus, qu'il existe de nos jours, dans les plus hautes sphères de l'Église catholique, un groupe de personnes déterminées à prendre sérieusement en compte les sensibilités juives. Cela a même conduit à une **réécriture complète de l'homélie** que le pape fit à cette occasion à Cologne. Cela démontrait la volonté d'aller aussi loin que possible au-devant des objections juives.

Dans son homélie, le pape a parlé à plusieurs reprises d'Edith Stein comme d'une fille d'Israël. Il a dit qu'elle périt comme une fille de son peuple torturé : «Elle est morte, a dit le pape, dans un camp d'extermination, comme une fille d'Israël, al kiddouch haChem [pour la glorification du saint Nom]». Le pape parla pour la première fois de la Shoah, et non de l'Holocauste, et trouva des mots émouvants pour les victimes. A la fin, Jean Paul II a cité l'Évangile de saint Jean : **«Le salut vient des Juifs». C'était une phrase que nous n'avions jamais entendue dans la bouche d'un pape.**

Certes, Jean-Paul II a aussi parlé de différentes autres choses, où nous ne pouvions pas le suivre. Ainsi, malgré la bonne volonté de chacun, le problème est resté confiné dans une atmosphère d'ambiguïté. Nous devons reconnaître qu'il existe des situations pour lesquelles il n'y a pas de solutions satisfaisantes, notamment lorsque l'identité religieuse d'une personne est en jeu.

LE DIALOGUE REPREND

Après plusieurs années d'interruption, les réunions régulières du Comité de liaison ont repris en septembre 1990, à Prague. En vue d'aider à la préparation du document annoncé par l'Église à Castelgandolfo en 1987, il fut décidé d'y débattre des bases religieuses et séculaires de l'antisémitisme pendant les dix-neuf siècles écoulés, ainsi que de leur relation avec la Shoah.

Dans sa déclaration d'ouverture, le cardinal Edward Cassidy, président de la Commission du Saint-Siège pour les relations religieuses avec les Juifs, qui avait succédé au cardinal Willebrands, a déclaré : «Le fait que l'antisémitisme ait trouvé place dans la pensée et la pratique chrétiennes constitue un appel à la **techouva** (au repentir) et à la réconciliation de notre part, en ce moment où nous nous rassemblons ici, dans cette cité qui témoigne que, par le passé, il nous est arrivé de faillir lorsque nous aurions dû être d'authentiques témoins de notre foi».

Cette déclaration a fait une **grande impression** sur la délégation juive. C'était la première fois qu'un acte de *techouva* était exprimé officiellement par un haut dignitaire de l'Église en ce qui concerne les relations entre catholiques et Juifs.

Dans les conclusions de cette réunion, la délégation catholique condamnait l'antisémitisme, ainsi que toutes formes de racisme, comme étant un péché contre Dieu et contre l'homme. Elle a affirmé que « **l'on ne peut être authentiquement chrétien et s'engager dans l'antisémitisme** ».

La discussion a permis de reconnaître que certaines traditions de la pensée catholique, de l'enseignement et de la prédication catholique, ainsi que les pratiques de la période patristique et du Moyen Age, ont contribué à la naissance de l'antisémitisme dans la société occidentale et que dans les temps modernes de nombreux catholiques ont manqué de vigilance pour affirmer leur opposition aux manifestations de l'antisémitisme.

Lors de la conférence, des témoins juifs et catholiques de la Shoah ont fait part de leurs expériences. Ils ont témoigné combien de chrétiens se sont laissé conduire à leur propre perte, tout comme des Juifs et d'autres victimes, par une réponse trop faible aux idéologies nazies et fascistes.

La délégation catholique a également confirmé la préparation du document de l'Église sur la Shoah, les bases historiques de l'antisémitisme et ses manifestations contemporaines.

Le Comité de liaison a consacré une attention particulière aux récentes manifestations antisémites, particulièrement en Europe centrale et orientale. Il a élaboré un programme pratique pour combattre les nouvelles formes de l'antisémitisme, en définissant les tâches concrètes des Eglises et des États à cet égard.

Il est particulièrement significatif qu'à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de *Nostra aetate*, le pape **Jean Paul II a pleinement approuvé les décisions de la réunion de Prague**.

La suite concrète des décisions de Prague a été un voyage d'une délégation du Comité de liaison en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, où des contacts ont été pris pour la mise en œuvre de ce programme sur le plan national.

C'est la première fois qu'une délégation commune a entrepris une telle mission. La délégation a discuté des **mesures concrètes** à mettre en œuvre aussi bien avec les conférences épiscopales, les nonces apostoliques qu'avec les communautés juives et les autorités gouvernementales de ces pays.

Les discussions de Prague furent poursuivies pendant la session de Baltimore (Etats-Unis) en mai 1992. La Conférence a noté qu'elle avait reçu des rapports très positifs de la délégation du Comité de liaison en Pologne, en Hongrie et en République fédérale tchèque et slovaque et que la délégation est revenue avec le sentiment que les prémices de Prague ont commencé à porter leurs fruits.

Les discussions ont cependant conduit à découvrir d'autres défis, telles les nouvelles manifestations d'antisémitisme se développant à travers toute l'Europe, qui ont souligné l'urgente nécessité d'intensifier notre coopération.

En vue de créer un climat de coopération, le Comité de liaison a décidé que le rôle du comité directeur devait être renforcé et que des engagements de collaboration plus effectifs devaient être pris en ce qui concerne nos efforts au sein des organisations internationales existantes, sur le plan mondial ainsi que régional.

La réunion de Baltimore discuta aussi des problèmes d'éducation. Elle s'est assurée la pleine coopération de la Congrégation pour l'éducation catholique. La coopération entre des institutions d'enseignement supérieur catholiques et juives a aussi été envisagée.

UNE INITIATIVE DU CONGRÈS JUIF EUROPÉEN.

Nous avons jusqu'ici traité de deux sources majeures de frictions entre l'Église catholique et les Juifs, à savoir la mission et notre histoire commune, Avant de traiter de la troisième source de frictions, à savoir les relations du Saint-Siège avec l'État d'Israël, je voudrais souligner que cette longue histoire (et la façon de l'assumer) n'a pas seulement été considérée sous l'angle du passé, comme ce fut souvent le cas, mais aussi dans une perspective

d'avenir, ce qui constitue **une approche tout à fait nouvelle**.

Après l'effondrement du rideau de fer et la réunification du vieux continent — mettant fin à sa division — le pape a convoqué, fin 1991, l'assemblée spéciale du synode des évêques pour l'Europe. Ce synode fut placé sous le signe de «la nouvelle évangélisation du continent». J'ai senti que, face à cette initiative, le judaïsme européen devait réagir et marquer sa présence en Europe. J'ai alors pris la décision de proposer au Congrès juif européen — qui groupe toutes les communautés juives d'Europe — de soumettre un mémorandum au cardinal Carlo Maria Martini, archevêque de Milan, en sa qualité de président du Conseil des conférences épiscopales européennes.

Nous comprenons — disait notre lettre — les raisons qui ont motivé la convocation de cette Assemblée spéciale, eu égard aux changements qui sont intervenus au cours des dernières années, et qui témoignent d'une transformation profonde de la situation politique, sociale et spirituelle, plus particulièrement en Europe centrale et orientale. Si nous nous permettons de vous adresser ce mémorandum, c'est parce que certaines réflexions présentées par le secrétariat général du Synode appellent de notre part quelques commentaires, voire certaines réserves.

Si l'on procède, comme il est suggéré dans le texte du secrétariat général, «à une enquête générale concernant les événements historiques qui ont marqué la vie des peuples européens dans ces vastes zones», il nous paraît essentiel de ne pas ignorer ni sous-estimer **l'importante contribution juive à la civilisation européenne**. Par ailleurs il est indispensable de veiller à ce que la mémoire du sort des Juifs d'Europe au cours des siècles soit maintenue vivante, afin de mieux lutter contre toute forme d'intolérance.

Ceci s'applique tout particulièrement à cette partie de l'Europe qui a été pendant des siècles le centre culturel, religieux et social du judaïsme, et où tous les mouvements modernes de la civilisation juive sont nés.

Une telle enquête devrait, à notre avis, reconnaître aussi le fait qu'il existe en Europe une **grande variété de traditions religieuses, culturelles et séculières**, qui ont fait la richesse et la spécificité de la culture européenne. Cet ensemble de traditions inclut aussi notamment celles des minorités nationales, culturelles et religieuses. Toutes ces traditions devraient être explicitement reconnues comme expressions légitimes de l'identité européenne.

Les efforts de l'Église catholique, pour autant qu'ils visent **à réaffirmer la position des religions et à restaurer la liberté religieuse**, notamment en Europe centrale et orientale où elle a été supprimée sous les régimes communistes, représentent une initiative bienvenue et nous appuyons toute action qui tend à restituer à la religion et aux traditions religieuses la place qui leur revient sur la scène européenne.

Un tel effort doit cependant **respecter et affirmer le principe du pluralisme religieux et culturel qui constitue sans aucun doute un principe fondamental de l'Europe moderne**. Ceci implique l'acceptation univoque et le respect sans réserve des limites que ce système légal impose à tous. Il nous semble que dans son programme d'«évangélisation de l'Europe», qui est proclamé comme but principal du Synode, **l'Église catholique doit tenir le plus grand compte de ce pluralisme et le reconnaître expressément**.

Nous nous félicitons, d'autre part, de la détermination de l'Église d'agir en toute circonstance et sans relâche pour la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris ta liberté religieuse, et cela d'autant plus que l'histoire des dernières décennies a tragiquement illustré les conséquences dramatiques des violations de ces droits et libertés.

Mme Tullia Zevi, présidente de l'Union des communautés juives d'Italie, et moi-même avons personnellement remis au cardinal Martini ce mémorandum. Le cardinal a accueilli notre message avec beaucoup de chaleur ; il a tenu à nous informer qu'il avait lui-même souligné dans une réunion préparatoire de l'Assemblée des évêques que «Jérusalem, Athènes et Rome constituent les trois pôles d'inspiration de la culture européenne». Le cardinal a veillé à ce que notre mémorandum fût distribué à chaque participant de l'Assemblée.

Au cours du Synode, plusieurs évêques, et notamment le cardinal E. I. Cassidy, ont soutenu — à travers leurs interventions — nos prises de position.

L'assemblée s'est terminée par l'adoption d'un texte final, dans lequel on lit entre autres :

La culture européenne a puisé sa croissance à de multiples sources... L'esprit de la Grèce, la romanité acquise par les Latins, les Celtes, les Germains, les Slaves, les Finnois-hongriens, la culture hébraïque et l'influence de l'islam ont joué leur rôle dans l'élaboration de cet ensemble complexe [...]

La nouvelle évangélisation n'est pas un programme en vue d'une «restauration» de l'Europe de jadis, mais une aide pour redécouvrir ses propres racines chrétiennes et pour installer une civilisation plus profonde [...]

Dans le nouvel ordre à construire en Europe et dans le monde, le dialogue entre les religions est de la plus haute importance et, avant tout le dialogue avec nos «frères aînés», les Juifs, dont la foi et la culture sont une part constitutive du progrès de la civilisation européenne [...]

Après le terrible holocauste qui s'est produit au cours de notre siècle, dont l'Église partage la douloureuse mémoire au plus profond de son cœur, il faut faire de nouveaux efforts pour parvenir à une connaissance plus profonde du judaïsme, ce qui implique le rejet de toute forme d'antisémitisme comme contraire aussi bien à l'Évangile qu'à la loi naturelle [...]

Consciente de son patrimoine spirituel, avant tout de la Sainte Écriture qui l'unit au judaïsme, l'Église, dans la situation actuelle de l'Europe, entend œuvrer en sorte que s'épanouisse un **nouveau printemps** pour le resserrement de ces liens.

Comme on le voit, le message du Congrès juif européen a été pris très au sérieux par les participants de l'assemblée spéciale et a pleinement atteint ses objectifs.

Il est remarquable qu'à l'issue du Synode des évêques d'Europe, l'un de ces derniers — et non des moindres, il s'agissait de Mgr Karl Lehmann, président de la Conférence épiscopale allemande — l'ait qualifié d' « **événement le plus important depuis Vatican II** ».

LES RELATIONS DU SAINT-SIÈGE AVEC L'ÉTAT D'ISRAËL.

Le troisième grand problème auquel nous nous sommes heurtés dans nos discussions avec les catholiques concerne les relations du Saint-Siège avec l'Etat d'Israël.

Lors de la plupart de nos réunions, nous avons souligné que si la connaissance de la manière dont les Juifs se conçoivent eux-mêmes est une clé pour une relation mutuelle significative, l'Eglise catholique ne peut pas ignorer les liens étroits qui unissent le peuple juif à la terre d'Israël.

En effet, l'opinion publique juive ne pouvait comprendre les raisons véritables qui empêchent le Vatican, après plus de quarante ans, d'établir des relations diplomatiques normales avec l'État d'Israël. Elle considérait cette situation comme un acte de discrimination, d'autant plus grave que le Saint-Siège a établi des relations diplomatiques avec bon nombre d'États récemment créés, qui n'ont d'évidence pas la même signification que la Terre sainte !

C'est une question que beaucoup de Juifs considèrent effectivement comme le problème test de nos relations avec l'Eglise catholique. Personnellement, je ne pense pas, sans en nier l'importance, que ce soit dans l'immédiat le plus grave problème que nous ayons à régler avec l'Eglise.

En fait, je ne crois pas que nous ayons besoin d'une légitimation de l'Etat d'Israël par l'Eglise catholique, comme nous n'avons pas besoin de sa légitimation pour le peuple juif. Nous existons depuis des milliers d'années et notre légitimité est inhérente à notre existence, à notre histoire et aux saintes écritures.

On sait que la déclaration *Nostra aetate* faisait silence sur Israël. De même, les Orientations de 1975 n'en disaient rien. C'était une des grandes déceptions pour les Juifs. Pour la première fois, le texte sur la prédication et la catéchèse de 1985 mentionne Israël dans un document religieux du Saint-Siège.

Nous avons soulevé cette question à maintes reprises lors de nos discussions avec les représentants du Vatican. Cette question restait pour beaucoup irritante ; elle gênait profondément nos relations.

Comme les représentants de l'Église catholique au Comité de liaison n'étaient pas compétents pour traiter avec nous de ce problème, des réunions spéciales furent organisées à cet effet sur notre demande, avec la participation de membres éminents de la secrétairerie d'État du Vatican, au cours desquelles les problèmes des relations avec l'État d'Israël furent discutés en détail ; certaines suggestions pratiques y furent avancées.

Alors que nos positions divergent, et que ces divergences continueront probablement pendant un certain temps, en particulier aussi longtemps que les tensions subsisteront au Proche-Orient, on peut noter de solides progrès dans ce domaine.

Notons une certaine évolution des positions du Saint-Siège à ce sujet. Nous sommes fort loin de l'attitude adoptée par le pape Pie X lors de la fameuse audience qu'il avait accordée en 1904 à Herzl, le père du sionisme politique, et même du fameux télégramme du pape Paul VI adressé au «Président Shazar, Tel-Aviv».

La lettre apostolique du pape Jean Paul II sur la cité de Jérusalem d'avril 1984 parle avec grande révérence du fait que

les Juifs aiment ardemment la cité de Jérusalem et dans tous les âges vénèrent la mémoire de cette ville qui contient des abondants restes de monuments du temps de David, qui l'avait choisie comme capitale, et de Salomon qui y a construit le Temple. C'est pourquoi ils tournent leurs pensées vers elle quotidiennement et, l'on pourrait dire, la désignent comme le signe de leur nation.

Le texte continue :

Pour le peuple juif qui vit dans l'État d'Israël et qui préserve dans ce pays de si précieux témoignages de son histoire et de sa foi, nous devons demander la sécurité tant désirée et la tranquillité qui lui est due et qui est la prérogative de toute nation et la condition de vie et de progrès pour toute société.

De même, les Notes sur la prédication et la catéchèse, publiées en 1985 par la Commission pour les relations religieuses avec les Juifs, parlent dans plusieurs paragraphes de l'État d'Israël. Ce texte, qui «reconnait aussi l'attachement religieux des Juifs à cette terre qui préserve la mémoire du pays de leurs ancêtres au coeur de leurs espoirs», affirme notamment :

L'histoire d'Israël ne finit pas en 70. Elle se poursuivra, en particulier dans une nombreuse diaspora qui permettra à Israël de porter le témoignage — souvent héroïque — de sa fidélité au Dieu unique et de «l'exalter face à tous les vivants» (Tb 13, 4), tout en conservant le souvenir de la terre des ancêtres au coeur de ses espérances (Séder).

Les chrétiens sont invités à comprendre cet attachement religieux qui plonge ses racines dans la tradition biblique, sans pour autant faire leur une interprétation religieuse particulière de cette relation.

Pour ce qui regarde l'existence de l'État d'Israël et ses options politiques, celles-ci doivent être envisagées

dans une optique qui n'est pas en elle-même religieuse, mais se réfère aux principes communs du droit international.

La permanence d'Israël (alors que tant de peuples anciens ont disparu sans laisser de traces) est un fait historique et un signe à interpréter dans le plan de Dieu. Il faut en tout cas se débarrasser de la conception traditionnelle de peuple puni, conservé comme l'argument vivant pour l'apologétique chrétienne. **Il reste le peuple élu.**

J'ai l'impression que les Juifs n'ont pas très bien compris ce texte. Ils ont été satisfaits de la reconnaissance de leur attachement religieux à la terre d'Israël et ils ont plutôt critiqué la phrase qui affirmait que les relations avec l'État d'Israël se régleraient selon le droit international. À mon avis, il y avait là un malentendu. Cette phrase voulait dire que la reconnaissance de l'Etat d'Israël et les relations avec cet État ne sont pas régies par des concepts théologiques, mais selon les règles de droit international. Cela signifie d'une part que la reconnaissance n'était pas un acte théologique, mais un acte juridique, et que, d'autre part, il n'y a avait pas de raisons théologiques qui s'opposaient à une telle reconnaissance.

Personnellement, j'étais beaucoup plus critique à l'égard des phrases du document de 1985 qui précèdent et qui parlent de l'attachement religieux des Juifs à la terre d'Israël, parce qu'elles enjoignent aux chrétiens de respecter les sentiments des Juifs, mais pas de les faire leurs. Comment peut-on réconcilier cette injonction avec l'affirmation que l'Ancienne Alliance avec Israël est toujours valable et qu'il faut la respecter ? En effet, quelle est la promesse centrale de cette Alliance ? C'est la promesse de la terre, la promesse du pays de Canaan. Alors comment peut-on dire que cela n'intéresse pas les chrétiens ? Nous n'avons jamais obtenu de réponse à cette question.

La thèse selon laquelle l'établissement des relations diplomatiques avec l'Etat d'Israël était du domaine du droit international a été reprise dans un communiqué publié début septembre 1987, en conclusion de la rencontre à Castelgandolfo du pape Jean Paul II avec le Comité de liaison.

On y trouve une précieuse précision, qui a été introduite sur ma suggestion. **Pour la première fois**, il y est dit officiellement qu'il n'y a **pas dans la doctrine catholique de raisons théologiques qui s'opposeraient à de telles relations avec l'Etat d'Israël.**

Lors de sa réunion à Baltimore en mars 1992, le Comité international de liaison, tout en reconnaissant que la question des relations diplomatiques entre l'État d'Israël et le Saint-Siège relève d'abord et avant tout du gouvernement de l'Etat d'Israël et de la secrétairerie d'État du Vatican, conscient aussi de l'importance de cette question pour les relations judéo-catholiques, a exprimé l'espoir que des progrès significatifs puissent bientôt se réaliser à cet égard.

Un nouveau pas a été franchi par l'établissement d'une commission mixte entre Israël et le Saint-Siège pour étudier ensemble les conditions d'établissement de relations diplomatiques normales.

Cette commission - qui œuvre dans la perspective des pourparlers de paix au Proche-Orient - aboutit à la conclusion d'un Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'État d'Israël, accord qui fut signé le 30 décembre 1993. Le gouvernement israélien a eu la courtoisie de me convier à la signature de cet accord, reconnaissant de la sorte mon rôle dans l'établissement du premier acte juridique liant le Saint-Siège et l'État d'Israël.

Signé par Mgr Claudio Maria Celli, sous-secrétaire d'État au Saint-Siège, et Yossi Beilin, vice-ministre des Affaires étrangères d'Israël, l'«Accord fondamental» établit de pleines relations diplomatiques au niveau de la nonciature apostolique pour le Saint-Siège et de l'ambassade pour l'État d'Israël.

La visite, en décembre 1992, de Shimon Peres, ministre des Affaires étrangères d'Israël, au pape Jean Paul II, l'invitation faite au Saint-Père de se rendre dans l'État d'Israël et l'échange de représentants «personnels» constituent autant d'étapes — parmi bien d'autres — d'un progrès remarquable sur la voie de l'établissement des relations officielles.

A cet égard, il nous paraît intéressant de souligner quelques points particulièrement significatifs de l'Accord fondamental. Lequel, sous plusieurs aspects, ne ressemble à aucun autre concordat. Ainsi, dans l'article premier **l'engagement réciproque de préserver et de respecter «le droit de chacun à la liberté de religion et de conscience» et, pour le Saint-Siège, le désir d'«affirmer le respect de l'Église catholique pour les autres religions et leurs fidèles».** Ainsi, dans l'article deuxième, le **«mutuel engagement de coopérer de façon appropriée pour combattre toutes les formes d'antisémitisme et toutes les formes de racisme et d'intolérance religieuse».** Ainsi encore, dans le même article, **la réaffirmation par le Saint-Siège de «sa condamnation de la haine, de la persécution et de toute autre manifestation d'antisémitisme dirigées contre le peuple juif et contre tout Juif, où que ce soit, en n'importe quelle circonstance et par qui que ce soit».**

LE DOCUMENT SUR LA SHOAH.

La conclusion de l'Accord fondamental marque incontestablement une étape significative dans les relations judéo-catholiques. Cet Accord fut accueilli avec une vive satisfaction en Israël comme dans l'ensemble des communautés juives dans le monde.

Le seul problème lié à l'actualité et demeuré jusqu'alors sans solution était la promesse des autorités du Saint-Siège faite à Castelgandolfo en 1987, réitérée à Prague en 1990, de préparer et de publier un document sur la

Shoah, **les fondements historiques de l'antisémitisme** et de ses manifestations contemporaines. Ce document était attendu avec une légitime impatience dans le monde juif, inquiet par la longueur des délais écoulés sans que rien ne se fasse.

Le texte n'a finalement été diffusé que le 16 mars 1998 sous la forme d'un document de la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme publié **sur la demande expresse de Jean Paul II**. Dans une lettre d'accompagnement, le pape exprimait l'espoir que le document «aidera vraiment à guérir les blessures des incompréhensions et des injustices du passé».

Le texte est d'une portée considérable. Il sera certainement reconnu comme une des étapes majeures dans le processus de réajustement des relations entre Juifs et catholiques commencé par la déclaration du concile Vatican II *Nostra aetate*.

Nous avons pris note avec une vive émotion de cet **acte de repentance** dont je tiens à citer les passages les plus forts :

Ce siècle a été le témoin d'une tragédie indicible que l'on ne pourra jamais oublier : la tentative par le régime nazi d'exterminer le peuple juif, avec pour conséquence le meurtre de millions de juifs. Des femmes et des hommes, vieux ou jeunes, enfants et nourrissons, furent persécutés et déportés pour l'unique raison qu'ils étaient juifs. Certains furent tués immédiatement, d'autres furent humiliés, maltraités, torturés et privés complètement de leur dignité humaine, et enfin massacrés. Un très petit nombre de ceux qui furent internés dans les camps de concentration a survécu, et les survivants en ont gardé la cicatrice pendant toute leur vie. Telle fut la Shoah. C'est un des faits majeurs de l'histoire de notre siècle, un fait qui nous conte encore aujourd'hui. [...]

En adressant cette réflexion à nos frères et sœurs de l'Église catholique répandus dans le monde, nous demandons à tous les chrétiens de se joindre à nous pour méditer sur la catastrophe qui a frappé le peuple juif, et sur l'impératif moral de faire en sorte que jamais plus l'égoïsme et la haine grandissent au point de semer la souffrance et la mort. Tout particulièrement, nous demandons à nos amis juifs, «dont le terrible destin est devenu un symbole des aberrations que l'homme est capable de commettre quand il se dresse contre Dieu», de nous entendre avec un cœur ouvert. [...]

Malgré la prédication chrétienne de l'amour à l'égard de tous, même en ce qui concerne ses propres ennemis, la mentalité qui a prévalu tout au long des siècles a pénalisé les minorités et ceux qui étaient d'une certaine manière «différents». Des sentiments d'antijudaïsme dans certains milieux chrétiens et le fossé qui existait entre l'Église et le peuple juif conduisirent à une discrimination généralisée qui se termina parfois par des expulsions ou des tentatives de conversions forcées. Dans une grande partie du monde «chrétien», jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ceux qui n'étaient pas chrétiens ne jouissaient pas toujours d'un statut juridique pleinement garanti. Malgré cela, les juifs, dans toute la Chrétienté, ont conservé leurs traditions religieuses et les coutumes de leurs communautés. Aussi les regardait-on avec une certaine suspicion et méfiance. Dans des temps de crise comme la famine, la guerre, les épidémies de peste ou les tensions sociales, la minorité juive fut parfois prise comme bouc émissaire et devint victime de violences, de saccages et même de massacres. [...]

À la fin de ce millénaire, l'Église catholique désire exprimer son profond regret pour les manquements de ses fils et filles, de toutes les époques. C'est un acte de repentir (*teshuvá*) puisque, en tant que membres de l'Église, nous sommes liés aux péchés aussi bien qu'aux mérites de tous ses enfants. L'Église aborde avec un profond respect et une grande compassion l'expérience de l'extermination, la Shoah, endurée par le peuple juif durant la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas ici de simples paroles, mais bien d'un **engagement qui nous lie**. Nous risquerions de faire mourir à nouveau les victimes des morts les plus atroces, si nous n'avions pas un ardent désir de la justice, si nous ne nous engageons pas nous-mêmes pour que le mal ne l'emporte pas sur le bien comme cela s'est produit pour des millions de fils du peuple juif [...] L'humanité ne peut pas permettre que cela se produise à nouveau.

Nous prions pour que la douleur que nous ressentons devant la tragédie que le peuple juif a subie au cours de ce siècle nous conduise à une **relation nouvelle** avec le peuple juif. Nous souhaitons transformer la conscience des péchés passés en une ferme résolution de construire un **avenir nouveau** dans lequel il n'y aura plus d'antijudaïsme parmi les chrétiens ou de sentiments antichrétiens chez les juifs, mais plutôt un respect mutuel partagé, comme cela convient à ceux qui adorent l'unique Créateur et Seigneur, et qui ont un Père commun dans la foi, Abraham.

Enfin, nous invitons tous les hommes et les femmes de bonne volonté à réfléchir profondément sur la signification de la Shoah. De leurs tombes, les victimes, et les survivants, par le témoignage éclatant de ce dont ils ont souffert, sont devenus un cri qui attire l'attention de toute l'humanité. Se souvenir de cette terrible expérience, c'est devenir pleinement conscient des avertissements salutaires qu'elle comporte : on ne doit jamais permettre aux semences empoisonnées de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme de prendre racine dans le cœur de l'homme.

Nous avons aussi noté avec satisfaction que le document soulève des questions décisives lorsqu'il souligne par exemple que la Shoah a «eu lieu en Europe, c'est-à-dire dans des pays de longue civilisation chrétienne» et demande quelle influence «les attitudes des chrétiens envers les juifs tout au long des siècles» ont eue sur les persécutions nazies; ou si la persécution nazie «ne fut pas facilitée par des préjugés antijuifs présents dans l'esprit et le cœur de certains chrétiens». Est-ce qu'un sentiment antijuif parmi les chrétiens ne les a pas rendus «moins

sensibles ou même indifférents» aux persécutions déclenchées par le national-socialisme ?

Ce sont là des questions extrêmement pertinentes, mais le document ne fournit aucune ébauche de réponse et il évite notamment de prendre position sur la relation directe entre l'«enseignement du mépris» (pour reprendre l'expression de Jules Isaac) et le climat politique et culturel qui rendit possible la Shoah. Aussi peut-on dire que le document est assurément important pour ce qu'il dit, mais aussi révélateur par ses silences.

D'où la **forte déception du monde juif** comme aussi d'ailleurs de nombreuses personnalités catholiques qui attendaient à cet égard des prises de position fermes et claires. Cette déception est encore accentuée par l'affirmation dans le document de certains faits d'ordre historique au sujet desquels nous avons exprimé les réserves les plus formelles.

Dans ces conditions, j'ai estimé qu'il fallait poursuivre la discussion sur ce sujet douloureux et essentiel et ne pas considérer que le texte était le dernier mot. C'est pourquoi je me suis permis, lors de la réunion du Comité international de liaison judéo-catholique du 23 au 26 mars 1998, de proposer; d'établir un groupe de travail bilatéral, avec la participation de quelques experts, dans lequel nous devrions discuter franchement des questions qui nous séparent et essayer de nous mettre d'accord sur des conclusions acceptables de part et d'autre. Je suis heureux que cette proposition ait été acceptée par nos partenaires catholiques.

TRENTE ANS DE RELATIONS

LES ACQUIS, LES OBJECTIFS.

Comme je l'ai dit au début de ce chapitre, c'est pendant les jours les plus sombres de notre histoire, lorsque le peuple juif se trouvait dans un état d'isolement et d'abandon total, que j'ai conçu l'idée de la nécessité de construire des ponts vers d'autres peuples et vers d'autres communautés religieuses, et notamment vers les grandes Églises chrétiennes. Jamais plus le peuple juif ne devait être exposé à de telles catastrophes, jamais plus il ne devait se trouver dans un tel isolement et dans une telle solitude. Il fallait travailler ensemble à la construction d'un **monde nouveau**, un monde dans lequel tous les peuples, y compris le peuple juif, auraient droit à la vie et à une existence délivrées des vieux préjugés et des anciennes démonologies.

Au cours de ces trois ou quatre décennies, un **nouveau rapport** entre nos deux communautés s'est créé, qui s'est développé dans beaucoup de domaines et, bien qu'encore fragile, a changé radicalement nos relations. Nous avons fait des **progrès considérables**, dont je me réjouis, progrès dus à la foi et à la persévérance de tous ceux qui étaient engagés dans cet effort, mais aussi aux méthodes utilisées.

Suivre et observer de près les changements survenus lors de Vatican II a été pour moi une expérience extraordinaire : **comment l'Église catholique, tellement rigide dans des règles stables et intangibles, a-t-elle pu tout d'un coup libérer de ce carcan et devenir un organisme vivant installé dans le monde actuel ? C'était un événement unique dans l'histoire moderne.**

Je sais bien que depuis ce moment, des éléments conservateurs ont essayé de freiner cette évolution et de revenir en arrière dans certains domaines. Je suis néanmoins persuadé que l'aggiornamento et les **nouvelles orientations** de l'Église maintiendront l'essentiel de l'esprit du Concile. Chaque génération va naturellement y apporter ses interprétations spécifiques. Mais l'essentiel des acquis demeurera.

Le Concile était une réponse à une crise générale de notre société, et surtout, à une crise à laquelle l'Église se trouvait confrontée. Pour s'adapter à ces **nouvelles conditions de vie**, aux développements multiples de la société moderne Jean XXIII avait ouvert la voie à l'aggiornamento.

La crise de la chrétienté demandait notamment des réponses à trois questions :

- le problème général de la sécularisation de la société contemporaine ;
- le problème de l'agnosticisme croissant dans le monde occidental ;
- le défi de l'athéisme régnant dans toute l'Europe orientale sous domination communiste, et au-delà.

À cela s'ajoutait la prise de conscience de l'Église que la chrétienté était minoritaire dans le monde contemporain. Minoritaire, elle l'était toujours. Mais la colonisation de larges régions de notre globe par les grandes puissances européennes et chrétiennes cachait ce fait et créait l'illusion que l'Église était l'un des facteurs des puissances dominantes.

Cette situation minoritaire de l'Église catholique s'aggravait constamment face à l'explosion démographique dans le tiers et le quart monde.

Dans cette situation, où l'Église procédait à un examen de conscience sur ses fondements doctrinaux et ses positions envers la société contemporaine, il me semble que tout ce qui était figé et considéré comme immuable pouvait être remis en question et ouvrir des **voies nouvelles**. J'étais persuadé que cela pouvait aussi s'appliquer aux positions traditionnelles rigides de l'Église à l'égard des Juifs et du judaïsme. Lorsque j'ai commencé le travail d'approche vers l'Église catholique, j'étais surtout motivé par trois objectifs :

- le premier était d'essayer d'éliminer le rôle de l'Église en tant que source permanente d'antisémitisme. La catastrophe de la Shoah nous avait appris les conséquences terrifiantes auxquelles pouvait conduire l'enseignement séculaire du mépris. Il ne s'agissait de rien de moins que de transformer fondamentalement l'enseignement chrétien sur les Juifs et le judaïsme ;

- mon deuxième motif était Jérusalem. Je me rendais compte qu'aucune solution durable ne pourrait être trou-

vée sur ce problème capital sans un large consensus, et que l'Église catholique devait y jouer un rôle important ;

- le troisième problème qui me préoccupait était la situation des communautés juives de l'Amérique latine, constamment menacées par l'instabilité politique prévalant sur ce continent, sur lequel l'Église catholique constituait un facteur dominant. Je savais qu'elle était seule capable d'obtenir des mesures de modération des diverses dictatures en place.

Pour toutes ces raisons, il fallait essayer d'établir des relations de confiance et d'engager le dialogue avec l'Église catholique.

En suivant cette ligne, j'étais conscient de l'existence à l'intérieur de l'Église de deux développements qui allaient faciliter l'adoption d'une **nouvelle attitude** à l'égard des Juifs.

Le premier phénomène était le **mouvement œcuménique**, qui s'affirmait de plus en plus fortement dans les années de l'immédiat après-guerre, et le fait qu'avec le concile Vatican II, l'Église catholique s'est jointe à ce mouvement. De plus en plus, on sentait dans tous les milieux chrétiens que la séparation était un scandale, et on cherchait des **voies nouvelles** pour la surmonter.

Dans l'effort de dépassement des divisions, on remonta dans l'histoire et l'on chercha ce qu'on avait en commun avant les différentes séparations. Or, quand on remontait l'histoire, on arrivait finalement aux sources du christianisme, et l'on découvrait le judaïsme et les origines juives de la foi chrétienne. Cette découverte rapprochait les chrétiens du judaïsme contemporain.

Le deuxième phénomène était la **nouvelle attitude de l'Église envers le monde moderne**. Devant l'immensité des problèmes auxquels nous sommes tous confrontés, l'Église ne peut rester passive. Elle s'ouvre donc au monde et se sent de plus en plus responsable de son destin. Elle ne console plus l'humanité souffrante, comme elle l'a si souvent fait au cours de l'histoire, avec les bénédictions du monde à venir, *haolam haba*, et elle prend part activement à l'effort de transformation du monde ici-bas, *haolam hazeh*.

Si l'Église veut maintenir sa crédibilité et être un facteur actif dans la vie moderne, elle ne peut pas rester sans réagir, face au mal politique, à la guerre, à la pauvreté et aux souffrances sociales. C'était un **développement nouveau et extrêmement important**.

En changeant ses attitudes et en renforçant ses orientations, l'Église se rapproche de l'enseignement juif traditionnel. Elle comprend mieux notre conception de l'univers, à savoir que la Création n'a pas été achevée par Dieu, mais que l'homme est appelé à la compléter et à la perfectionner jour après jour par l'observation des commandements — *mitzvot* —, en se conformant aux concepts de base dans son action et ses comportements.

Ces **concepts de la perfectibilité du monde et de l'importance de l'action sociale**, fondée sur des règles morales, sont de plus en plus acceptés par les dirigeants de l'Église. Mais comme ces concepts sont profondément enracinés **dans la pensée et la doctrine juives**, leur acceptation par les dirigeants chrétiens les conduit à une compréhension beaucoup plus grande des éléments fondamentaux du judaïsme.

Ces réflexions nouvelles ont conduit l'Église à adapter et à réactualiser son message. Elles ont aussi induit un processus d'autopurification. On commençait à renoncer dans l'Église à ce que l'on appelle le juidisme, le triomphalisme, le romanisme, renouvellement qui la rend plus humaine. On crée des structures nouvelles comme les synodes des évêques. Le nouveau mot d'ordre était collégialité.

Nous avons analysé, dans le détail, les progrès dans les relations entre Juifs et catholiques, réalisés notamment depuis Vatican II. Sans revenir sur ces développements, il convient de rappeler que nous, Juifs, sommes existentiellement insérés dans les concepts chrétiens, tout en sachant que **le judaïsme n'a pas besoin pour sa survie de la référence chrétienne**. Les Juifs n'ont-ils pas vécu pendant des siècles en Babylonie et en Perse sans connaître l'existence du christianisme ?

Les Juifs ne peuvent pourtant pas se désintéresser complètement du christianisme. D'abord parce que nous vivons dans le même monde et que nous sommes de très proches voisins. D'autre part, les Juifs doivent aussi reconnaître que le christianisme a répandu le monothéisme juif à travers le monde, et que des centaines de millions de gens ont appris le **monothéisme juif** à travers le message de l'Église. Aucun Juif, croyant ou non, ne peut ignorer cela.

Quand j'ai commencé ce travail, je croyais qu'il faudrait œuvrer pendant au moins trois ou quatre générations jusqu'à ce que les résultats deviennent visibles. Les choses se sont développées beaucoup plus rapidement.

C'est dans les domaines de la doctrine, de la liturgie et de la réflexion théologique que de très grands pas ont été faits. Cela ne s'est pas toujours passé sans frictions ni turbulences. Et nous sommes encore loin du but.

NOS TÂCHES POUR L'AVENIR

Notre premier objectif, pour l'avenir, est d'approfondir la connaissance de la nouvelle théologie catholique sur les Juifs et sur le judaïsme. Il nous faut œuvrer pour **toucher les masses**, car jusqu'à présent cet enseignement et nos relations nouvelles ne sont connus que des élites.

Notre deuxième devoir concerne les **problèmes d'éducation**. Nous devons assurer que l'enseignement de la nouvelle théologie soit transmis aux générations futures des fidèles. C'est à mon avis la tâche la plus importante. Le Comité de liaison a reconnu que nous devons accorder une **priorité** à cette question, et la Congrégation pour l'éducation catholique nous a promis son plein soutien.

J'ai souvent discuté avec nos partenaires catholiques de la **nécessité d'enseigner aux universités pontificales et aux facultés et séminaires catholiques en général les fondements du judaïsme et de l'histoire juive, depuis les temps bibliques jusqu'à nos jours**. Mes idées à ce sujet ont reçu un accueil très encourageant.

Un tel effort impose évidemment aussi des devoirs aux Juifs. La coopération avec l'Eglise catholique ne peut se faire à sens unique.

Notre troisième tâche est de **continuer et d'approfondir notre réflexion théologique commune**. Car si nous avons fait de remarquables progrès depuis *Nostra aetate*, nous n'en sommes encore qu'au premier stade de notre réflexion. **Il reste beaucoup à faire**.

Le nouveau catéchisme mondial de l'Eglise catholique, publié en 1993, intègre l'enseignement de *Nostra aetate* et parle avec beaucoup de respect de l'Ancien Testament. Bien qu'ayant renoncé au ton rigide des catéchismes du passé, les **nouvelles thèses** nous montrent qu'un long chemin reste encore à parcourir.

Quatrième tâche, nous devons entreprendre et intensifier ensemble la lutte contre l'antisémitisme et pour la protection des droits de l'homme. À une époque où chaque matin nous révèle d'autres preuves de la renaissance et de l'extension angoissante d'une nouvelle vague de xénophobie, de racisme, d'antisémitisme et de nationalisme extrême, l'urgence de cette tâche s'impose d'elle-même.

Autre point fondamental, les Orientations et suggestions de 1974 contenaient une section «Action sociale commune». Elle nous rappelait que «la tradition juive et chrétienne, fondée sur la parole de Dieu, est consciente de la valeur de la personne humaine, image de Dieu». Le texte continuait ainsi : «Dans l'esprit des prophètes, Juifs et chrétiens collaboreront volontiers dans la poursuite de la justice sociale et de la paix, au niveau local, national et international [...] Cette action commune peut également favoriser grandement une connaissance et une estime réciproque».

Il est étrange que cette section des Orientations ait été plutôt négligée au cours des années. Dans notre réunion à Prague, nous avons repris ces idées, et je crois que «le travail que les deux communautés pourraient effectuer ensemble pour répondre aux besoins du monde d'aujourd'hui» sera à l'avenir de plus en plus au centre de nos préoccupations.

Un autre **devoir** nous attend. **Le fondamentalisme religieux** s'étend toujours davantage sur de larges secteurs de notre société. Un **extrémisme religieux** souvent fanatique dans ses expressions a pris des formes fort agressives, notamment dans l'Islam. Malheureusement, ces tendances ont fait aussi leur apparition dans d'autres grandes religions. Ces fanatismes se renforcent mutuellement.

Il nous incombe de prendre en compte les dangers que cette évolution présente pour nous tous. **Dans ce domaine, une coopération active et concertée entre les différentes religions, y compris l'Église catholique, s'impose. La paix universelle dépend de plus en plus de la coexistence harmonieuse des grandes religions mondiales.**